

A thick red square frame with a small notch at the top-left and bottom-left corners, enclosing the title text.

TIBET

FAITS ET
CHIFFRES
2015

INTRODUCTION

Les liens historiques du haut plateau tibétain avec les autres régions de la Chine sont encore plus anciens qu'on ne l'imagine dans les domaines de la politique, de l'économie et de la culture. La destinée du Tibet est depuis des temps très anciens intimement liée à la destinée de la mère-patrie. Son intégration à l'administration centrale chinoise au milieu du XIII^e siècle est un aboutissement inévitable du développement de l'histoire chinoise. Et durant les sept cents ans qui suivirent, l'exercice de la souveraineté et l'administration du gouvernement central chinois sur le Tibet n'ont cessé de s'améliorer, les couches supérieures religieuses et laïques du Tibet sont toujours restées parmi les administrateurs des affaires d'Etat et locales, et la tradition patriotique de la population tibétaine, religieuse et laïque, n'a cessé de gagner en ampleur.

Après 1840, les diverses régions de Chine, dont le Tibet, ont dégénéré en une société semi-féodale et semi-coloniale. Les puissances impérialistes ont tenté de se partager la Chine, en formant des forces séparatistes au sein de la nation chinoise, et par là, elles ont cherché à fabriquer l'« indépendance » du Tibet. Cependant, ce fut toujours une peine perdue.

Le 1^{er} octobre 1949, la République populaire de Chine a été proclamée. Le 23 mai 1951, le gouvernement populaire central de Chine et le gouvernement local du Tibet ont signé à Beijing l'« Accord sur la méthode de libération pacifique du Tibet » (en abrégé « Accord en 17 articles »), qui proclama la libération pacifique du Tibet. Il s'agit d'une partie importante de la cause du peuple chinois pour la libération nationale, d'un important événement dans l'histoire moderne de la grande lutte du peuple chinois contre l'agression impérialiste, pour la sauvegarde de l'unité nationale et de la souveraineté d'Etat. C'est aussi le début marquant l'évolution de la société tibétaine : des ténèbres vers la clarté, du retard vers le progrès.

Alors que l'esclavagisme, le servage et la traite des Noirs avaient été complètement rejetés des civilisations modernes, la société tibétaine des années 1950 maintenait encore un système de servage féodal, caractérisé par l'union du spirituel et du temporel. En 1959, le Tibet a mis en place la réforme démocratique, supprimant ce système et établissant le pouvoir populaire à différents échelons. Au terme d'une dizaine d'années de préparations, la région autonome du Tibet fut fondée le 1^{er} septembre 1965.

Au cours des cinquante années depuis la fondation de la région autonome du Tibet, la construction de la modernisation du Tibet ne cesse d'obtenir des succès

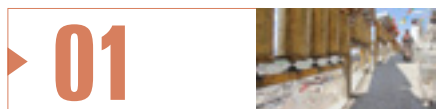
et le visage de la société a subi des transformations phénoménales. Depuis la réforme et l'ouverture, surtout depuis l'entrée dans le XXI^e siècle, le développement du Tibet a gagné en vitesse et l'établissement d'ensemble d'une société de moyenne aisance ne cesse d'obtenir de nouveaux progrès.

Grâce à plus de 60 années de construction et de développement, les différentes minorités du Tibet ont progressivement exploré en profondeur la voie du développement aux caractéristiques chinoises et aux spécificités tibétaines, réalisé un bond de la pauvreté et du sous-développement à la prospérité et à la civilisation, réalisé le développement socio-économique rapide et des progrès dans tous les domaines. Dans le cadre de la politique démocratique socialiste aux caractéristiques chinoises, le Tibet a pris la voie de la démocratie moderne. Les différents droits politiques du peuple sont complètement respectés et garantis et un nouveau Tibet dont la tradition et la modernité rehaussent sa beauté se présente aux yeux du monde.

Les faits prouvent que la voie du développement que le Tibet a empruntée est la voie de la grande unité de la nation chinoise, la voie de l'établissement du pouvoir populaire, la voie de la prospérité et du progrès commun des différentes ethnies nationales, la voie de la transmission et de la propagation de culture traditionnelle raffinée du Tibet, la voie du développement durable, qui est adaptée aux circonstances nationales et aux réalités du développement de la Chine, aux intérêts fondamentaux des différentes ethnies du Tibet, aux besoins objectifs du développement d'une civilisation moderne, qui est conforme au courant des progrès de la société humaine. Les faits montrent aussi que s'il n'y avait pas la grande unité de la nation chinoise et que s'il n'y avait pas l'indépendance, l'unité et l'enrichissement de la patrie, il n'y aurait pas eu la renaissance et le développement de la société tibétaine. Seule la persévérance dans l'unité, le progrès et la stabilité permettra au Tibet d'avoir un avenir radieux, et nous devons les progrès dans le Tibet d'aujourd'hui à la poursuite de la direction du Parti communiste chinois (PCC), du socialisme, du système de l'autonomie régionale ethnique, de la voie du développement aux caractéristiques chinoises et aux spécificités tibétaines.

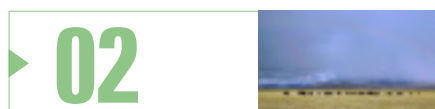
La clique du XIV^e dalaï-lama qui prêche une « voie intermédiaire », a tenté, à l'aide d'un prétendu « degré élevé d'autonomie », d'établir une « Zone tibétaine » qui n'est pas placée sous l'administration du gouvernement central. Ainsi, il voulait nier la souveraineté chinoise sur le Tibet, et il a eu la lubie de créer un « Etat tibétain ». Ce type de fantaisies ne repose sur aucun fondement historique et aucune possibilité dans le réel, va à l'encontre des circonstances nationales et des réalités du Tibet, enfreint la Constitution de la Chine et le régime chinois, et est destiné à n'être que les affabulations d'un dément.

SOMMAIRE



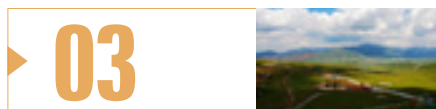
Division administrative, ethnies, population et religions 1

► Division administrative	2
► Constitution ethnique	12
► Population	13
► Religion	17



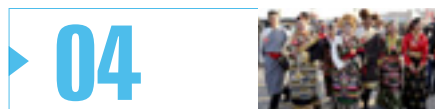
Environnement géographique et ressources naturelles 29

► Géographie et climat	30
► Ressources naturelles	38



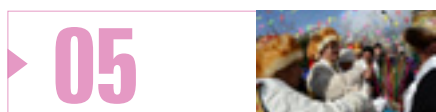
Evolution historique et modification du système administratif 45

► Evolution historique	46
► Modification du système administratif	66



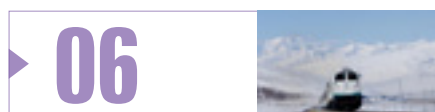
Système de l'autonomie régionale ethnique 75

► Pouvoir autonome politique	76
► Développement économique	81
► Protection, continuation et développement de l'excellente tradition culturelle	84



Coutumes populaires 89

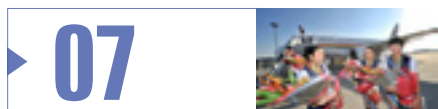
► Fêtes	90
► Culture vestimentaire	91
► Culture culinaire	92
► Coutumes matrimoniales et funéraires	94
► Habitat traditionnel	95



Economie 99

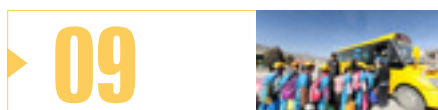
► A Situation générale	100
► B Assistance au Tibet	102
► Recettes et dépenses publiques	103
► Investissements en immobilisations	104
► Agriculture et élevage	106
► Industrie	109
► Commerce intérieur	113
► Commerce extérieur	115
► Finances	117

SOMMAIRE



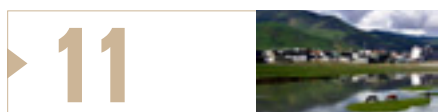
Transports, poste et télécommunications 143

- ▶ Construction de routes 145
- ▶ Réseau aérien 147
- ▶ Transport ferroviaire 149
- ▶ Transport par pipeline 151
- ▶ Poste, télécommunications et réseau informatique 153



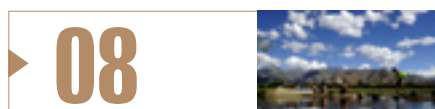
Education, science et technologie 163

- ▶ Education 164
- ▶ Sciences et technologies 167

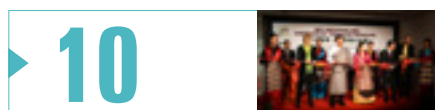


Vie populaire et protection sociale 195

- ▶ La vie de la population 196
- ▶ Protection sociale et emploi 199

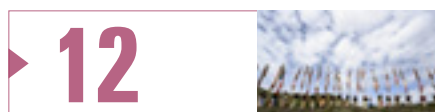


Protection de l'environnement 159



Culture, santé publique et sport 175

- ▶ Culture 176
- ▶ Santé publique 184
- ▶ Sport 187



Tourisme 211

- ▶ Les ressources touristiques 212
- ▶ La capacité de réception 213

01

► Division administrative, ethnies, population et religions



Division administrative

Constitution ethnique

Population

Religion

01 | Division administrative, ethnies, population et religions

Division administrative

La région autonome du Tibet est située dans le sud-ouest de la République populaire de Chine, à 26°50'-36°53' de latitude nord et à 78°25'-99°06' de longitude est. Couvrant 1,22 million de km², soit un huitième de la superficie terrestre du territoire de la Chine, elle est la deuxième plus grande zone administrative du niveau provincial de la Chine, juste après le Xinjiang. Sa superficie équivaut à la superficie réunie de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Luxembourg. Elle confine à la région autonome ouïgoure du Xinjiang et à la province du Qinghai au nord, au Sichuan et au Yunnan à l'est et au sud-est. Au sud et à l'ouest, les 3 800 km de frontière séparent le Tibet, d'est en ouest, du Myanmar, de l'Inde, du Bhoutan, du Népal et de la région du Cachemire. Son altitude moyenne est supérieure à 4 000 mètres, ce qui a valu au Tibet le surnom de « Toit du monde ».

Le Tibet, surnommé le Toit du monde, impressionne par le contraste entre l'immensité de son territoire et la faible densité de sa population.



La région autonome du Tibet, dont Lhassa est le chef-lieu, est l'une des cinq régions autonomes qui jouissent d'un statut identique à celui des provinces et des municipalités relevant directement de l'autorité centrale. On compte quatre municipalités au niveau de préfecture (Lhassa, Xigaze, Qamdo et Nyingchi), trois préfectures (Nagqu, Lhoka et Ngari), et quatre arrondissements jouissant d'un statut identique à celui d'un district (arrondissement de Chengguan de Lhassa, l'arrondissement de Samzhubze de Xigaze, l'arrondissement de Karub de Qamdo et l'arrondissement de Bayi à Nyingchi) et 70 districts.

Municipalité de Lhassa

Assise dans le centre-sud du Tibet, Lhassa est le centre politique, économique et culturel du Tibet. C'est là également le nœud le plus important des voies de communication aériennes et terrestres de la région autonome. La municipalité de Lhassa a sous ses compétences l'arrondissement de Chengguan et sept districts : Dagze, Lunzhub, Damxung, Nyemo, Quxu, Doilungdeqen et Maizhokunggar, d'une superficie totale de 31 622 km². Et l'on y compte une trentaine d'ethnies, telles que les Tibétains, les Han et les Hui, les Tibétains représentant plus de 87 % de la population de la municipalité.

Lhassa est soumise à l'influence de la mousson de haut plateau de la zone tempérée. Presque toutes les principales céréales et cultures industrielles du Tibet y sont cultivées. Lhassa a une grande richesse de produits. Les principaux ingrédients médicamenteux sont

Paysage automnal à Lhassa.



le champignon chenille (*Ophiocordyceps sinensis*), la fritillaire, l'orpin rouge, le ginseng, le musc et les bois de cerf. Les principaux animaux sauvages sont le yack sauvage, l'âne sauvage du Tibet (*Equus kiang*), la grue à cou noir (*Grus nigricollis*), la gazelle à queue blanche (*Procapra gutturosa*) et l'antilope tibétaine. On peut trouver partout des produits artisanaux traditionnels sur le marché de Lhassa, dont le sabre de ceinture, le *kadian* (coussin de laine), le tapis, le *bangdian* (tablier bigarré), le bol de bois et l'orfèvrerie.

Lhassa possède une longue histoire et un riche patrimoine culturel et naturel. On y trouve 16 sites et monuments placés sous la protection nationale et 47 autres placés sous la protection régionale : le Potala, le monastère de Johkang et le Norbulingka, qui figurent sur la liste du Patrimoine culturel mondial ; les monastères de Ramoche, de Drepung, de Sera, de Gandain, de Curpu et de Réting (ou Radreng) ; le jardin Zongjiao lu kang ; les ruines du néolithique de Qukong ; la zone touristique nationale du lac Namco et du mont Nyainqentanglha, la réserve naturelle nationale des terres humides de Lhalu, ainsi que le champ géothermique de Yangbajain, les sommets enneigés des monts Nyainqentanglha, les eaux thermales de Dezhong et de Doilung, les réserves naturelles de Lhunzhub et de Maizhokunggar. Aujourd'hui, plus de 200 sites touristiques sont ouverts au public, dont plus de 20 sont les plus fréquentés.

Municipalité de Xigaze

Xigaze est une des plus récentes municipalités au niveau de la préfecture de Chine. En juillet 2014, le Conseil des affaires d'Etat de Chine a approuvé la suppression de la préfecture de Xigaze pour établir la municipalité préfectorale de Xigaze, et la municipalité au niveau du district de Xigaze est devenue l'arrondissement de Samzhubze de Xigaze.

Située dans le centre-est du Tibet et limitrophe du Bhoutan et du Népal au sud, la municipalité de Xigaze a sous sa juridiction l'arrondissement de Samzhubze et 17 districts : Namling, Gyangze, Dingri, Sagya, Lhaze, Ngangring, Xaitongmain, Bainang, Rinbung, Kangmar, Dinggye, Gamba, Zhongba, Yadung, Gyirong, Nyalam et Saga. S'étendant sur une superficie de 180 000 km², Xigaze abrite une population composée de Tibétains (majorité), de Han, de Hui, de Mongols, de Naxi et de Sherpas.

La municipalité de Xigaze abrite l'éventail le plus complet des milieux naturels du Tibet. On y trouve non seulement d'immenses prairies alpines et de beaux champs cultivés, mais aussi des forêts touffues, des jungles subtropicales et de nombreux sommets enneigés. La réserve naturelle du mont Qomolangma (Everest) conserve l'écosystème le plus complet et dont la zone verticale se situe à la plus haute altitude du monde et offre



Au cours de la Fête Ongkor, les paysans de Xigaze jettent de la *tsampa* en l'air pour prier pour une bonne récolte.

un paysage extrêmement pittoresque. Pour les principaux monuments historiques de Xigaze, on peut citer les monastères de Trashilhunpo, de Sagya, de Xalhu et de Qude, le site d'une bataille contre les envahisseurs britanniques sur le mont Dzongri, le Zhol-malhakang, les « inscriptions sur rocher sur le voyage de l'ambassadeur des Tang pour l'Inde », qui appartiennent au patrimoine culturel national, ainsi que les monastères de Natang, de Rongbu et de Palkor, et l'emplacement de l'ancien manoir de Parlha.

Xigaze est une région importante pour développer au Tibet le tourisme d'aventure basé sur l'alpinisme. C'est ici que se trouvent cinq pics dépassant 8 000 m : le mont Qomolangma (8 844,43 m), le mont Lhotse (8 516 m), le mont Makalu (8 463 m), le mont Chooyu (8 201 m) et le mont Xixabangma (8 012 m). Au cours de ces vingt dernières années, la Chine a successivement ouvert 44 pics et offert des itinéraires aux alpinistes. Chaque année, plus de vingt équipes d'alpinistes étrangers explorent la seule zone du mont Qomolangma.

Les principales spécialités comprennent le bol de bois plaqué d'argent, le plateau à thé, la couverture de laine, le chapeau aux fils d'or, le couteau tibétain et le *kadian*.

Municipalité de Qamdo

La municipalité de Qamdo a été établie en novembre 2014, c'est l'une des plus récentes municipalités au niveau de la préfecture de Chine et c'est aussi la troisième municipalité au niveau de la préfecture établie au Tibet. Le Conseil des affaires d'Etat de Chine a approuvé la suppression de la préfecture de Qamdo pour établir la municipalité au niveau de la préfecture de Qamdo, ainsi que la suppression du district de Qamdo pour établir l'arrondissement de Karub, et l'ancienne zone administrative du district de Qamdo est devenue celle de l'arrondissement de Karub de la municipalité de Qamdo.

Située dans l'est du Tibet et bordée à l'est par le Yunnan et le Sichuan, au nord

par le Qinghai, la municipalité de Qamdo est un centre de communication très important. Elle est composée de l'arrondissement de Karub et de 10 districts : Jomda, Konjo, Riwoqe, Dengqen, Chagyab, Baxoi, Zogang, Mangkam, Lhorong et Banbar. Les routes Sichuan-Tibet, Yunnan-Tibet et Qinghai-Qamdo y font leur jonction et relient les différents districts de la municipalité. Avec une superficie de 130 000 km², Qamdo est peuplée en majorité de Tibétains, comptant également des communautés de Han, de Mongols, de Naxi, de Lisu et de Hui.

Dans la municipalité de Qamdo, plus de 80 sommets dépassent 5 000 m. Dans les vallées, il y a des forêts, des champs fertiles et des prés naturels, où l'on trouve plus de 600 espèces d'animaux sauvages, comme par exemple la panthère des neiges, le petit panda, le singe au nez retroussé (le rhinopithèque doré du Yunnan) et le cerf aux babines blanches, ainsi que plus de 1 200 produits pouvant servir à la préparation de médicaments dont le champignon chenille (*Ophiocordyceps sinensis*), le musc, les bois de cerf et la fritillaire.

Il y a de nombreux sites touristiques dans cette municipalité : le monastère de Qambling et les ruines de l'époque néolithique de Karub dans l'arrondissement de Karub, la zone touristique du mont enneigé Meri dans le district de Zogang, les gravures rupestres de Rindardainma et le groupe de sculptures sur pierre de Lunglung dans le district de Chagyab.

Municipalité de Nyingchi

En vertu de la décision du Conseil des affaires d'Etat de Chine du 18 mars 2015 « Sur l'approbation de la demande la région autonome du Tibet de supprimer la préfecture de Nyingchi et d'établir la municipalité de Nyingchi », la préfecture de Nyingchi a été supprimée pour établir la municipalité au niveau de préfecture de Nyingchi. Le district de Nyingchi a été transformé en arrondissement de Bayi à Nyingchi.

Située dans le sud-est du Tibet et sur les cours moyen et inférieur du Yarlung-Zangbo, et voisine de l'Inde et du Myanmar au sud, la municipalité de Nyingchi s'étend sur une superficie de 99 700 km² et comprend l'arrondissement de Bayi et 6 districts : Gongbo'gyamda, Mainling, Medog, Bome, Zayu et Nang. Elle est peuplée de Tibétains, de Han, de Moinba, de Luoba et d'autres ethnies.

Sous l'influence des courants atmosphériques chauds et humides de l'océan Indien, le climat de la municipalité de Nyingchi n'a pas de chaleur accablante en été ni de froid rigoureux en hiver. Les précipitations sont abondantes et le climat, humide. Dans les forêts d'une superficie totale de 2,64 millions d'hectares, vivent en rangs serrés des épicéas géants et parmi les cyprès, le plus ancien remonte à 2 500 ans. Les réserves de bois atteignent 800 millions de stères. Avec plus de 2 000 espèces de plantes supérieures iden-

tifiées, la région mérite d'être appelée banque végétale. La zone la plus basse est à 1 000 m d'altitude. Certaines zones sont propices à la culture du riz, des oranges, des bananes et des citrons. Parmi les animaux rares et précieux, il y a le tigre du Bengale et le singe au nez retroussé (le rhinopithèque doré du Yunnan) ; les produits locaux connus comprennent des plantes médicinales comme le *tien-ma*, la racine de pseudo-ginseng, l'orpin rouge, le champignon chenille (*Ophiocordyceps sinensis*), l'amadouvier et autres. Par ailleurs, sont très connus le chapeau tibétain et le bol de bois fabriqués dans le district de Nam, le « thé sacré du Qomolangma » de Bome, le couteau tibétain de Ye'ong, ainsi que les objets en bambou tressé et le bol de bois tibétain fabriqués à Zayu.

La municipalité de Nyingchi compte huit zones touristiques qui regroupent quarante sites. Parmi elles, il y a la zone du lac Basumco, qui figure sur la liste des sites touristiques au niveau mondial établie par l'Organisation mondiale du tourisme, sur la liste des sites touristiques de la catégorie 4A établie par l'Administration nationale du tourisme de Chine et sur la liste des parcs forestiers nationaux de Chine ; la zone du Namjabarwa qui recèle une grande valeur touristique en multiples sens, la réserve naturelle nationale du grand canyon du Yarlung Zangbo, le parc géologique national de Ye'ong, le parc forestier national de Serchila, ainsi que des paysages de glaciers à formes spectaculaires.

Le glacier Mitui, situé dans le district de Bome.



Préfecture de Nagqu

Située dans le nord du Tibet, voisine du Xinjiang et du Qinghai au nord, Nagqu comprend 11 districts : Nagqu, Jiali, Biru, Nyainrong, Amdo, Xainza, Sog, Bangoin, Baqen, Nyima et Shuanghu. Elle s'étend sur 286 500 km², constituant une principale région d'élevage du Tibet. Les Tibétains y représentent plus de 98 % de la population locale. Le nord est une vaste étendue pratiquement inhabitée, et appartient en grande part à la réserve nationale de Qiangtang.

La partie centre-ouest de Nagqu se situe à une altitude supérieure à 4 500 m. Son environnement géographique est particulier, ses paysages naturels magnifiques, et le milieu écologique reste intact. La préfecture de Nagqu est parsemée de plus de mille lacs, grands ou petits, dont le Namco, le Serlingco et le Tangra Yumco. Les eaux thermales et les champs géothermiques sont nombreux ; les ressources minières, pétrolières et gazières abondent. Les animaux sauvages sont variés et la végétation alpine est extraordinaire : plus de vingt espèces d'animaux figurent sur les listes d'animaux de première et de deuxième catégories sous la protection de l'Etat.

Les principales spécialités locales comprennent entre autres le duvet de bœuf, le duvet de mouton et le duvet de la chèvre du Cachemire, le champignon chenille (*Ophiocordyceps sinensis*), le *Saussurea involucrata* et le musc.

Parmi les sites touristiques, on peut citer notamment la zone touristique nationale

Un éleveur tibétain au bord du Namco.



du mont Tanggula-fleuve Nujiang, la gare Tanggula sur la ligne de chemin de fer Qinghai-Tibet, le lac Cona dans le district d'Amdo, le monastère du bouddhisme tibétain de Shabten dans le district de Nagqu, le lac Arza dans le district de Jiali, la zone de paysages naturels dans le canton de Zhungyi, les ceintures de paysage le long du fleuve Nujiang dans le district de Biru, la forêt vierge de Bomphan, la zone de paysages naturels de Pain-gar-Yangxoi, les célèbres monastères bön de Bacang, de Lungkar et de Lupug.

Préfecture de Lhoka (Shannan)

Situé dans le sud-est du Tibet et sur les cours moyen et inférieur du Yarlung Zangbo, limitrophe du Bhoutan et de l'Inde au sud, Lhoka s'étend sur une superficie de 80 000 km², avec 11 districts sous sa juridiction : Nedong, Chantang, Qonggyai, Konggar, Sangri, Qusum, Coma, Lhunze, Cona, Nanggarze et Lhozhang. On y trouve des Tibétains, des Han, des Hui, des Moinba, des Luoba et d'autres ethnies, les Tibétains représentant 98 % de la population locale.

Lhoka est l'un des berceaux de la civilisation tibétaine antique. La longue histoire a laissé un grand nombre de sites et monuments historiques, dont dix figurent sur la liste de la conservation sous la responsabilité d'Etat : les tombeaux des rois tibétains, les monastères de Samye, de Changzhug et de Zhatang, les tombeaux des Tubo à Kaidoi, le cimetière des Tubo à Lieshan, les ruines du palais royal de Lhagyali, le manoir de

Des villageois dans le district de Nanggarze de la préfecture de Lhoka pratiquent le tir à la corde.



Namserling, le Gyirulhakang, le monastère de Sakharguthog, ainsi que le « mont divin » et le « lac sacré ».

Les touristes peuvent admirer des monts enneigés, des glaciers, des plantes alpines, des prés naturels, des vallées et des monuments historiques. La zone touristique de la rivière Yarlung a été la seule au Tibet à figurer sur la liste nationale des zones touristiques. Les zones touristiques des lacs Yamzhog Yumco, de Samye et du « Lac sacré » revêtent une grande valeur sur le plan du paysage et de la culture.

Parmi les spécialités, il y a le tissage de laine *pulu*, l'encens tibétain, le *bangdian* (tablier) et le *kadian* (coussin de laine).

Lhoka jouit de bonnes conditions de communications. L'aéroport Konggar de Lhassa se trouve dans le canton de Gyizholing, district de Konggar.

Préfecture de Ngari

Située dans l'ouest du Tibet et voisine de la région du Cachemire, de l'Inde et du Népal à l'ouest et au sud, Ngari a une ligne frontière de 116 km et plus de 60 cols servant de passage vers l'extérieur de la Chine. Parmi les sept districts (Gar, Zanda, Ritog, Gelgyai, Burang, Gerze et Coqen) placés sous sa juridiction, trois sont des régions d'élevage et les autres sont mi-agricoles et mi-pastorales. Ngari s'étend sur une superfi-

Le paysage majestueux de la « forêt de tertres » à Zanda.



cie de 303 000 km² et la densité de la population est faible.

Ngari a joui d'une grande importance dans l'histoire des échanges économiques et culturels entre l'Orient et l'Occident. Ici, c'est le foyer de la brillante civilisation antique de Zhangzhung et du bön, et un terrain précieux pour l'étude de la civilisation tibétaine antique.

Ngari est à une altitude moyenne supérieure à 4 500 m. Ses paysages magnifiques sont composés de monts enneigés, de glaciers, de pâturages d'altitude, de déserts de sable et de caillasse, de cours d'eaux, de lacs, de champs, de fermes d'élevage et d'animaux sauvages. Les cours d'eaux Shiquan, Kongque, Xiangquan et Maquan sont respectivement la source de l'Indus, du Gange, de la Sutlej et du Yarlung Zangbo. Les ruines du royaume de Guge, le monastère de Toding, les fresques murales de Donggar et les peintures rupestres de Ritog portent une empreinte profonde de la civilisation antique du plateau occidental. Le Kangrinboqe, pic principal des monts Kangdese, ainsi que le lac Mapang Yumco, situés dans le district de Burang, sont respectivement considérés comme un « mont divin » et un « lac sacré » par plusieurs religions, et maintiennent une position toute particulière dans l'histoire de la religion d'Asie. Parmi les ressources touristiques de Ngari, cinq sites sont à l'échelon mondial, dix-huit à l'échelon national et quarante-huit à l'échelon régional et préfectorial. Le tourisme est déjà devenu une industrie importante pour le développement de l'économie de Ngari.

Compétence (2015)

Municipalité/ Préfecture		Arrondis- sement (s)	Districts	Cantons	Cantons peuplés de minorités ethniques	Bourgs	Quar- tiers	Comités de quar- tiers	Comités de villa- geois
Au total	7	4	70	543	9	140	10	209	5255
Municipalité de Lhassa		1	7	48		9	8	44	224
Municipalité de Xigaze		1	17	175		27	2	30	1643
Municipalité de Qamdo		1	10	110	1	28		23	1119
Municipalité de Nyingchi		1	6	34	3	20		7	489
Préfecture de Lhoka			12	58	5	24		61	493
Préfecture de Nagqu			11	89		25		37	1153
Prefecture de Ngari			7	30		7		7	134

Constitution ethnique

Les Tibétains constituent l'ethnie majoritaire de la région autonome du Tibet. Les statistiques démographiques montrent que près de la moitié des membres de l'ethnie tibétaine du pays vivent au Tibet, alors que l'autre moitié est répartie dans des zones tibétaines dans les provinces du Qinghai, du Gansu, du Sichuan et du Yunnan. On trouve aussi des membres de l'ethnie tibétaine qui résident de manière permanente ou provisoire dans les municipalités relevant de l'autorité centrale de Beijing, de Shanghai et de Chongqing, les provinces du Shanxi, du Shaanxi, et les régions autonomes du Xinjiang et de Mongolie intérieure.

Au début du VII^e siècle, a pris forme la communauté des Tibétains. L'ethnie tibétaine a joué un rôle important dans la formation et le développement de la nation chinoise. Selon des documents historiques en tibétain et en chinois, l'évolution de l'ethnie tibétaine est liée à celle d'autres ethnies, telles que les Han, les Mongols, les Mandchous, les Hui, les Qiang et les Naxi. En même temps, une partie de la population tibétaine s'est assimilée à d'autres groupes ethniques, tels que les Han, les Mongols, les Hui, les Qiang et les Naxi. En Chine, pays multiethnique unifié, les divers groupes ethniques se mêlent et restent en évolution dans le processus de développement historique de la Chine.

Hormis l'ethnie tibétaine, on trouve au Tibet les Han, les Mongols, les Hui, les Naxi, les Nu, les Derung, les Moinba, les Lhoba ainsi que les Deng et les Sherpas, soit une quarantaine d'ethnies. Par ailleurs, on compte au Tibet d'autres ethnies, ce sont principalement des techniciens et fonctionnaires ; ils sont mutés au Tibet pour soutenir la construction locale.

Le 6^e recensement national mené en 2010 montre que les Tibétains représentent 90,48 % de la population du Tibet.



Composition de la population

Des statistiques fournies par le 6^e recensement mené en 2010 par la Chine révèlent que les Tibétains représentent 90,48% de la population du Tibet, les Han, 8,17%, alors que les autres ethnies minoritaires, 1,35%.

Proportion des Tibétains

90,48%

Proportion des autres ethnies minoritaires

1,35%

Proportion des Han

8,17%



Dans la préservation de l'unité nationale et la lutte contre le séparatisme, les diverses ethnies du Tibet ont souvent fait l'expérience de difficultés et de dangers et ont préservé la solidarité entre les différentes ethnies de la nation chinoise et l'unité nationale. Dans le processus du Renouveau de la nation chinoise, les ethnies du Tibet et les autres ethnies de tout le pays profitent des fruits du développement et de la prospérité du pays.

Population

Dans l'histoire, du VII^e siècle au XVIII^e siècle, à cause des calamités naturelles et épidémies fréquentes, des mauvaises conditions médicales, et en raison du vœu de chasteté des bonzes qui représentaient alors une grande partie de la population, la population tibétaine avait connu une croissance négative pendant une longue période. Entre le XVIII^e siècle et le milieu du XX^e siècle, à cause de l'exploitation économique et de l'oppression politique du système de servage, elle fut réduite de 800 000 personnes.

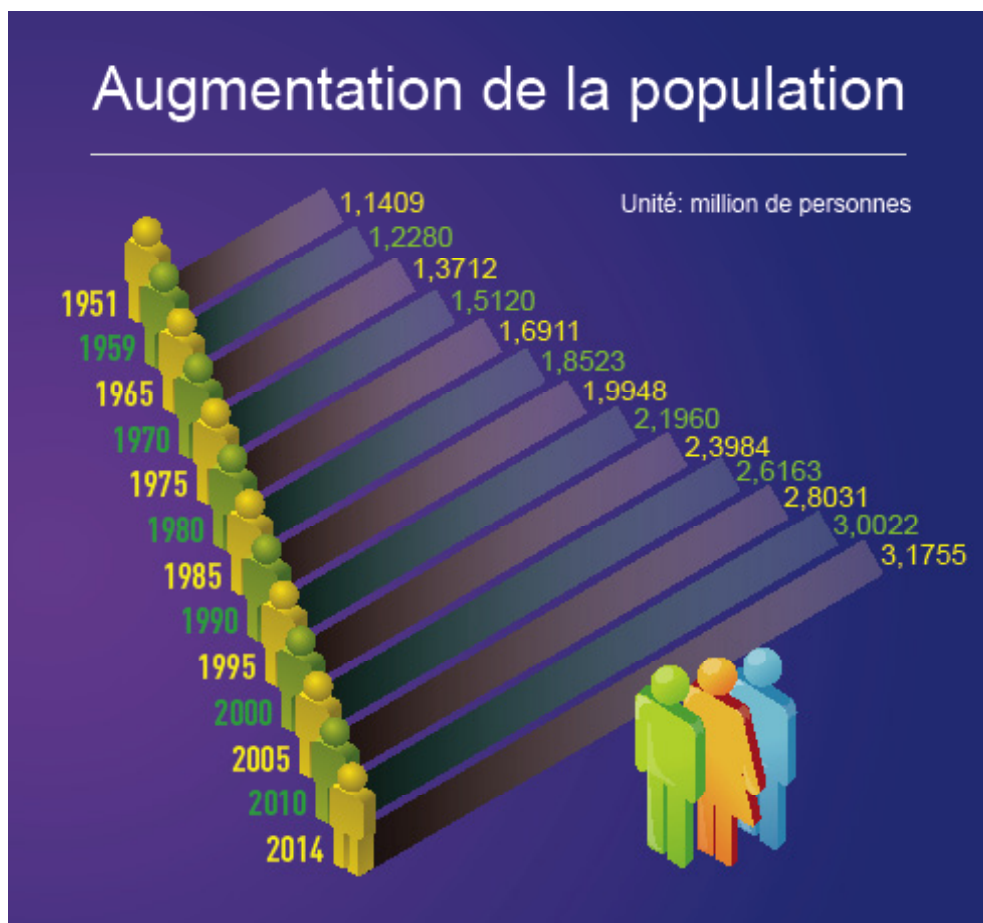
Dès la libération pacifique du Tibet en 1951, la population du Tibet connut l'augmentation la plus rapide de son histoire. Depuis 1956, le taux de natalité et celui

de croissance naturelle du Tibet ont dépassé la moyenne nationale. Selon les données obtenues au cours du 6^e recensement général de la population, mené en 2010, le nombre de résidents permanents du Tibet était de 3 millions, soit une augmentation de 1,86 million par rapport à 1951, année de libération pacifique du Tibet, où la population totale ne comptait que 1,14 million. La politique de planning familial, largement appliquée dans les régions de l'intérieur du pays, n'a pas été mise en place dans les régions agricoles et d'élevage du Tibet. Une enquête menée sur un échantillon de 1 % des résidents permanents du Tibet a montré que le taux de croissance annuel de cette population tibétaine s'est maintenu au-dessus de 10 % au cours de ces dix dernières années, niveau beaucoup supérieur à la moyenne du pays.

Depuis la mise en œuvre de la politique de réforme et d'ouverture, le mouvement

La population tibétaine de 1951 à 2014

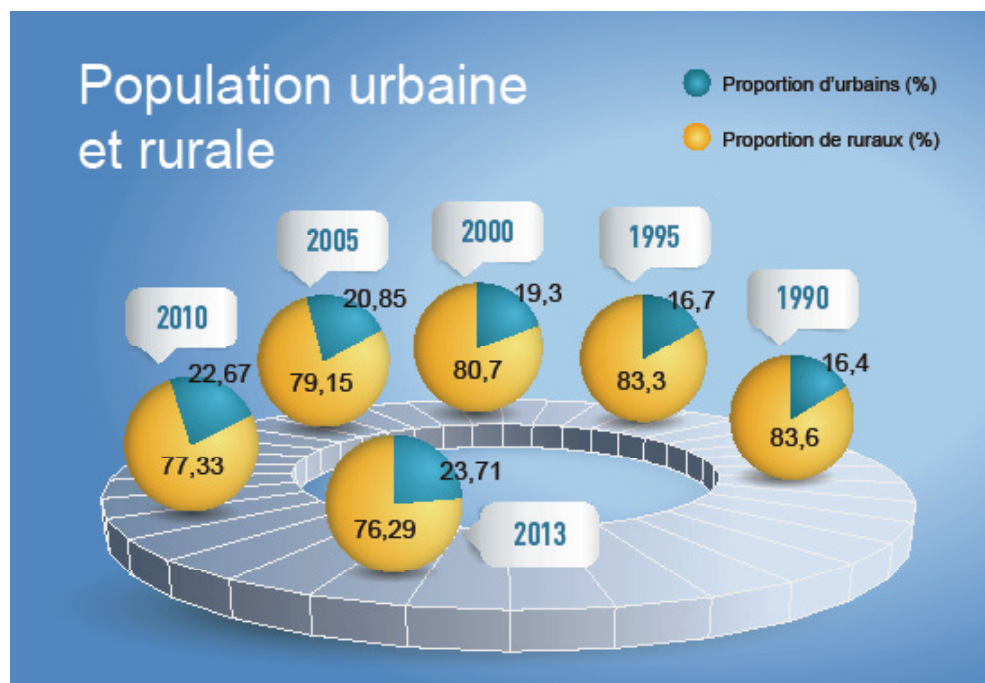
Période	Population	Remarque
Libération pacifique du Tibet en 1951	1,1409 million environ	Taux de mortalité de 28 % ; taux de mortalité infantile, de 430 %.
Premier recensement général en 1953	1,275 million environ	La population de la région de Qamdo relevant directement du Conseil d'administration du gouvernement est comprise. Les autorités locales du Tibet ont estimé à 1 million le nombre d'habitants au Tibet dans le rapport soumis au gouvernement central.
Deuxième recensement général en 1964	1,251 million	1,209 million de Tibétains
Troisième recensement général en 1982	1,892 million	1,786 million de Tibétains
Quatrième recensement général en 1990	2,196 millions	2,096 millions de Tibétains
Cinquième recensement général en 2000	2,6163 millions (y compris les gens venus d'autres régions, hormis les migrations de la population tibétaine)	2,4111 millions de Tibétains
Sixième recensement général en 2010	3,0022 millions	2,7164 millions de Tibétains : les Tibétains et d'autres ethnies minoritaires représentent plus de 91,83 % de la population régionale.
2011	3,0330 millions	
2012	3,0762 millions	
2013	3,1204 millions	
2014	3,1755 millions	



des ressources humaines entre le Tibet et l'intérieur du pays est plus actif, un nombre plus important de personnes de l'intérieur sont venues travailler au Tibet, notamment dans les secteurs agricole, touristique, commercial et tertiaire. Toutefois, la croissance de la population du Tibet a été essentiellement due à l'augmentation rapide du nombre des Tibétains. Ces derniers et les membres d'autres ethnies minoritaires ont toujours représenté plus de 90 % de la population locale.

Au Tibet, les citoyens représentent 23,71 % de la population tibétaine et la population rurale, 76,29 %. La répartition de la population n'est pas équilibrée, une grande majorité est concentrée dans le sud et l'est de la région autonome, surtout dans les bassins et vallées. L'ouest et le nord-ouest du Tibet sont moins peuplés.

La région autonome du Tibet compte la population la moins nombreuse et la



moins dense du pays. Sa densité est en moyenne de 2,26 personnes par km², soit 1/60 de la densité du pays. La plaine de Lhassa, la plaine des cours moyen et inférieur de la rivière Nyang Qu et la plaine de Zetang comptent environ 50 personnes par km² ; et il y a plus de 100 personnes par km² dans l'arrondissement de Chengguan de la ville de Lhassa. En amont du cours moyen du Yarlung Zangbo, sur le cours supérieur de la rivière Lhassa et dans le nord-est des monts Hengduan, la densité de la population est en moyenne de 3 à 10 personnes par km². La région de Lhaze, la plaine de Sagya, et la vallée de la rivière Nyang, près de Nyingchi, et la vallée du fleuve Lancang, près de Qamdo, sont assez densément peuplées. L'est de Ngari et l'ouest de Nagqu sont les endroits les moins densément peuplés du monde, soit 0,23 personne par km².

La Chine, pour atténuer la pression sociale causée par l'augmentation rapide de sa population, applique depuis la fin des années 1970 le planning familial, défini comme une politique nationale fondamentale, selon laquelle chaque couple citoyen ne peut qu'avoir un enfant. Mais le gouvernement central soutient les autorités tibétaines autonomes dans l'adoption d'une politique convenable pour leur situation. En 1984, le gouvernement populaire de la région autonome du Tibet a décidé d'appliquer une

politique spéciale : les fonctionnaires han ont droit à un seul enfant par couple, tandis que chez les fonctionnaires et les habitants urbains tibétains, la naissance avec intervalle de deux enfants par couple est encouragée, cependant, l'avortement forcé, sous toutes ses formes, est interdit. Pour le reste des Tibétains et les membres des autres ethnies minoritaires, on n'impose aucune limite sur le nombre de naissances, mais on prône la méthode scientifique de contrôle des naissances et l'eugénisme afin d'assurer la bonne santé des mères et des enfants, et d'améliorer la qualité de la population. A ceux qui veulent se faire stériliser de plein gré, les départements gouvernementaux de la santé fournissent des services sûrs et fiables.

Religion

Religions principales

Au Tibet, on trouve principalement le bouddhisme tibétain (les sectes Nyingma, Kagyu, Sagya et Gelug), le bön et la religion populaire, ainsi que l'islam et le catholicisme. Actuellement, On y compte 1 787 monastères du bouddhisme tibétain et du

Le mont Kangrinboqe est vénéré par plusieurs religions, le bouddhisme tibétain et le bön notamment.



bön, soit un monastère pour 1 500 habitants ; quelque 46 000 moines et nonnes ; 358 bouddhas vivants, 4 mosquées pour environ 3 000 musulmans ; une église catholique avec plus de 700 fidèles.

L'influence de ces religions varie selon leur distribution géographique. Du point de vue de la classification des religions, le bouddhisme tibétain, le bön, l'islam et le catholicisme sont des religions théologiques, tandis que la religion populaire n'a pas de système théorique, ni de lieu de culte particulier, ni de clergé. Quant aux relations mutuelles entre ces religions, pendant longtemps, le bouddhisme tibétain et le bön s'excluaient tout en s'influçant mutuellement, au point qu'on connaît la situation actuelle : « le bouddhisme a son reflet dans le bön » et « le bön trouve son expression dans le bouddhisme ». Par ailleurs, beaucoup d'éléments de la religion populaire, comme le culte rendu aux divinités et les rites de cérémonie, ont exercé une influence profonde sur la formation du bouddhisme tibétain et sur l'évolution du bön. L'islam et le catholicisme ont moins de fidèles au Tibet et sont donc moins influents. Dans l'ensemble, ces deux religions existent en bons termes avec le bouddhisme tibétain et le bön qui détiennent une position prédominante au Tibet. La religion populaire, quant à elle, malgré l'encerclement des religions théologiques, reste fortement influente parmi les populations tibétaines, notamment dans les régions reculées.

Le bouddhisme tibétain

Introduit dans le Tibet au VII^e siècle, depuis l'intérieur de la Chine, l'Inde et le Népal, le bouddhisme s'inspira, tant dans son contenu que sa forme, de divers éléments du bön et de la religion populaire. Influencé par les diverses traditions culturelles dans les régions voisines, le bouddhisme tibétain, appelé communément « lamaïsme », s'est formé et a créé ses caractéristiques locales. Il a d'innombrables canons en tibétain, de riches dogmes et théories, une structure organique complète dans les monastères, un système strict d'étude des canons et de pratique des rituels, ainsi qu'un système spécial de réincarnation des *tulku*, devenant ainsi une branche complète du système bouddhiste, distincte du bouddhisme dit « han » (aussi appelé bouddhisme de la langue chinoise) et du bouddhisme theravāda (ou bouddhisme de la langue pali).

Le bouddhisme tibétain, durant son évolution, s'est divisé en plusieurs écoles, dont le Nyingma (secte rouge), le Sagya (secte bigarée), le Kagyu (secte blanche), le Gelug (secte jaune) et le Jonang. Le Gelug, bien que formé au milieu du XVII^e siècle, bénéficia du soutien du gouvernement central de la dynastie des Qing et est devenu



Une Tibétaine tourne un moulin à prières.

prédominant. Le dalaï-lama et le panchen erdini sont les deux systèmes les plus grands de la réincarnation des *tulku* de cette secte. Certains estiment qu'il faut considérer le bön comme une des écoles du bouddhisme tibétain, car il a absorbé beaucoup d'éléments de celui-ci et a été déjà « bouddhisé », mais la majorité des gens du milieu du bön n'accepte pas ce point de vue.

Le bouddhisme tibétain se diffuse principalement dans la région autonome du Tibet, dans des régions peuplées de Tibétains du Qinghai, du Gansu, du Sichuan et du Yunnan, dans des régions peuplées de Mongols, de Tu, de Yugu et de Moinba, et dans des zones où vivent différentes ethnies. Il y a aussi un nombre de croyants limité parmi les Han, les Naxi, les Luoba et les Pumi. Le bouddhisme tibétain a également été introduit au Bhoutan, au Népal, en Mongolie, en Inde, au Cachemire et en Bouriatie en Russie. Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, il a été propagé en Europe, en Amérique et en Asie du Sud-Est.

Au cours de son développement, le bouddhisme tibétain demandait que dans chaque famille au moins un enfant entre dans les ordres. Cela explique pourquoi, après le XVI^e siècle, le nombre de moines et nonnes a atteint son apogée, avec le quart de la

population tibétaine. En 1951, année où le Tibet fut pacifiquement libéré, ils étaient au nombre de 100 000, soit le dixième de la population totale tibétaine. Pendant la réforme démocratique menée en 1959, on pratiquait la séparation du pouvoir spirituel et temporel, les monastères procédèrent eux aussi à une réforme démocratique. Dès lors, les Tibétains ont pu jouir de la liberté de devenir moines ou nonnes, tandis que les moines et nonnes pouvaient retourner à la vie laïque.

Les statistiques montrent qu'avant la réforme démocratique en 1959, les monastères possédaient 36 % des terres cultivées de la région du Tibet, ainsi que la plupart des zones de pâturages, des têtes de bétails et des moyens de production ; qu'ils accordaient 80 % des prêts usuraires accordés par les trois grands seigneurs ; que la rente foncière payée en nature par les serfs qui cultivaient les champs des monastères représentait environ 70 % de la récolte, sans compter les corvées. Ces chiffres montrent le niveau d'exploitation et d'oppression que subissaient la majorité des serfs. De toute évidence, l'abolition du système féodal de servage et la suppression des privilèges dont les religieux et la noblesse jouissaient dans les domaines politique, économique et judiciaire ont été une condition préalable à l'émancipation politique, à l'autonomie économique et à une vraie liberté de croyance religieuse des serfs.

Dossier :Le système de réincarnation des *tulku*

Passant par de longues années d'évolution, le bouddhisme tibétain s'est divisé en plusieurs sectes et lignées qui ont établi leurs propres systèmes de transmission pour maintenir leurs acquis politiques et religieux, consolider leur domination, favoriser leur propre développement et conserver leurs privilèges patrimoniaux. Il s'agit là du contexte social et historique de la formation du système de réincarnation des *tulku*.

La première initiative fut prise par la lignée Garma-Gagyu de l'école Kagyu, dont le créateur, Dorsum Qenbo (1110-1193), prédit à ses derniers moments qu'il se réincarnerait et demanda à ses disciples de chercher sa réincarnation après son nirvana. Puis, un certain du nom de Garma Baxi fut reconnu comme la réincarnation de Dorsum Qenbo. La cour du Khan mongol devait conférer plus tard un bonnet noir de bordure dorée à Garma Baxi, et la lignée Garma-Gagyu se développa alors si bien qu'elle posséda assez de puissance pour rivaliser avec la secte Sagya. En 1283, Garma Baxi mourut, et ses disciples trouvèrent, selon son testament, un enfant pour hériter de son bonnet noir. Le système de réincarnation des *tulku* fut ainsi établi dans la lignée de bonnet noir de la secte Kagyu. Plus tard, les autres sectes et lignées du bouddhisme

tibétain se mirent à l'imiter, et le processus de détermination de l'enfant qui sera réincarné est devenu trop alambiqué. La secte Gelug n'avait pas de système de réincarnation dans les débuts de sa création, les premières réincarnations du dalaï-lama et du panchen-lama furent reconnues à titre posthume. Il faut dire que le soutien de l'autorité centrale de la dynastie des Qing en conférant officiellement le titre de dalaï-lama et de panchen-lama joua alors le rôle clé pour que ce système puisse être hérité et que le statut du dalaï-lama et du panchen-lama en tant que chef spirituel et temporel puisse être consolidé. D'autre part, ce système devint plus tard un moyen aux mains des couches dominantes du Tibet dans leur lutte pour le pouvoir. Les tricheries ne cessèrent de se produire. En 1793, la dynastie des Qing stipula, sous forme de règlements, le système de tirage au sort dans une urne en or, ce qui marqua l'entrée du régime de réincarnation des *tulku* dans le système juridique d'Etat, et le fait que le gouvernement central possède le pouvoir d'approuver la réincarnation du plus haut *tulku* du bouddhisme tibétain est devenu un usage historique. Dès lors, et jusqu'à nos jours, la confirmation de l'enfant-réincarnation du dalaï-lama, la nécessité de procéder au tirage au sort à l'aide de l'urne en or ont été toutes approuvées par les autorités centrales, sans aucune exception. L'une des deux urnes en or qui ont été fabriquées à l'époque, destinée à choisir les enfants qui réincarneraient le dalaï-lama et le panchen-lama, est conservée aujourd'hui dans le monastère de Jokhang à Lhassa, alors que l'autre, destinée à celle des enfants réincarnant les grands *tulku* de la région de Mongolie, est conservée actuellement à la lamaserie Yonghegong à Beijing.

L'Etat respecte le caractère religieux de la réincarnation des *tulku* et ses procédures et rituels. En 1992, le Bureau des affaires religieuses du Conseil des affaires d'Etat a approuvé le successeur du XVII^e *tulku* Karmapa. En 1995, en vertu des rituels religieux et de la convention historique, et avec l'approbation du Conseil des affaires d'Etat, la région autonome du Tibet a accompli la recherche et l'identification de l'enfant réincarnant le X^e panchen-lama, et a présidé la cérémonie d'intronisation du XI^e panchen-lama. Depuis la réforme démocratique, les réincarnations selon des usages historiques et des rites religieux d'une soixantaine de *tulku* ont été autorisées.

En juillet 2007, le Bureau d'Etat des affaires religieuses a promulgué les « Règlements relatifs à la réincarnation des *tulku* du bouddhisme tibétain ». Cette première disposition légale à ce sujet a fait un pas dans la normalisation de la réincarnation des *tulku*.

Le bön

Le bön, une religion autochtone du Tibet, fut, selon les on-dit, créé au V^e siècle avant notre ère par Sinrao Miwoche, prince de l'ancien royaume de Zhangzhung, sur la base de la religion primitive locale. A l'origine, le bön se pratiquait dans la région qui est aujourd'hui le district de Gar. Il était constitué de rites primitifs de prière et d'exorcisme. Vers le début de l'ère chrétienne, le bön se répandit vers l'est dans le bassin du Yarlung Zangbo et devint progressivement, avant l'établissement du bouddhisme tibétain, une force religieuse prépondérante dans le domaine de l'idéologie du plateau tibétain.

Dès le début de l'introduction du bouddhisme tibétain, le bön déclencha une lutte acharnée contre lui. Afin de survivre et de se développer, le bön a assimilé directement, indirectement ou sous forme déguisée un grand nombre d'éléments et de formes du bouddhisme tibétain. Bien qu'il rende culte à Tonpa Shenrab et non à Sakyamuni, et que ses canons et sa doctrine soient différents à ceux du bouddhisme, il compte aussi ses propres monastères, possède son propre « Tripitaka » et pratique, tout comme le bouddhisme, les rituelles de réincarnation des *tulku* et les moines sont également vêtus de *kasaya* (longue robe orange). Le point de vue selon lequel le bön est devenu une

Ruines du royaume de Guge.



branche du bouddhisme tibétain n'est pas largement partagé.

Selon des statistiques, le bön compte au Tibet 88 monastères (dont 55 à Qamdo, 23 à Nagqu, 6 à Xigaze, 2 à Nyingchi, 1 à Lhasa et 1 à Ngari). Il y a au moins 3 000 moines, 93 *tulku* et plus de 130 000 fidèles.

L'islam

Selon le *Hudud al-Alam* (« Les limites du monde »), l'islam remonte à plus de 1 100 ans à Lhasa, où l'on compte plus de 3 000 Hui, dont une grande majorité sont musulmans. Par ailleurs, parmi les migrants, on compte des musulmans venant des provinces limitrophes ou de l'étranger.

Aujourd'hui, les musulmans de Lhasa utilisent la langue tibétaine et s'habillent à la tibétaine. Tout en maintenant leurs propres convictions et coutumes, ils s'entendent harmonieusement avec les fidèles religieux et les laïcs tibétains. Les langues tibétaine et chinoise sont leurs langues principales dans la vie courante. Quand ils font la prière, les musulmans récitent le *Coran* d'abord en arabe et puis en tibétain. Au cours de ces dernières années, se sont installés à Lhasa un certain nombre de musulmans venus d'autres

Une mosquée à Lhasa. Au Tibet, d'autres religions coexistent avec le bouddhisme tibétain.



régions, et ils peuvent pratiquer leur croyance et participent à des activités religieuses quotidiennes.

Lhassa compte quatre mosquées dont la Grande Mosquée dans le quartier de Hebaling est la plus célèbre. Construite en 1716 dans la rue Pargor Sud, au sud-est du monastère de Jokhang, elle occupait une superficie de 200 m² et a été agrandie en 1793 lors d'une restauration. Cette mosquée a été incendiée en 1959 par des rebelles armés, et reconstruite l'année suivante avec les dons des fidèles.

Le catholicisme

Le catholicisme se diffusa dans l'histoire dans l'Ouest et le Sud-Est du plateau tibétain. Aujourd'hui, l'unique église catholique du Tibet se trouve dans le village du Haut Yanjin, district de Mangkam, à Qamdo, aux confins du Tibet, du Sichuan et du Yunnan. Le catholicisme fut introduit en 1865 à Yanjin. Dix-sept personnes ont servi de prêtre ou de missionnaire dans cette église. Parmi les villageois, composés de Tibétains et d'un petit nombre de membres de Naxi, 80 % sont catholiques ; les croyants sont au nombre de 740 personnes, dont 600 autochtones. Contrairement aux autres

Des catholiques tibétains assistent à la messe dans une église du district de Mangkam, à Qamdo.



régions du Tibet, ici, la plupart des Tibétains sont catholiques, la majorité des Naxi pratiquent le bouddhisme tibétain. Les soutras sont en tibétain. Si les catholiques locaux font du Nouvel An tibétain le début de l'année, ils célèbrent aussi la Noël. Il n'y a ni sapin ni père Noël, mais un prêtre dit la messe et lit l'*Évangile*. Fidèles et invités prennent un repas devant l'église, puis dansent le *golzhuang* et le *xianze*. Chaque année, à l'occasion de la fête du bouddhisme tibétain de la Danse des divinités, le monastère de Gangda, appartenant au bouddhisme tibétain, qui est situé près de l'église, invite le prêtre et les fidèles catholiques à y assister.

Liberté de croyance religieuse

La liberté de croyance religieuse est une politique fondamentale constante de la Chine. L'article 36 de la Constitution chinoise stipule que « les citoyens de la République populaire de Chine sont libres de pratiquer une religion », qu'« aucun organe d'Etat, groupement social ou individu ne peut contraindre un citoyen à pratiquer ou non une religion, ni adopter une attitude discriminatoire à l'égard d'un citoyen croyant ou non croyant », et que « l'Etat protège les activités religieuses normales ».

En Chine, par la liberté de croyance, on entend principalement que le citoyen jouit de la liberté d'être croyant ou non, de celle de devenir fidèle d'une religion ou d'une autre religion, et au sein d'une même religion, de celle d'embrasser une école ou une autre école, de celle de passer du statut de non croyant à celui de croyant ou le contraire. En jouissant de la liberté de croyance religieuse, les citoyens sont tenus à assumer les devoirs stipulés par les lois et décrets, à respecter l'intérêt fondamental de la nation et du peuple, à défendre la dignité de la loi, à sauvegarder l'unité nationale et la réunification du pays, et à ne pas porter atteinte à l'ordre social ni à celui dans le travail et la vie courante. Tout cela correspond aux stipulations de la Convention des Nations unies et de leurs documents concernant les droits de l'Homme.

La prétendue totalité d'une population croyante dans l'ancien Tibet était un phénomène social anormal produit par la théocratie. Il reflète l'empiétement sur les droits de l'Homme dans la période du système du servage féodal. A cette époque-là, on vivait une situation malgré soi, et beaucoup cherchaient à subsister en se faisant religieux : la réelle liberté de croyance n'existait pas.

Au cours de la réforme démocratique au Tibet, du fait de l'abolition du système de servage, on a supprimé les privilèges et le système d'exploitation par les monastères et les moines de haut rang, ce qui a protégé la liberté de croyance religieuse des

ecclésiastiques et des laïques, et a amélioré les conditions de vie des moines et nonnes restés dans les monastères. Depuis la réforme démocratique, les Tibétains ont obtenu une réelle liberté physique et une réelle liberté de croyance. Ils sont libres d'entrer au monastère ou de reprendre la vie séculière. Les moines et nonnes ont établi à travers des élections démocratiques un comité ou une équipe de gestion démocratique qui gère les affaires religieuses et développe les activités bouddhiques. Actuellement, le Tibet compte 46 000 moines et nonnes, soit 1,7 % des habitants du Tibet. Une pleine protection et un respect réel ont été assurés dans les activités religieuses des moines et nonnes. Selon le désir des personnalités patriotes des milieux religieux de haut niveau et des ecclésiastiques et laïques, et conformément au besoin des activités religieuses des citoyens croyants, nombre de monastères importants ont été enregistrés sur la liste des vestiges et monuments historiques placés sous la protection par le gouvernement central et les autorités locales de la région autonome du Tibet.

Quant au système de réincarnation des *tulku*, qui est propre au bouddhisme tibétain, il a été rétabli dans l'effort pour matérialiser la politique de liberté de croyance religieuse.

Actuellement, les *tulku* réincarnés qui ont été confirmés par le gouvernement

Des pèlerins en circumambulation.



jouent leur rôle dans les divers lieux de culte du Tibet.

Aujourd'hui, le droit de liberté de croyance religieuse des ethnies est protégé par la Constitution et la loi. Les religions et les diverses sectes ont toutes obtenu un respect et une protection de manière égalitaire pour parvenir à une véritable tolérance religieuse. L'apprentissage des classiques, les discussions sur les classiques, les passages de diplôme, les ordinations, les initiations, les prières et la pratique religieuse se déroulent normalement et toutes les grandes fêtes religieuses organisées selon les conventions donnent lieu à différentes manifestations.

Les fidèles ont aujourd'hui la liberté d'installer chez eux la salle de prière et l'alcôve de bouddha, de se rendre aux monastères, aux monts et lacs sacrés, de pratiquer la circumambulation, de prier l'image du Bouddha, de faire tourner les moulins à prières, d'apporter des offrandes dans les monastères, de réciter les canons bouddhiques, de demander à des moines et nonnes de faire des cérémonies religieuses et de participer aux autres activités religieuses. Au Tibet, on peut voir partout des bannières religieuses suspendues et des tas de *mani*. À l'intérieur comme à l'extérieur des monastères célèbres, nombreux sont ceux qui viennent faire une grande prosternation ou faire tourner les moulins à prières. Chaque année, le nombre de pèlerins au seul monastère de Jokhang à Lhassa peut atteindre un million de personnes. Les coutumes à caractère religieux dans les noces et les funérailles sont totalement respectées. Les différentes fêtes religieuses sont célébrées de manière normale.

Natalité, mortalité, taux d'accroissement naturel

Année	Naissances		5,1Décès		Taux d'accroissement naturel (‰)
	Nombre de naissances sur 10 000 personnes	Natalité (‰)	Nombre de décès sur 10 000 personnes	Mortalité (‰)	
1970	3,78	25,3	1,52	10,2	15,1
1980	3,93	21,4	1,51	8,2	13,2
1985	4,62	23,3	2,01	10,1	13,2
1990	4,91	26,0	1,61	8,9	17,1
1995	4,82	24,9	1,77	8,8	16,1
2000	4,42	19,5	1,65	6,6	12,9
2005	3,20	17,9	1,61	7,2	10,8
2006	2,65	17,4	1,21	5,7	11,7
2007	3,08	16,4	1,17	5,1	11,3
2008	3,85	15,5	1,24	5,2	10,3
2009	3,85	15,3	1,24	5,1	10,2
2010		15,28		5,32	9,96
2011		15,39		5,13	10,26
2012		15,48		5,21	10,27
2013		15,77		5,39	10,38

02

► Environnement géographique et ressources naturelles



Géographie et climat

Ressources naturelles

02 | Environnement géographique et ressources naturelles

Géographie et climat

Relief

Le plateau Qinghai-Tibet est le plus jeune plateau du monde, et également le plus grand et le plus haut, d'où ses surnoms de « Toit du monde » et de « Troisième pôle du monde » après l'Antarctique et l'Arctique. Le plateau tibétain se trouve dans la partie principale du plateau Qinghai-Tibet.

Le plateau Qinghai-Tibet décroît du nord-ouest au sud-est. Les conditions topographiques y sont si complexes que se sont formés des paysages naturels variés et extraordinaires, entre autres des chaînes de montagnes imposantes, des canyons et ravins

Le Tibet se distingue par un territoire immense et un environnement géographique très varié.



profonds et abrupts, des glaciers, des rochers nus et des déserts immenses. On y trouve une grande variété de fleurs et plantes insolites et d'animaux sauvages précieux appartenant respectivement aux zones froide, tempérée, subtropicale et tropicale ; il y a aussi des paysages naturels curieux dispersés verticalement, qui ont créé les dictons : « Les quatre saisons se succèdent dans une même montagne » et « On n'a pas le même ciel à 10 *li* d'écart (5 km) ». Du point de vue du relief, le plateau Qinghai-Tibet peut se diviser en quatre zones : la chaîne de l'Himalaya, la vallée du Tibet méridional, le plateau du Tibet septentrional et les canyons du Tibet oriental.

– La chaîne de l'Himalaya serpente dans la partie sud du Tibet ; elle est composée de plusieurs montagnes parallèles orientées d'est en ouest. Son altitude moyenne est de 6 000 m. Le mont Qomolangma (Everest), situé sur la frontière sino-népalaise, dans le district de Tingri, et d'une altitude de 8 844,43 m, est le plus haut du monde. Le sommet de l'Himalaya est couvert de neige toute l'année, ses pentes nord et sud présentent un climat et un relief distincts l'un de l'autre.

– La vallée du Tibet méridional se trouve entre le Kangdese et l'Himalaya, où coulent le Yarlung Zangbo et ses affluents. Il y a plusieurs vallées, larges ou étroites, plates et fertiles, au bord de rivières ou de lacs ; c'est la principale région agricole du Tibet.

– Le plateau du Tibet septentrional se situe entre les monts Kunlun, Tangula, Kangdese et Nyainqentanglha et représente les deux tiers de la superficie totale du Tibet. Composé de collines et de bassins, c'est la région principale d'élevage du Tibet.

– Les canyons du Tibet oriental, à l'est de Nagqu, sont une région constituée par une série de hautes montagnes et de vallées profondes orientées d'abord d'est en ouest, puis du nord au sud, qui font partie de la célèbre chaîne de Hengduan. Trois grands fleuves, le Nujiang, le Lancang et le Jinsha, y coulent. La neige blanche sur les sommets pendant toute l'année, les forêts touffues sur les versants de montagne et les plantes vertes pendant les quatre saisons au pied de monts : tel est un tableau de paysage on ne peut plus magnifique.

Climat

Le climat du Tibet est original, complexe et varié. Il est sec et froid dans le nord-ouest, tiède et humide dans le sud-est. Les zones climatiques alternent du sud-est au nord-ouest, soit les zones tropicale, subtropicale, tempérée, sous-glaciaire des hauts plateaux et glaciaire des hauts plateaux.



Le climat au Tibet est aussi complexe que diversifié. Sur la photo, un scientifique recueille des données d'observations météorologiques.

Le Tibet connaît une saison sèche et une saison de pluie distinctes. D'octobre à avril, c'est la saison sèche ; de mai à septembre, la saison pluviale. La pluviosité varie d'une région à l'autre : les précipitations annuelles passent de 5 000 mm dans le terrain bas du sud-est à 50 mm dans le nord-ouest.

Le climat dans la région méridionale est très différent de celui dans la région septentrionale. Sous l'influence du courant atmosphérique chaud et humide de l'océan Indien, le climat du Tibet méridional est tempéré et pluvieux, avec une température annuelle moyenne de 8°C. Le plateau du Tibet septentrional subit un climat continental typique ; la température annuelle est au-dessous de 0°C et le gel dure six mois. Du point de vue du climat, les mois de mars à octobre, surtout de juin à septembre, constituent la saison idéale pour le tourisme. Mais depuis ces dernières années, les touristes chinois et étrangers qui s'y rendent en hiver ne cessent d'augmenter.

Le Tibet est la région la plus ensoleillée en Chine, l'ensoleillement étant un tiers voire même une fois plus important que dans les régions de plaine situées à la même latitude. Par rapport à l'intérieur du pays, la plupart des régions tibétaines ont une

température plus basse. La température annuelle moyenne à Lhassa et à Xigaze présente une différence négative de 10 à 15°C par rapport aux chiffres comparables de Chongqing, Wuhan et Shanghai, villes situées à la même latitude. Dans la préfecture de Ngari, à plus de 5 000 m d'altitude, la température au mois d'août est seulement de 10°C dans la journée, et peut descendre à plusieurs degrés sous zéro la nuit.

Chaînes de montagnes

Le nord du plateau tibétain est dominé par les monts Kunlun et son chaînon des monts Tangula, lesquels s'étendent sur une longueur de plusieurs centaines de kilomètres, tandis que le sud, par les monts Himalaya, l'ouest par les monts Karakorum et l'est par les monts Hengduan. La chaîne des monts Kangdese-Nyainquentanglha et leurs chaînons traversent le Tibet d'est en ouest, avec une altitude moyenne de plus de 4 000 m, plus de 50 sommets dépassant 7 000 m et 5 dépassant 8 000 m. Le paysage naturel est des plus magnifiques.

Les chaînes de montagne du plateau tibétain se divisent en deux groupes selon l'orientation : ouest-est et nord-sud.

Vue du mont Kangrinboqe.



La chaîne de l'Himalaya

Serpentant dans la partie méridionale du plateau tibétain, la chaîne himalayenne, le plus haut et le plus jeune système montagneux du monde, est constituée de plusieurs montagnes parallèles orientées d'ouest en est, et sa partie principale se trouve sur la frontière entre la Chine, l'Inde et le Népal. La chaîne est longue de 2 400 km et large de 200 à 300 km. Les principales crêtes ont une altitude moyenne de 6 200 m et son sommet, le mont Qomolangma (Everest), situé à la frontière sino-népalaise et dans la partie centrale de l'Himalaya, culmine à 8 844,43 m. Autour du mont Qomolangma, il y a quarante-deux sommets supérieurs à 7 000 m dont quatre dépassent 8 000 m.

La chaîne des Kunlun

D'une altitude moyenne de 5 500 à 6 000 m, elle s'étend de l'ouest à l'est à l'extrémité nord-ouest du plateau du Tibet. C'est une région où la neige éternelle et les glaciers modernes sont les plus nombreux. Le sommet Muztag, sur le territoire du Xinjiang, a une altitude de 6 973 m.

Les Karakunlun-Tanggula

Orientée d'ouest en est, la partie principale de la chaîne de Karakunlun se situe sur la frontière entre le Xinjiang et la région du Cachemire. Son sommet Galadandong, à 6 621 m d'altitude, est la source du Yangtsé, le plus long fleuve de la Chine.

Les monts Kangdese-Nyainqentanglha

Ces montagnes se situent à l'extrémité sud du plateau du Tibet septentrional, comme borne naturelle entre le Tibet septentrional, le Tibet méridional et le Tibet du sud-est, et principale ligne de partage des systèmes fluviaux endoréiques et exoréiques de la région. Le pic Kangrinboqe de la chaîne de Kangdese et le pic Nyainqentanglha de la chaîne de Nyainqentanglha sont respectivement à 6 656 m et 7 162 m d'altitude.

La chaîne de Hengduan

Située dans le sud-est du Tibet, elle est formée de plusieurs chaînons parallèles de l'ouest à l'est : Bexoi, Taniantaweng et Markam, entre lesquels se trouvent des vallées profondes. Les monts sont la suite des chaînes de Nyainqentanglha et Tanggula et ont une altitude moyenne de 4 000 à 5 000 m.

2-1-4 Cours d'eau

Dans les grandes montagnes du plateau Qinghai-Tibet, il existe partout des glaciers modernes, et la fonte des glaces a engendré plusieurs grands fleuves. Sur le terri-

toire du Tibet, les cours d'eau s'entrecroisent et les systèmes fluviaux sont nombreux. Il y a plus de vingt fleuves dont le bassin s'étend sur plus de 10 000 km² et plus de cent autres, sur plus de 2 000 km². On y compte non seulement le célèbre fleuve Yarlung Zangbo et ses cinq affluents dont Lhassa, Nyang Qu, Nyang, Parlung Zangbo et Dngxung Zangbo, mais aussi les importants affluents du cours supérieur du Yangtsé et du Lancang (cours supérieur du fleuve Mékong).

Les cours d'eau du Tibet se divisent en deux catégories : exoréiques et endoréiques. Leur débit annuel moyen est de 448,2 milliards de m³. Les cours d'eau exoréiques se jettent dans l'océan Pacifique et l'océan Indien, et ils coulent principalement dans les régions limitrophes de l'est, du sud et de l'ouest. Les cours d'eau endoréiques se trouvent principalement sur le plateau du Tibet septentrional. Avec l'eau de neige comme source, ils sont courts et coulent vers des lacs. La plupart de ces cours d'eau sont saisonniers, et généralement, leur aval se perd dans le désert ou forme un lac sur un terrain bas.

Le célèbre canyon en forme de U, dans le district de Medog, du Yarlung Zangbo, le premier fleuve du Tibet.



Le Yarlung Zangbo

Le plus long fleuve du Tibet, il est né du glacier Gyimayangzong, à 5 500 m d'altitude, dans le district de Zhongba, sur le versant nord de l'Himalaya. Traversant 23 districts de Lhassa, de Xigaze, de Lhoka (Shannan) et de Nyingchi, il passe, dans le district de Medog, la frontière de Chine et prend le nom de Brahmaputra pour se jeter enfin dans l'océan Indien après avoir traversé l'Inde et le Bangladesh. En territoire chinois, il parcourt 2 057 km, se classant au cinquième rang des fleuves chinois pour la longueur. Avec un bassin de 240 000 km² (sixième rang du pays), il coule à une altitude moyenne de 4 500 m. La région du bassin compte un million d'habitants (37 % de la population du Tibet) et possède 150 000 hectares de terre cultivée (41,67 % du total du Tibet). Des villes et bourgs importants, comme Lhassa, Xigaze, Gyangze, Zetang et Bayi, se trouvent dans cette région.

Le Grand canyon du Yarlung Zangbo

Aux confins des districts de Mainling et de Medog, le Yarlung Zangbo coule de l'ouest à l'est et change de direction devant le mont Namiabawa (7 782 m), le plus haut sommet de la partie orientale de l'Himalaya. C'est ainsi qu'est né le célèbre canyon en forme de U. Selon les données offertes par l'Administration d'Etat de la topographie et de la cartographie, le canyon du Yarlung Zangbo commence au nord dans le village de Daduka, district de Mainling, et se termine au sud dans le village de Parcocka, district de Medog. Il a une longueur totale de 504,6 km, une profondeur moyenne de 2 268 m et maximale de 6 009 m. Sa longueur a assombri la réputation du Grand canyon américain du Colorado (440 km), et sa profondeur dépasse celle du canyon péruvien de Colca (3 203 m). Il est le premier grand canyon du monde.

Lacs

Le Tibet possède le plus grand nombre de lacs en Chine, leur superficie réunie étant d'environ 23 800 km², soit 30 % de la totalité de la superficie des lacs du pays. Plus de 1 500 lacs de diverses dimensions et aux paysages différents se dispersent dans des montagnes et plaines ; ceux dont la superficie dépasse 1 000 km² sont le Namco, le Serlingco et le Zhari Namco ; 47 lacs ont une superficie supérieure à 100 km². Les lacs du Tibet sont variés et ont quasiment tous les caractères des lacs de la Chine. Parmi les ressources lacustres du Tibet, les lacs salés sont plus nombreux que les lacs d'eau douce. La première enquête en a dénombré 251, d'une superficie totale de 8 000 km². Autour



Le Yangzhog Yumco, un des trois lacs sacrés du Tibet.

des lacs salés s'étendent souvent des prés fertiles où de nombreux animaux sauvages rares et précieux trouvent leur abri. Les eaux de la plupart des lacs de taille moyenne sont de bleu foncé et si limpides qu'on peut voir le fond du lac. Avec le reflet des monts enneigés, tout le paysage est pittoresque et agréable.

Les lacs, paradis de poissons et d'oiseaux aquatiques, sont bordés de prés fertiles. Dans certains grands lacs, des îlots sont souvent devenus des « royaumes d'oiseaux ». L'îlot du lac Banggong, dans l'ouest de Ngari, en est le plus célèbre.

Les Namco, Yanzhog Yumco, Mapang Yumco, Banggongco, Basumco et Senglico sont parmi les lacs les plus connus.

Namco. Le plus grand lac du Tibet et le deuxième lac salé de Chine, le Namco se situe entre le district de Damxung, ville de Lhasa, et le district de Bangoin, préfecture de Nagqu.

Basumco. Il figure sur la liste des sites touristiques mondiaux dressée par l'Organisation mondiale du tourisme en 1997, sur la liste des sites touristiques nationaux de catégorie 4A formulée par l'Administration nationale du tourisme en 2001 et sur la liste des parcs forestiers nationaux en 2002. Il est situé dans le district de Gongbo'gyamda et est appelé aussi lac Cogor.

Yangzhog Yumco. Situé à 110 km de la zone urbaine de Lhasa, il est le plus grand lac continental au pied nord de l'Himalaya et la plus vaste escale d'oiseaux migrateurs dans le sud du Tibet. Au bord du lac est installée une centrale hydroélectrique, à la plus haute altitude et avec la grande chute d'eaux du monde. Disposant d'une chute de plus de 800 m, d'un canal de pompage d'environ 6 000 m, de quatre groupes

turbo-générateurs et d'une puissance installée de 90 000 kW, la centrale détient plusieurs records mondiaux et nationaux.

Senglico. Situé dans le canton de Lunggar, district de Zhongba, il est le premier haut lac du monde. La surface d'eau est à 5 386 m d'altitude et s'étend sur 92 km². Au Tibet, il y a environ 1 000 lacs à 4 000 m d'altitude ou plus, dont 17 dépassent 5 000 m.

Mapang Yumco. Situé dans le district de Burang et à 200 km du bourg de Shiquanhe, il est un des plus hauts lacs d'eau douce du monde et ressemble à un énorme saphir étincelant avec ses eaux limpides. On appelle le sommet Kanggrinboqe le « mont divin » et le lac Mapang Yumco, le « lac sacré ».

Banggongco. Il est situé dans le nord du chef-lieu du district de Ritog. Une petite partie du lac se trouve au Cachemire.

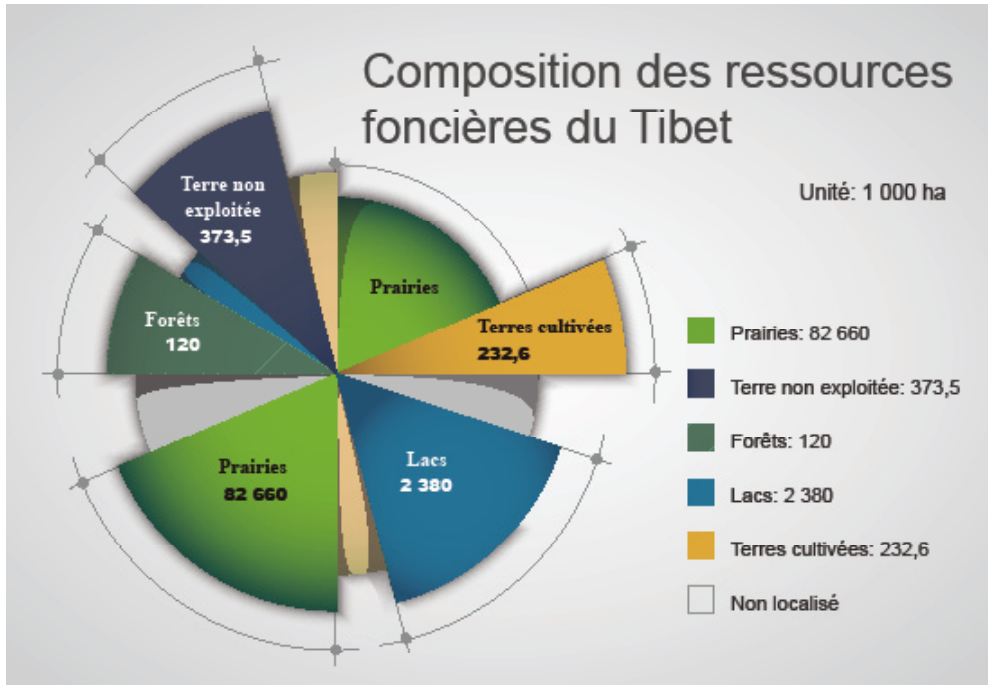
Au Tibet, de nombreux lacs sont imprégnés de couleur religieuse. Le Namco, le Mapang Yumco et le Yanzhog Yumco ont un surnom de « Trois lacs sacrés » du Tibet. En outre, il faut aussi citer le Lhamo Lhaco qui a joué un rôle particulier au cours de la recherche de l'enfant-réincarnation du *tulku* des Gelup, le Dangro Yumco, situé dans le nord du Tibet, qui est considéré comme le « lac sacré » du bön, le Yumzeluco, situé dans le district de Rinbung, qui est le site d'habitation de la Divinité Protectrice du monastère Tashilungpo, le Sichin Laco, situé dans le district de Medrogungkar, qui a le renom de « Lac du dieu de la Fortune », et le lac Cona qui, situé dans le district d'Amdo, est lié au *tulku* Razheng, et traversé par le chemin de fer Qinghai-Tibet.

Ressources naturelles

Terre

Le Tibet s'étend sur 1,22 million de km², d'où ses abondantes ressources en terre. Entre autres, 650 000 ha de prairies naturelles et 360 000 ha de terre cultivée, qui se situent principalement dans les vallées et bassins du Tibet méridional.

Au Tibet, on repère une énorme proportion de terres non utilisées, soit 30,71 % de la totalité territoriale de la région autonome. Le Tibet est l'une des régions pastorales de la Chine ; la superficie de ses prairies naturelles se classe à la première place, dépassant la somme de celles de la Mongolie intérieure et du Xinjiang.



Flore

Le Tibet est très riche en ressources végétales. On y trouve plus de 9 600 variétés de plantes sauvages, 6 400 espèces de plantes supérieures, dont 39 sont placées sous la protection de l'Etat. Gyirong, Yatung et Zhentang dans le sud-ouest, et Medog, Zayu et Lhoyu dans le sud-est, constituent de véritables musées de plantes naturelles. Même dans le nord, région au climat rigoureux, vivent plus de cent espèces de plantes. On trouve au Tibet la majorité des espèces de l'hémisphère nord depuis la zone tropicale jusqu'à la zone glaciaire, ainsi que certaines espèces de fossiles vivants reconnues. C'est bien le trésor le plus riche et le plus particulier des plantes sauvages.

Le Tibet enregistre un taux de couverture forestière de 9,84 %. Les principales essences comprennent le pin de haute montagne, l'épicéa de l'Himalaya, le sapin de l'Himalaya, le cyprès du Tibet, etc. Les zones de conifères constituées par l'épicéa, le sapin et le tsuga de Chine sont les plus largement répandues, couvrant 48 % de la superficie forestière totale du Tibet et représentant 61 % de l'ensemble des réserves. Elles se situent principalement dans les zones humides subalpines de l'Himalaya, du Nyain-

qentanglha et des Hengduan. L'aire du pin couvre 926 000 hectares. Le pin à longues aiguilles et le pin à écorce blanche, deux essences propres au Tibet, sont placés sous la protection de l'Etat.

Le Tibet est l'une des cinq grandes régions d'élevage de Chine, avec 82,66 millions d'hectares de pâturages. La majorité des zones de Nagqu et la partie est de Ngari, soit une superficie totale de 600 000 km², qui représentent presque la moitié de la superficie du Tibet, constituent la prairie principale du Tibet.

Le Tibet possède plus de 1 000 espèces de plantes sauvages à usage médicinal, dont plus de 400 d'usage courant, et 300 d'usage spécifique pour la médecine tibétaine. Les plus célèbres plantes médicinales sont le champignon chenille (*Ophiocordyceps sinensis*), la fritillaire, le *tien-ma*, la racine de pseudo-ginseng, la racine de *codonopsis*, l'amadouvier, etc.

Les zones forestières du Tibet abritent 200 variétés de champignons. Il y a des champignons comestibles comme le *hedgehog*, le *matsutake*, le *sarcodonimbricatum*, le champignon chinois, l'*auricularia* noir, etc. En outre, l'amadouvier, le pachyma et l'omphalia ont des effets médicaux.

Le Tibet recèle de riches ressources végétales. La photo représente de la flore de Nyingchi.



Au Tibet, les principales cultures céréalières, légumineuses et oléagineuses sont l'orge du Tibet, le blé, le pois et le colza. Dans la région subtropicale au sud-est, on cultive également le riz, le maïs, le sarrasin, le sorgho, l'arachide, le sésame, etc. Ces dix dernières années, le Tibet a introduit la technique de culture en serre, et plusieurs légumes peuvent pousser sur ce « toit du monde ». On y produit également des fruits comme la pomme, la poire, la pêche, la banane, la mandarine, le raisin et le melon d'eau.

Faune

Le Tibet abrite 142 espèces de mammifères, 488 espèces d'oiseaux, 56 espèces de reptiles, 45 espèces d'amphibiens et 68 espèces de poissons. Les 799 espèces de vertébrés sauvages constituent une riche ressource. On y compte 123 espèces animales précieuses et rares placées sous la protection de l'Etat, soit plus du tiers de celles du pays, comme l'onagre, le yack sauvage, le cerf roux, le cerf aux babines blanches, la grue à cou noir et le petit panda. De ces animaux, 45 espèces de vertébrés sauvages sont en voie de disparition ou existent uniquement sur le plateau tibétain, comme le singe au nez retroussé (le rhinopithèque doré du Yunnan), le tigre du Bengale, la panthère des

Une antilope tibétaine.



neiges, l'onagre, le yack sauvage et le takin asiatique. Au pied de l'Himalaya d'une altitude de 3 000 à 4 000 m, on peut voir des chèvres Tar qui sont classées sous la protection de l'Etat de première catégorie.

Le Tibet abrite également 2 307 espèces d'invertébrés terrestres (insectes). Le *Zoreaptera* de Chine et le *Zoreaptera* de Medog sont sous la protection de l'Etat. Le Tibet compte 103 espèces d'insectes utiles comme abeilles, dont la plupart favorise la pollinisation.

Ressources minières

Au Tibet, on a découvert plus de 100 types de minéraux. Les réserves de 36 types de minéraux ont été localisées, dont 11 se classent aux cinq premiers rangs du pays, entre autres la chromite, le cristal industriel, le mica, l'arsenic.

Parmi les réserves localisées, celles de chromite sont très abondantes et se classent au premier rang national. Les mines de chromite sont disséminées sur une superficie de 2 500 km², et la mine de ferrochrome de Norbusa, dans la préfecture de Lhoka (Shannan), est la plus importante.

En 1999, un nouveau minéral – le carbonate de lithium naturel – a été découvert dans le lac salé Chabyer, à une altitude de 4 400 m. Le lac est non seulement la plus grande mine de lithium de Chine, mais aussi l'un des trois lacs salés du monde qui produisent plus d'un million de tonnes de sel. Le Tibet est devenu ainsi la région la plus riche du monde en réserves de lithium.

Ressources énergétiques

Les ressources énergétiques du Tibet sont principalement composées de ressources renouvelables, comme l'énergie hydraulique, solaire, géothermique et éolienne.

Energie hydraulique : Les ressources hydrauliques du Tibet, d'un potentiel évalué à 200 millions de kW par an, représentent environ 30 % de l'ensemble du pays. On y trouve 365 cours d'eau ayant chacun un potentiel d'au moins 10 000 kW, qui sont répartis notamment dans la région sud-est du Tibet. Par exemple, le cours principal du fleuve Yarlung Zangbo dispose d'un potentiel de 80 millions de kW, non compris 10 millions de kW provenant de ses cinq grands affluents – Dogxung Zangbo, Nyang Qu, Lhasa, Nyang et Parlung Zangbo.

Energie géothermique : Le Tibet est la région chinoise qui accuse des activités géothermiques les plus dynamiques. Il y a plus de 1 000 sources géothermiques. Selon



Le Tibet abonde en ressources hydrauliques. Sur la photo, la centrale hydroélectrique de Zam récemment construite.



Au Tibet, le yak est l'une des principales bêtes de somme ; il est surnommé le « vaisseau du plateau ».

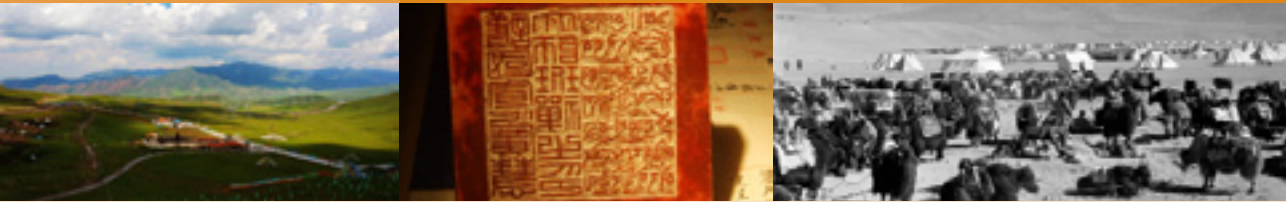
les premières évaluations, le débit géothermique total y est de 550 000 kilocalories par seconde, équivalant à la quantité de chaleur produite par 2,4 millions de TEC. Parmi les champs géothermiques du Tibet, le plus célèbre est celui de Yangbajain. Le plus grand du pays, il a une température de 93 à 172 °C et est exploité comme centrale et lieu touristique.

Energie solaire : Les ressources solaires du Tibet sont au premier rang du pays et parmi les plus riches du monde. Une grande partie des zones sont exposées à l'irradiation solaire directe et subissant de petits changements annuels. Les heures d'ensoleillement varient entre 3 100 et 3 400 par an, soit neuf heures par jour en moyenne.

Energie éolienne : Le Tibet est traversé par deux zones de vent, et on évalue les réserves éoliennes annuelles à 93 milliards de kWh, ce qui place le Tibet au septième rang du pays. Hormis l'est du Tibet, les autres régions sont riches en ressources éoliennes, surtout le plateau du Tibet septentrional où la vitesse du vent efficace atteint 4 000 heures par an.

03

► Evolution historique et modification du système administratif



Evolution historique

Modification du système administratif

03 | Evolution historique et modification du système administratif

Evolution historique

L'histoire locale du Tibet constitue une partie intégrante de l'histoire de la nation chinoise. Selon des résultats de recherches scientifiques menées dans de nombreux domaines, tels que la génétique, l'archéologie, l'histoire, la linguistique et l'anthropologie, on est parvenu à la conclusion suivante : les Han et les Tibétains ont des ancêtres éloignés en commun ; des relations étroites existaient entre plusieurs civilisations préhistoriques du plateau tibétain et leurs contemporaines dans les régions des cours moyens et inférieurs du fleuve Jaune et du Yangtsé ; le plateau tibétain a été étroitement lié à l'intérieur du pays dans les domaines économique, politique et culturel, et cela est attesté par des inscriptions datant des dynasties des Qin et des Han. Ces liens ont été resserrés de façon évidente et continue depuis le VII^e siècle. Puis, le Tibet a connu, dans son histoire, une grande série d'événements importants qui ont été tous en rapport avec l'histoire de l'intérieur du pays. Au milieu du XIII^e siècle, le Tibet a été officiellement mis sous l'administration centrale chinoise, de sorte que les relations entre le Tibet et l'intérieur du pays, entre les Tibétains et les membres des autres ethnies du pays se sont développées plus étroitement, ce qui est devenu une évolution indépendante de la volonté de l'homme.

Du VII^e au XII^e siècle

Dans la première moitié du VII^e siècle, la tribu Spurgyal qui s'était redressée à Yarlung, dans l'actuelle région de Lhoka (ou Shannan), conquiert toutes les tribus tibétaines et fonda le royaume des Tubo, le premier pouvoir unifié sur le plateau Qinghai-Tibet. Cet événement marqua la naissance de la communauté des Tibétains dans l'histoire chinoise, alors que, peu auparavant, la puissante dynastie des Tang fut fondée dans les plaines centrales de la Chine, mettant fin à une période trois fois centenaire de trouble et de division dans l'intérieur du pays.

A la suite de deux liens matrimoniaux entre les Tubo et la dynastie des Tang, les échanges entre les fonctionnaires et entre les gens du peuple se sont multipliés. Et ces



La route du Mont Riyue : voie principale des échanges commerciaux entre la dynastie des Tang (618-907) et le royaume des Tubo.

échanges politiques, économiques et culturels qui n'ont cessé de gagner en ampleur et en profondeur, ont porté les rapports entre les Tibétains, les Han et les membres des autres ethnies à un niveau sans précédent. Le monument à l'Alliance Tang-Tubo (connu également sous le nom d'Union entre le neveu et l'oncle), construit en 823, se dresse aujourd'hui encore devant le monastère de Jokhang à Lhassa, et il porte des inscriptions qui décrivent les relations mutuelles en termes d'« unité comme un seul homme », « harmonie familiale ».

Les Tubo sont l'un des régimes régionaux de l'histoire de la Chine et ils ont contribué de manière significative au développement de la zone frontalière sud-ouest de la Chine.

Pendant la seconde moitié du IX^e siècle, le régime des Tubo fut détruit par suite d'un soulèvement des serfs et des gens du peuple. Peu après, la dynastie des Tang connut le même sort, en raison d'une insurrection paysanne. Au cours des trois ou quatre cents ans qui suivirent, les régions jadis dominées par les Tang furent gouvernées séparément par cinq dynasties et dix royaumes, puis par les Song, les Xia de l'Ouest, les Liao et les Jin, tandis que dans les anciennes régions des Tubo, aucun pouvoir politique ne fut assez puissant pour y imposer son autorité. Durant ces époques, les Tibétains maintenaient des liens étroits avec les Song du Nord et du Sud, les Xia de l'Ouest, les Liao, les Jin et d'autres royaumes. Des gens des Tang, des Asha et des Xianbei, qui vivaient sous la direction des Tubo, sont devenus les uns après les autres des Tibétains, alors que nombre de descendants des Tubo qui se trouvaient près de l'intérieur du pays, sont eux aussi devenus progressivement des Han ou membres d'autres ethnies.

Dans des livres d'histoire en langue tibétaine, la période du régime des Tubo est citée sous le terme de « période des Tsenpo » et la période des quatre siècles qui ont suivi depuis les Tubo est considérée comme une « époque de scission ».

La dynastie des Yuan (1271-1368)

L'année 1246 marqua l'entrée du Tibet au sein du Khanat mongol. En 1271, le souverain mongol Kubilaï Khan adopta pour son territoire le nom d'empire « Yuan » et établit sa capitale à l'actuelle Beijing. Le Tibet devint alors une partie du territoire de l'Empire des Yuan multiethnique et unifié, et fut officiellement administré par le gouvernement central de Chine.



Le sceau d'or conféré en 1265 par Kubilai Khan à Phagpa Lodrö, le premier à être désigné par lui comme « vice-roi ».

Avec la réunification du pays, les Yuan adoptèrent, conformément aux conditions réelles du Tibet, des mesures politiques qui exercèrent une influence profonde et durable :

- Créer pour la première fois un conseil d'administration générale (renommé un peu plus tard le Conseil des affaires politiques), un organe du gouvernement central chargé des affaires bouddhiques au niveau national et des affaires administratives et militaires du Tibet et d'autres régions ;

- Recenser la population tibétaine, instaurer dans le Tibet le système de corvée, percevoir des impôts, établir des relais de poste, stationner des troupes militaires et promulguer la loi pénale et le calendrier de la cour impériale ;

- Accréditer des religieux et laïcs tibétains à des postes de fonctionnaires de haut niveau aux échelons central et régional, jusqu'au premier ministre et au chef des affaires bouddhiques. L'instauration d'organes administratifs et militaires, la nomination et la promotion des fonctionnaires et officiers relevaient du gouvernement central ;

- La cour des Yuan instaura dans les régions peuplées de Tibétains trois bureaux de commissaires à la pacification. Deux d'entre ces bureaux exerçaient alors la juridiction sur le plateau tibétain. La juridiction du commissariat d'Udbus-Tsang se limitait à ce qui correspond aujourd'hui à Lhassa, Lhoka (Shannan), Xigaze et Ngari. Comme le siège de l'administration se trouvait à Sagya d'aujourd'hui, les annales historiques en tibétain l'ont appelé le « pouvoir de Sagya ». Ce qui correspond aujourd'hui aux municipalités de Qamdo et de Nyingchi et à la préfecture de Nagqu ne relevait pas de la juridiction du commissariat d'Udbus-Tsang, mais à celle du commissariat de Dokhams (elle englobait aussi Yushu dans le Qinghai, Deqen dans le Yunnan, Garze dans le Sichuan, avec un siège administratif dans l'est de l'actuel Sichuan et l'ouest de l'actuel Tibet). Cette première division administrative du plateau tibétain par la dynastie des Yuan est une structure cadre qui servira de base aux raffinements successifs qui seront apportés au cours des huit siècles suivants.

La dynastie des Ming (1368-1644)

La dynastie des Yuan fut renversée en 1368 et céda la place à la dynastie des Ming. Dès son intronisation, l'empereur des Ming a remplacé les sceaux d'autorité délivrés par les Yuan par ceux de la nouvelle dynastie et a succédé à l'exercice de la souveraineté sur le Tibet, ainsi que dans les régions tibétaines des actuelles provinces du Gansu, du Qinghai, du Sichuan et du Yunnan.



Edit signé en 1486 par l'empereur Chenghua des Ming au Dharma Karmapa d'Udibus-Tsang.

Les Ming mirent fin au système d'attribution de titres de la dynastie des Yuan et appliquèrent le principe de « gouverner par les laïcs et reconstruire le pouvoir local à travers de multiples nominations », et établirent un système particulier consistant à attribuer des titres différents aux chefs religieux et aux chefs locaux (par exemple la réincarnation du Dharma Karmapa a été transmise et est encore pratiquée à ce jour), à leur délivrer des sceaux pour qu'ils gèrent leurs propres régions. Personne ne put leur succéder dans leur poste sans l'autorisation de l'empereur.

En ce qui concerne la division administrative et l'établissement des organes militaires et civils, les Ming reprirent pour l'essentiel le système introduit par les Yuan. Selon les annales et recueils historiques, sur les lieux du commissariat d'Udibus-Tsang et du commissariat de Do-khams furent établies deux postes de défense de commandement : ceux d'Udibus-Tsang et de Do-khams (qui devinrent plus tard des commissions militaires), et la Direction des forces militaires et miliciennes d'Olis (l'actuelle Ngari). On créa au niveau subalterne des organes de commandement, des commissariats, un bureau de lutte contre le banditisme et une direction des myriarchies (districts administratifs de dix mille familles chacun) et un poste des milliarchies (districts administratifs de mille familles chacun).

Le Tibet de cette époque a connu des alternances dans les pouvoirs régionaux de Saga, de Phagmodrupa et de Tsangpa Desi, l'étendue administrative présentait des différences en termes d'envergure, mais elle se limita à la ceinture qui correspond aujourd'hui à Lhassa, Lhoka (Shannan) Xigaze et Ngari. Ce qui se trouve actuellement dans les zones est et nord-est du Tibet n'était toujours pas assujéti à l'administration des différents pouvoirs tibétains ci-dessus.

La dynastie des Qing (1644-1911)

En 1644, la dynastie des Qing désigna Beijing comme capitale de l'empire. Le gouvernement central des Qing exerça la souveraineté sur le Tibet selon les règles historiquement établies. Si les fonctionnaires nommés par la dynastie précédente remirent les sceaux officiels délivrés par les Ming, ils purent recevoir des sceaux nouveaux et conserver leur poste.

Sur la base de l'expérience des Yuan et des Ming, les Qing réajustèrent la gouvernance exercée sur le Tibet selon la situation, si bien qu'on constata alors un perfectionnement du système d'administration. Par exemple, les Qing ont envoyé un ministre accrédité au Tibet pour assumer l'entière responsabilité des affaires du Tibet, ordonné à plusieurs reprises de réajuster le système d'administration du Tibet, tracé définitivement les limites entre le Tibet, le Qinghai, le Sichuan et le Yunnan, telles qu'elles sont aujourd'hui, délimité la zone subordonnée directement à la compétence du ministre accrédité au Tibet, conféré officiellement des titres au dalaï-lama et au panchen-lama et stipulé les limites de leur pouvoir et de leur zone de juridiction, etc.

Les Qing ont ordonné sous forme de loi la mise en place du système du tirage au sort dans une urne d'or, en le fixant comme le principe et la norme de l'identification de l'enfant-réincarné d'un *tulku*. C'est une des initiatives dont l'influence a été la plus profonde. En 1652, le V^e dalaï-lama de la secte des Gelup du bouddhisme tibétain fut convoqué pour aller à Beijing rencontrer l'empereur Shunzhi des Qing. L'année suivante, ce dernier lui conféra un titre officiel. Plus tard, le V^e panchen-lama reçut également un titre conféré par l'empereur Kangxi des Qing. Ainsi, les titres de dalaï-lama et de panchen-lama, ainsi que leur position au Tibet sur le plan politique et religieux, furent officiellement déterminés. Par la suite, la reconnaissance des enfants réincarnant le dalaï-lama et le panchen-lama a été approuvée au plus haut niveau et décidée en dernier ressort par l'autorité centrale (notamment l'approbation par tirage au sort ou

la dispense de tirage au sort et la confirmation par une lettre de nomination), devenant progressivement une coutume historique. Le système de tirage au sort dans l'urne d'or, un règlement important, a continué pendant plus de 200 ans jusqu'à aujourd'hui sans interruption.

La cour des Qing prit des mesures plus précises concernant la division administrative du Tibet. Elle délimita les zones sous la juridiction du dalaï-lama, du panchen-lama et du ministre des Qing accrédité, s'y ajoutant les fiefs du Sagya Trizin et du Lhagyali Trizin. Ces zones constituaient ensemble la configuration de base de la région administrative du plateau tibétain avant la fin de la dynastie des Qing. Dans les grandes lignes, les limites du Sichuan, du Yunnan, du Qinghai et du Tibet ont été fixées durant le règne de Yongzheng.

Après la guerre de l'Opium en 1840, de vastes étendues de territoire de la dynastie des Qing, le Tibet y compris, devinrent la proie des puissances étrangères. En 1888, l'armée britannique lança sa première agression militaire contre le Tibet, et le gouvernement des Qing fit des concessions et s'opposa à la résistance. En février 1890, fut signé à Calcutta le « Traité tibéto-indien issu des négociations entre la Chine et la Grande-Bretagne », traité qui délimita une nouvelle frontière entre le Tibet et le Sikkim, ce qui causa pour la Chine la perte de grandes superficies. En 1893, la dynastie des Qing et la Grande-Bretagne signèrent le « Traité complémentaire tibéto-indien issu des négociations entre la Chine et la Grande-Bretagne », qui stipula l'ouverture de Yartung comme un port de commerce. Ainsi, la Grande-Bretagne put jouir désormais du droit d'exterritorialité.

Vers la fin du XIX^e siècle, la Chine sortit vaincue de la guerre sino-japonaise, et en 1900, les forces coalisées des huit puissances impérialistes lancèrent une agression contre la Chine, elles se démenèrent partout pour se partager la Chine. De novembre 1903 à septembre 1904, la Grande-Bretagne expédia plus de 3 000 soldats en vue d'une nouvelle agression armée contre le Tibet. Le XIII^e dalaï-lama dut s'exiler à Kulun, dans le nord de la Chine. Après l'occupation de Lhassa, le chef des troupes britanniques sortit un projet de « Traité de Lhassa » qui comprenait des articles comme celui de classer la Chine parmi « d'autres pays étrangers », lequel fut dénoncé par le ministère des Affaires étrangères des Qing. En janvier 1905, la dynastie des Qing envoya un représentant en Inde pour discuter avec la partie britannique sur des modifications à apporter au projet de traité. A cette occasion, les Anglais déclarèrent que la Chine n'avait que le droit de « suzeraineté » sur le Tibet, et ce complot rencontra une forte opposition du représentant des Qing, et ne



En 1792, la dynastie des Qing a établi au Tibet un organisme chargé de frapper des pièces de monnaie tibétaines. La photo montre une pièce d'argent portant l'inscription de « l'an 58 de l'ère Qianlong » (1793).

put donc aboutir. En 1906, la Chine et la Grande-Bretagne rouvrirent des négociations à Beijing et signèrent ensuite le « Traité additionnel tibéto-indien conclu entre la Chine et la Grande-Bretagne », dont des stipulations affirment que « le Royaume-Unis promet de ne pas occuper ou annexer le territoire tibétain et de ne pas intervenir dans les affaires politiques tibétaines, et l'Etat chinois promet, pour sa part, de ne pas permettre aux autres pays étrangers d'intervenir sur le territoire tibétain et dans toutes les affaires politiques tibétaines. » La conclusion de ce traité de Beijing démontre que le gouvernement britannique était fort conscient que les affaires diplomatiques locales du Tibet ne pouvaient être déterminées par le détour du gouvernement central de Chine. Pour faire aboutir ses desseins, George Curzon, gouverneur britannique de l'Inde, nota alors qu'il fallait modifier le statut du Tibet en tant que partie du territoire chinois et faire du Tibet une « zone tampon » entre la Chine et la Grande-Bretagne, entre la Grande-Bretagne et la Russie, zone qui devait d'ailleurs être placée sous le contrôle des Anglais.

En juillet 1906, face à la série de complots britanniques, le gouvernement des



L'armée britannique a lancé deux guerres d'agression dans le Tibet et a rencontré la résistance ferme des soldats et de la population locaux.

Qing décida de nommer des ministres chargés des affaires du Yunnan et du Sichuan, et au cours des années qui suivirent, en remplaçant les fonctionnaires locaux, il mit en place de manière vigoureuse l'administration directe, par l'autorité centrale, de l'est du Tibet, de l'ouest du Sichuan et du nord-ouest du Yunnan.

Conscientes de la souveraineté de la Chine sur le Tibet, les puissances impérialistes ne voulurent cependant pas laisser les autres tirer exclusivement profit de la situation chinoise. En août 1907, la Grande-Bretagne et la Russie ont conclu une convention selon laquelle les deux parties, en maintenant leurs « intérêts particuliers » au Tibet, ont promis de « ne prendre des contacts avec le Tibet que par voie du gouvernement chinois », faisant ainsi du Tibet administré par la Chine, une zone tampon séparant leurs sphères d'influence. La Grande-Bretagne a persuadé par ailleurs la Russie d'ajouter dans leur convention secrète son terme de « suzeraineté » de la Chine sur le Tibet.

Les religieux et les laïcs tibétains sont patriotes, il s'agit là de leur tradition glorieuse. Avec comme dirigeants le XIII^e dalaï-lama et le IX^e panchen-lama, ils ont adopté une ferme attitude de résistance à l'agression britannique, et cela même au prix de la vie. Cependant, le gouvernement des Qing, faible et corrompu, n'a cessé de se reculer devant l'action des agresseurs, réprimant la résistance à l'armée britan-

nique. Cela a énormément blessé le sentiment patriotique de la population tibétaine, en fournissant en même temps des occasions propices aux impérialistes de former des forces scissionnistes au sein du Tibet. Profitant des contradictions opposant l'autorité locale du Tibet au ministre accrédité au Tibet par le gouvernement central des Qing, la partie britannique a formé, au sein des couches supérieures tibétaines, des agents et des partisans pro-anglais, afin de séparer le Tibet du territoire chinois. Quand la partie anglaise demanda au IX^e panchen-lama de se prosterner devant le prince britannique, le panchen-lama répliqua alors : « Je ne m'incline que devant le Grand Empereur (des Qing), et jamais devant les autres. » Avant l'entrée des Anglais dans la ville de Lhasa, le XIII^e dalaï-lama partit pour s'exiler à Kulun, et il eut ensuite un court séjour dans le mont Wutai, en attendant la permission d'aller rencontrer l'empereur des Qing à Beijing. Pendant cette période ainsi qu'au cours de son séjour à Beijing, les pays comme la Russie, les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne ont rivalisé pour l'amadouer et semer des discordes. Plongé dans le désespoir devant l'attitude des Qing vis-à-vis des puissances impérialistes, et notamment en raison du refus de lui donner l'accord de livrer directement des notes à l'empereur sans passer par le ministre accrédité au Tibet, le dalaï-lama, au lieu de résister à l'agression britannique, chercha alors à compter sur la Grande-Bretagne pour protéger ses propres intérêts.

En 1906, face à la série de complots britanniques, le gouvernement des Qing envoya des unités de soldats originaires du Sichuan dans l'est du Tibet en vue de remplacer les chefs issus de minorités ethniques locales par des fonctionnaires envoyés par l'autorité centrale. Ces mesures portèrent atteinte à l'intérêt des couches supérieures des religieux et laïcs du Tibet. Fin 1908, sur la route pour regagner le Tibet, le dalaï-lama promulgua un ordre d'empêcher l'avance des unités militaires du Sichuan, demandant même l'intervention de l'ambassadeur britannique accrédité à Beijing. Revenu à Lhasa, le dalaï-lama nomma un noble anglophile comme un haut fonctionnaire. En février 1910, les unités militaires du Sichuan atteignirent Lhasa et le XIII^e dalaï-lama se sauva aussitôt en Inde, où il fut reçu cordialement par les Anglais. Ceux-ci lui fournirent un logement et des articles d'usage courant, ainsi que toutes les facilités de voyage en Inde. La dynastie des Qing retira de nouveau le titre de dalaï-lama.

Devant les bouleversements qui eurent lieu en Chine et le changement de la situation au Tibet, la Grande-Bretagne, qui fut l'initiateur de ce qu'on appelle la « question du Tibet », réaffirma en apparence qu'elle ne s'immiscera pas dans les affaires tibétaines, mais en réalité, doubla d'effort pour faire aboutir son complot.

La République de Chine (1911-1949)

La Révolution de 1911 mit fin au régime impérial. L'année suivante fut fondée la République de Chine. La Constitution provisoire de la République de Chine stipulait que le Tibet était l'une des 22 provinces de la République de Chine. La Constitution officielle promulguée par la suite insistait aussi sur le fait que le Tibet est une partie intégrante du territoire chinois. En juillet 1912, la République de Chine établit un organisme central chargé d'administrer les régions peuplées de Tibétains et de Mongols – le Bureau des affaires mongoles et tibétaines (ce bureau devint le Conseil des affaires mongoles et tibétaines en mai 1914, et la Commission des affaires mongoles et tibétaines en 1929), et nomma le représentant du gouvernement central au Tibet. Ce dernier fut directement subordonné au premier ministre de la République et exerça le même pouvoir que le ministre des Qing accrédité au Tibet. En 1914, le gouvernement de la République de Chine proclama que la zone délimitée à l'ouest par la ligne allant des monts Mila à Nierong, et à l'est par le fleuve Jinsha, et qui avait été mise en place à la fin de la dynastie des Qing dans le cadre du remplacement des fonctionnaires locaux par l'administration directe de l'autorité centrale, serait établie en « région frontalière spéciale du Sichuan » (en 1939, lors de l'établissement de la province du Xikang, elle a été délimitée sous la juridiction de la province du Xikang).

Dans le chaos qui suivit la révolution de 1911, les impérialistes britanniques profitèrent des troubles pour fomenter l'« indépendance du Tibet ». En 1913 et 1914, fut convoquée la « conférence de Simla », tramée par la Grande-Bretagne elle seule. Ce fut une soi-disant rencontre tripartite, entre la Chine, la Grande-Bretagne et le Tibet. Le représentant du gouvernement local du Tibet y fut présent sur un pied d'égalité avec les représentants des gouvernements chinois et britannique, et à cette occasion, fut présentée pour la première fois la demande d'« indépendance du Tibet ». Le représentant britannique chercha d'abord à inclure dans le Tibet une partie du Xinjiang, l'ensemble du Qinghai, la partie ouest du Gansu et du Sichuan, et la partie nord-ouest du Yunnan, dans la tentative de créer un « Grand Etat tibétain ». Après l'échec de son complot, il en ourdit un autre selon lequel le Tibet devait comprendre un « Tibet extérieur » et un « Tibet intérieur » : le « Tibet extérieur », soit le Tibet même, pratiquerait une « autonomie complète » sous le contrôle direct de la Grande-Bretagne, et la Chine n'y avait qu'un « droit de suzeraineté » nominale, tandis que le « Tibet intérieur » serait composé des régions du Qinghai, du Gansu, du Sichuan et du Yunnan habitées des Tibétains, son statut devant être déterminé ultérieurement. Bien que la Grande-Bretagne



Sous la République de Chine (1911-1949), le gouvernement tibétain envoie des représentants à participer à toutes les réunions de l'Assemblée nationale. Sur la photo, deux représentants tibétains à l'Assemblée nationale de 1946.

n'ait pu réaliser son but perfide, le représentant britannique McMahon profita de cette occasion : à l'insu du représentant chinois, il traça une ligne sur le plan géographique et échangea au secret de notes avec le représentant du Tibet, tentant d'inventer une chose faite en délimitant 90 000 km² de territoire chinois dans la carte de l'Inde, pays membre du Commonwealth britannique. C'est la « ligne McMahon », qui est devenue l'origine du problème de frontière entre la Chine et l'Inde.

Après l'échec de la « conférence de Simla », sous l'instigation des Britanniques, le gouvernement Gaxag du Tibet expédia des forces armées tibétaines dans les zones mises sous l'administration du ministre accrédité au Tibet.

En 1916, elles s'occupèrent de la « zone frontière spéciale du Sichuan » (l'est et le nord-est de l'actuel Tibet) et l'année suivante, la zone située à l'ouest des districts de Garze et de Xinlong du Sichuan. Cela provoqua le premier conflit entre le Sichuan et le Tibet en 1917. Avec la « médiation britannique », 13 districts furent placés sous



Le sceau conféré en 1931 par le gouvernement de la République de Chine au IX^e panchen-lama.

l'« administration provisoire » du Tibet, notamment Qamdo, Riwoqe et Dayak. Les relations entre le Tibet et la patrie commencèrent à se détériorer, de même que cela causa une scission à l'intérieur de l'ethnie tibétaine. En 1923, du fait de son désaccord avec le XIII^e dalaï-lama, le IX^e panchen-lama quitta le Tibet pour trouver un exil dans l'intérieur du pays. La zone sous l'administration du panchen-lama fut occupée par la force formée par le régime de Gaxia. A cette date, et pour la première fois depuis le IX^e siècle, la gouvernance administrative régionale du pouvoir politique local du Tibet s'est étendue à tout le plateau tibétain.

Le XIII^e dalaï-lama, lui, fut réveillé par un complot politique des Britanniques

qui cherchèrent à le renverser. Dès ce moment, il travailla dans le maintien de l'intégrité territoriale de la patrie, et joua un rôle clé. En 1933, après la mort du XIII^e dalaï-lama, l'autorité du Tibet en informa, en vertu des règlements historiques, le gouvernement central. La prise du poste de régent par Reting Hutuktu, l'identification et l'intronisation du XIV^e dalaï-lama, événements qui suivirent, furent toutes approuvées par le gouvernement central de la République de Chine.

En avril 1940, la Commission des affaires mongoles et tibétaines installa à Lhassa un bureau de travail, en tant qu'organisme de représentation du gouvernement central. Une grande quantité de dossiers montrent que lors des sessions du Congrès national, dans les plus hautes institutions du pays, dans les organes délibératifs de caractère national et les assemblées nationales, le dalaï-lama (le gouvernement local du Tibet) et le panchen-lama ont envoyé des représentants et de plus ont été élus ou nommés à différents postes d'Etat, participant à la gestion des affaires d'Etat.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, eut lieu la guerre froide et la Chine connut des transformations rapides. Le gouvernement américain qui a toujours officiellement reconnu le Tibet comme une partie du territoire chinois, a réajusté sa politique à l'égard de la Chine et du Tibet en partant de son intérêt stratégique global. Il a commencé, dès le problème de « délégation commerciale du Tibet » qui survint en 1947-48, à soutenir dans le secret les forces indépendantistes tibétaines comme un outil qui lui permet d'intervenir dans les affaires intérieures de la Chine et d'entraver le progrès de celle-ci.

En raison des invasions impérialistes, le Tibet se trouvait confronté à deux destinées : l'unification ou la séparation avec la grande famille de la nation chinoise.

La République populaire de Chine

Le 1^{er} octobre 1949, la République populaire de Chine fut proclamée. Mettre fin à la situation de régimes séparatistes et réaliser l'unification du pays dans de nouvelles conditions historiques devint une nécessité du développement historique. Le jour même, le X^e panchen-lama (panchen Erdini Qoigyi Gyaincain) envoya un télégramme pour apporter son soutien au gouvernement populaire central et faire part de son vif désir de voir le Tibet libéré le plus tôt possible. Mais les séparatistes des échelons supérieurs au Tibet et les forces impérialistes renforcèrent leurs plans pour l'« indépendance du Tibet ».

Sur la base des circonstances concrètes et historiques, le gouvernement central chinois, déterminé à préserver l'unité du pays ainsi qu'à son intégrité territoriale, décida



L'arrivée de l'armée de la jeune République populaire de Chine a été accueillie par la population tibétaine. Sur la photo, les Tibétains transportent à dos de yacks des vivres pour l'Armée populaire de libération.

d'adopter une politique de libération pacifique du Tibet, mais ses nombreux efforts de médiation n'ont pas abouti. Il a dû mener durant l'hiver 1950 la bataille de Qamdo pour mieux faire la paix, qui a détruit le rêve chimérique des couches supérieures réactionnaires du Tibet d'endiguer par la force la réunification de la patrie grâce au soutien des impérialistes, incitant le XIV^e dalaï-lama à prendre les rênes du gouvernement plus tôt et dépêcha Ngapoi Ngawang Jigme en tant que chef de la délégation pour les pourparlers de paix. Le 23 mai 1951, sur la base du respect et de la confirmation de la réalité historique faisant du Tibet une partie inaliénable de la Chine, a été signé à Beijing l'« Accord entre le gouvernement populaire central et le gouvernement local du Tibet sur la méthode de libération pacifique du Tibet » (en abrégiation *Accord en 17 articles*), ce qui annonça la libération pacifique du Tibet et a créé les conditions favorables à l'éviction complète des forces impérialistes du Tibet. La libération pacifique du Tibet est une initiative juste du gouvernement central de Chine, dans le cadre de l'exercice de la souveraineté nationale après le changement de régime au niveau central, pour préserver l'unité du pays et protéger l'intégrité du territoire national. Ensuite, le XIV^e dalaï-lama et le X^e panchen-lama adressèrent respectivement au gouvernement central des télégrammes pour exprimer leur

soutien à ce document, et leur conviction de préserver l'intégrité de la souveraineté de la patrie. En 1954, le dalaï-lama et le panchen-lama se rendirent ensemble à Beijing pour participer à la première Assemblée populaire nationale (APN). Au cours de cette session, le dalaï-lama fut élu vice-président du Comité permanent de l'APN, et le panchen-lama, membre du Comité permanent.

Conformément à la politique d'autonomie régionale que la Chine nouvelle a pratiquée dans les régions des ethnies minoritaires, fut créé en novembre 1954 un groupe préparatoire chargé de l'établissement du Comité préparatoire de la région autonome du Tibet, et en avril 1956, fut établi à Lhassa ce comité, composé de 51 membres venant respectivement du gouvernement régional du Tibet, de l'Assemblée des Khenpo du panchen-lama, de la Commission de la libération populaire de Qamdo et du gouvernement central. Le dalaï-lama en fut déclaré le président, le panchen-lama, premier vice-président.

L'autonomie des régions ethniques de Chine, cela signifie que, sous la direction unifiée du gouvernement central, chaque région peuplée en groupes compacts d'une minorité ethnique met en place une administration autonome régionale, établit des organes autonomes et jouit de droits autonomes. La création des localités autonomes ethniques de Chine s'est faite sur la base des conditions de relations ethniques locales et de développement économique, et a été décidée sur référence à la situation historique. Actuellement, les zones autonomes ethniques de Chine reposent sur le nombre de personnes dans les régions où se concentrent les minorités ethniques, et en fonction de la superficie, on délimite trois échelons, à savoir les régions autonomes, les préfectures autonomes et les districts autonomes, leur statut administratif est respectivement identique à celui d'une province, d'une municipalité possédant des arrondissements et d'un district. La réforme démocratique du Tibet est le principe déterminé par l'*Accord en 17 articles*. Le système de servage féodal, éliminé en Europe il y a plusieurs centaines d'années, était encore considéré par les nobles du Tibet comme un système idéal qu'« on ne doit jamais modifier ». Selon le principe de la réforme pacifique, le Comité préparatoire a recruté en son sein un grand nombre de fonctionnaires de l'ancien régime et leur a donné des fonctions correspondantes. Pourtant, les propriétaires de serfs réactionnaires du Tibet, poussés par des forces étrangères, déclenchèrent le 10 mars 1959 une rébellion armée et annoncèrent l'« indépendance du Tibet ». Le 28 mars, le Conseil des affaires d'Etat ordonna de dissoudre le gouvernement local du Tibet et déclara que le Comité préparatoire de la région autonome du Tibet exercerait dès lors les fonctions du

pouvoir local, nomma le X^e panchen-lama le président par intérim du Comité préparatoire, et destitua 18 personnes, dont Surkhang, de leur poste de membre du Comité préparatoire et de leurs autres fonctions. Afin de commémorer cette date historique, l'organe législatif de la région autonome du Tibet a décidé de fixer le 28 mars comme la « Journée de la Libération du million de serfs tibétains ».

En juin et en septembre 1959, le Comité préparatoire de la Région autonome du Tibet adopta respectivement la « Résolution concernant le développement de la réforme démocratique dans l'ensemble du Tibet », et la « Résolution sur l'abolition du système de propriété foncière des propriétaires des serfs et l'application du système de propriété foncière des paysans », ainsi que d'autres documents historiques. La décision fut ainsi prise pour mener la réforme démocratique dans toute la région du Tibet, éliminer le système de propriété foncière des propriétaires de serfs et pratiquer le système de propriété foncière des paysans. La réforme démocratique du Tibet est une initiative qui mit fin au système féodal de servage dominé par la théocratie, qui avait duré plusieurs siècles. En juillet 1959, le Comité préparatoire de la région autonome du Tibet

Un instructeur de la CIA et des membres des forces armées pour l'indépendance du Tibet dans un camp d'entraînement. La CIA et la clique du dalai-lama recrutait même des enfants pour participer à la rébellion au Tibet.



promulgua les « Statuts d'organisation des associations des paysans aux niveaux du district, de l'arrondissement et du canton ». Ce document stipulait que les associations des paysans au niveau de l'arrondissement et du canton exerceraient les fonctions du pouvoir politique de base. Le même mois, fut fondée la première association des paysans, puis fut créée à Nedong Dزونg la première association des paysans au niveau du district. Dès lors, on s'est mis à établir des pouvoirs aux divers échelons.

Pendant la réforme démocratique du Tibet, le Conseil des affaires d'Etat de Chine décida de supprimer la Commission de libération populaire de Qamdo, mit fin à l'Assemblée des Khenpo du panchen-lama et transféra les zones sous leur juridiction au Comité préparatoire de la région autonome. Cette démarche a pavé le chemin pour établir au Tibet un pouvoir démocrate populaire unifié et réaliser une division administrative intégrée.

En janvier 1960, le Conseil des affaires d'Etat approuva le réajustement d'ensemble de la délimitation originale du Tibet et créa une municipalité, 7 préfectures, un arrondissement municipal et 72 districts.

La réforme démocratique fut achevée pratiquement vers la fin de 1961. Le pouvoir populaire de base fut établi au niveau des districts, des arrondissements et des cantons. En mars 1962, sur la base des associations des paysans, une élection générale eut lieu ou des réunions de représentants du peuple furent convoquées dans 92 % des bourgs et cantons, ce qui créa des conditions favorables à l'élection générale au niveau du district. Entre juillet et août 1965, celle-ci fut terminée pour l'essentiel : dans 54 districts, fut tenue leur 1^{ère} assemblée populaire, dont les travaux ont fini par établir leur commission populaire, élire le chef et les chefs adjoints du district ainsi qu'un total de 301 délégués à l'assemblée populaire de la région autonome du Tibet.

En juillet 1965, le Comité préparatoire de la région autonome du Tibet a soumis au Conseil des affaires d'Etat un « Rapport de demande pour la fondation officielle de la région autonome du Tibet », et au cours de sa 158^e réunion tenue le 23 août, le Conseil des affaires d'Etat a ratifié cette demande, annonçant que la 1^{ère} assemblée populaire de la région autonome du Tibet devrait être convoquée le 1^{er} septembre 1965, pendant laquelle serait créée officiellement la région autonome du Tibet. Le 25 août, le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine examina et approuva la proposition du Conseil des affaires d'Etat de Chine d'établir la région autonome du Tibet.

Du 1^{er} au 9 septembre 1965, la 1^{ère} session de la première assemblée populaire du Tibet a eu lieu à Lhassa, proclamant la fondation de la région autonome du Tibet.

Cinquante années de développement à pas de géant

La région autonome du Tibet a commémoré le 50^e anniversaire de sa fondation en 2015. Ces 50 dernières années, la sollicitude spéciale du gouvernement central et l'assistance de grande ampleur de toute la nation chinoise ont été un moteur puissant au développement et au progrès du Tibet. Le Tibet a fait preuve d'un développement économique rapide, d'une progression d'ensemble dans les affaires sociales, d'une hausse marquante du niveau de vie de la population et d'une excellente situation de la stabilité durable d'ensemble de la société.

Ces 50 dernières années, le PIB du Tibet est passé de 327 millions de yuans en 1965 à 92,1 milliards de yuans en 2014, soit 281 fois plus. Depuis 1994, le Tibet a connu 20 années de croissance du PIB à deux chiffres, avec un rythme de croissance annuel de 12,4 %. En 1965, les recettes budgétaires du Tibet atteignaient seulement 22,39 millions de yuans, contre 16,48 milliards de yuans en 2014, soit une croissance annuelle moyenne de 14,46 %. La capacité de développement intrinsèque du Tibet ne cesse de se renforcer. La valeur de la production industrielle est passée de 9 millions de yuans en 1965 à 6,62 milliards de yuans en 2014, soit 735 fois plus, avec une croissance annuelle moyenne de 14,4 %. La part du secteur secondaire en valeur ajoutée dans le PIB tibétain est passée de 6,7 % en 1965 à 36,6 % en 2014. En 2014, le chiffre d'affaires de la vente au détail des biens de consommation a atteint 36,45 milliards



de yuans, soit 409 fois plus qu'en 1965 (89 millions de yuans), une hausse moyenne annuelle de 13,1 %. Le montant de l'import-export a été de 7 millions de dollars en 1965, contre 2,26 milliards de dollars en 2014, soit 321 fois plus et une hausse annuelle moyenne de 12,5 %.

Au cours de ces 50 dernières années, tout en réalisant un développement économique à pas de géant, tous les aspects des affaires sociales sont parvenus à un développement rapide et obtenu des succès qui ont attiré l'attention. Toutes les ethnies vivant au Tibet ont profité de réels bénéfices et le logement, l'emploi, l'éducation, les soins médicaux et les pensions de retraite ne sont plus un rêve.

Si on considère les percées avec les projets de logements à prix abordables pour les foyers à revenus faibles dans la construction de la Nouvelle campagne socialiste, la majeure partie des agriculteurs et des éleveurs en bénéficient. En 2013, 460 300 foyers, 2,3 millions d'agriculteurs et d'éleveurs ont pu bénéficier de nouveaux appartements spacieux et lumineux. Les installations en eau, en électricité, mais aussi les routes, les communications, le gaz, la radio, la télévision et les postes dans les zones rurales s'améliorent progressivement, le niveau de vie moderne des agriculteurs et des éleveurs s'élève progressivement. Au niveau de l'urbanisation, la constitution de la configuration des espaces urbains s'accélère, avec Lhassa pour centre et les 6 municipalités et préfectures et les districts comme centres régionaux. A la date de 2013, le taux d'urbanisation du Tibet atteignait 23,7 %.

En 2014, le revenu moyen disponible par habitant de tous les résidents du Tibet atteignait 10 730 yuans, et le revenu net moyen par habitant rural était de 7 359 yuans, en hausse de 12,3 %, avec une croissance à deux chiffres pendant 12 années consécutives, alors que le revenu disponible des résidents urbains atteignait 22 016 yuans. Au Tibet, les dépenses moyennes par habitant ont atteint 7 317 yuans et les produits de consommation comme les réfrigérateurs, les télévisions, les ordinateurs, les machines à laver, les motos, les téléphones portables sont devenus monnaie courante.

En 50 ans, la couverture des systèmes de services de santé et d'hygiène dans les zones urbaines et rurales du Tibet n'a cessé de s'améliorer. Un réseau de santé centré sur Lhassa et couvrant les villes et les campagnes a été établi. Un système de santé basé sur les soins médicaux gratuits couvre tous les agriculteurs et les éleveurs. Ainsi, le Tibet est-il devenu le premier dans le pays à réaliser l'intégration des villes et des campagnes et la couverture sociale complète. L'espérance de vie moyenne est passée de 35,5 ans en 1951 à 68,2 ans en 2014.

En 50 ans, la stratégie de développement prioritaire de l'éducation a été suivie d'effets dans tous les domaines pour constituer un système éducatif relativement complet qui couvre l'enseignement général, les maternelles, la formation pour adultes, la formation professionnelle, les enseignements spéciaux et l'enseignement supérieur. Du préscolaire au lycée, en occupant une position de leader, le Tibet est parvenu réellement à la gratuité de l'éducation pendant 15 ans. Le taux des enfants en âge de scolarisation en primaire atteint 99,64 %.

Depuis janvier 2010, avec le 5^e symposium du gouvernement central sur le travail du Tibet, l'économie et la société du Tibet sont entrées dans leur période la meilleure et la plus rapide de développement, procurant le plus d'avantages à la population. Le développement économique enregistre une croissance forte, l'ampleur des investissements est grande, l'efficacité qualitative est bonne, les capacités de support fortes, l'amélioration des conditions de vie réelle, la protection de l'environnement excellente, et la situation sociale présente des caractéristiques de stabilité. Le PIB du Tibet croît chaque année de manière stable de dizaines de milliards de yuans et la croissance de l'économie est plus élevée que celle du pays dans son ensemble. Cela prouve que les politiques du gouvernement central de la nouvelle ère vis-à-vis du Tibet sont correctes, qu'elles conviennent à la situation nationale, aux réalités du Tibet et aux intérêts fondamentaux de toutes les ethnies du Tibet.

Modification du système administratif

En se rappelant l'histoire de l'évolution du système administratif local du Tibet, on parviendra à une compréhension plus objective de l'histoire du Tibet.

Du VII^e au IX^e siècle, le royaume des Tubo occupait une position prédominante dans l'ouest de la Chine. Malgré cela, ses limites géographiques restaient indéterminées, tout comme le cas dans les autres pouvoirs esclavagistes chinois et étrangers. En dehors de quatre ou cinq unités militaires appelées « *ru* » établies pendant la première période du royaume, le royaume ne possédait pas de système de division administrative correspondante.

Vers la fin du IX^e siècle, le royaume des Tubo s'effondra, et fut suivi d'une période de segmentation quatre fois centenaire.

Au milieu du XIII^e siècle, la cour impériale des Yuan mit en place la première délimitation de l'histoire sur le haut plateau du Qinghai-Tibet et posa les bases d'une

évolution graduelle et de raffinements de la délimitation de chaque zone au cours des huit siècles qui ont suivi et dont l'influence a perduré jusqu'à ce jour.

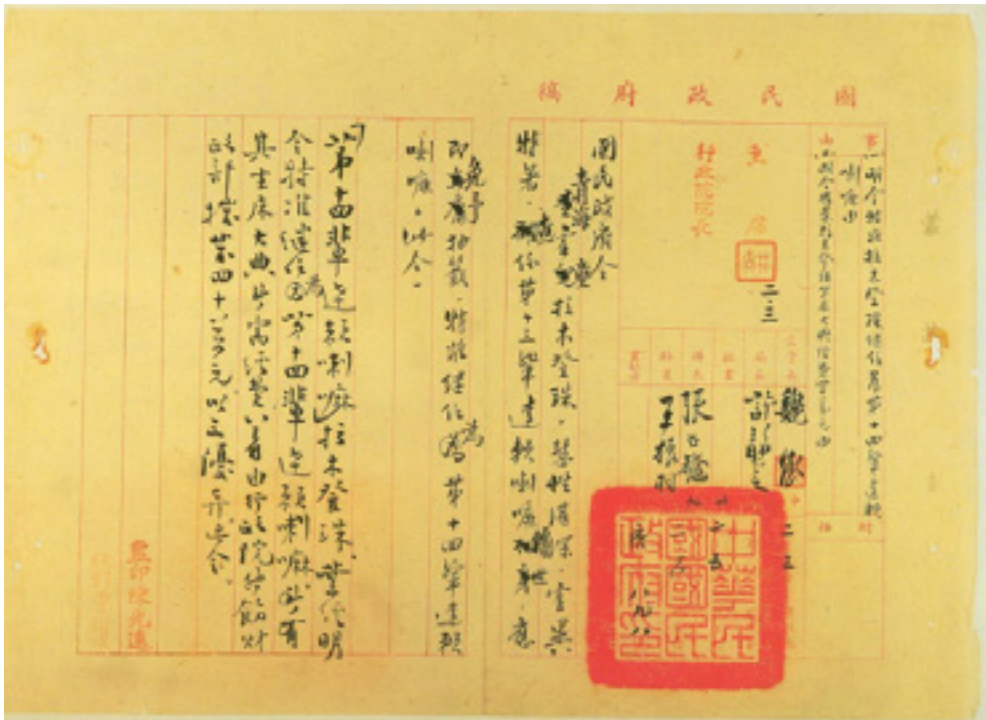
La cour des Yuan a installé sur le haut plateau du Qinghai-Tibet trois bureaux de commissaires à la pacification, qui devaient être directement subordonnés au Conseil politique de l'autorité centrale. Deux d'entre ces trois bureaux, celui d'Udbus-Tsang et celui de Do-khams, exerçaient leur administration sur la zone qui est l'actuelle région autonome du Tibet. Le siège du bureau d'Udbus-Tsang se trouvait alors à l'actuelle Sagya. Ce bureau possédait sous sa juridiction 13 myriarchies (districts administratifs de dix mille familles chacun) et quelques milliarchies (districts administratifs de mille familles chacun), soit les régions actuelles de Lhassa, de Lhoka, de Xigaze et de Ngari (ainsi que quelques lopins du Cachemire), alors que les régions actuelles de Qamdo, de Nyingchi ainsi que l'est de Nagqu étaient placées sous la juridiction du bureau de Do-khams (la préfecture de Yushu dans le Qinghai, celle de Deqen dans le Yunnan et celle de Garze dans le Sichuan y comprises). Le troisième bureau de commissaire à la pacification n'avait aucune relation avec le plateau tibétain et sa juridiction s'appliquait sur les zones tibétaines du Qinghai (hormis Yushu), du Gansu et du nord-est du Sichuan,

Le Tibet pratiquait le servage féodal de nature théocratique et la population vivait dans la misère.



et était basé à Linxia dans le Gansu. Ces trois bureaux établis par la cour des Yuan distinguaient les territoires sous leur juridiction pour correspondre aux trois zones de dialectes d'U-Tsang, d'Amdo et de Kham. C'est sans doute selon la répartition de chaque système tribal et des différences dialectales, ainsi que des spécificités des sous-cultures que cette délimitation s'est produite. Des livres d'histoire en langue tibétaine ont renommé ces zones respectivement « Homme », « Droit » et « Cheval ». Et dans ces livres d'histoire, ces trois zones étaient présentées comme des « zones de soutien » que l'empereur des Yuan a offertes à Phagpa, moine de haut rang de la secte Sagya. Depuis la période moderne, les séparatistes tibétains tentent de falsifier l'histoire pour l'« indépendance du Tibet » et prétendent que les « zones de soutien » sont les trois provinces d'un prétendu « Grand Etat tibétain ». En consultant les nombreuses instructions impériales ainsi que les édits, décrets et les sceaux, on peut facilement arriver à la conclusion que les affirmations sur les soi-disant « zones de soutien » ne sont autres que des mots que des historiens bouddhistes ont utilisés pour se consoler et que les « trois provinces du Grand Etat tibétain » ne sont que des élucubrations sans fondement.

La dynastie des Ming a repris en grande ligne le système des Yuan en ce qui concerne les divisions administratives et les organes militaires et politiques. Dans les zones du commissariat d'Udbus-Tsang et du commissariat de Do-Khams, elle installa deux postes de commandement, ceux d'Udbus-Tsang et de Do-Khams (qui devinrent plus tard des commissions de commandement), ainsi que la Direction des forces militaires et miliciennes d'Olis (l'actuelle Ngari). On créa au niveau subalterne des organes de commandement, des commissariats, un bureau de lutte contre le banditisme, une direction des myriarchies (districts administratifs de dix mille familles chacun) et un poste des milliarchies (districts administratifs de mille familles chacun). Les postes de direction de ces différents organes furent le plus souvent conférés aux chefs des religieux et laïcs des localités, mais le droit de nomination et de révocation ainsi que de promotion releva directement de l'autorité centrale des Ming. Des documents historiques en langue tibétaine retracent la succession, sous les Ming et dans la région du Tibet, du pouvoir local : de Sagya, de Phagmodrupa et de Tsangpa Desi. Mais leur étendue administrative, bien que différente en termes d'envergure, ne dépassait jamais les limites de la juridiction du bureau de commissaires à la pacification d'Udbus-Tsang datant des Yuan. Certains régimes ne comprenaient même qu'une dizaine de Dzong. Ce qui se trouve actuellement dans les zones est et nord-est du Tibet n'était toujours pas assujéti à l'administration des différents pouvoirs tibétains ci-dessus.



L'arrêté promulgué par le gouvernement nationaliste de la République de Chine confirmant Lhamo Dainzin comme le XIV^e dalaï-lama.

Sur la base de l'échiquier administratif mis en place par les Ming, le gouvernement des Qing a cherché à perfectionner la division administrative existante dans la région du Tibet. En délimitant en termes explicites des zones de juridiction du dalaï-lama et du panchen-lama, les plus grands changements ont été dans l'amélioration de la division administrative dans les anciennes zones placées sous l'administration du bureau des commissaires à la pacification de Do-Khams datant des Yuan et de la commission de commandement de Do-Khams datant des Ming (soit le Kham traditionnel). En 1726, il définit les limites entre le Tibet, le Sichuan et le Yunnan, et en 1731, il plaça 79 tribus situées sur les versants sud et nord du mont Tanggula sous l'administration des ministres accrédités au Tibet et au Qinghai. A l'époque, 39 de ces tribus qui sont devenues membres de la communauté tibétaine étaient situées dans l'est de Nagqu et le nord-ouest de Qamdo : les zones susmentionnées appartiennent désormais à des systèmes d'administration différents, et cela a déjà duré pendant plus de 280 ans. En 1751, les zones habitées par ces 39 tribus ainsi que Dam mongol (Damxung d'au-



Des éleveurs tibétains organisent des activités pour célébrer la libération pacifique du Tibet.

jourd'hui) furent désormais administrées par le ministre accrédité au Tibet.

Le pouvoir politique des Qing avec le dalaï-lama en tant que chef politico-religieux s'appelait « Ganden Phodrang » en tibétain. L'étendue de la juridiction administrative du pouvoir du Ganden Phodrang se limitait dans la zone d'administration du dalaï-lama tracée sous les Qing. Cette zone et les autres zones, à savoir la zone sous la juridiction du panchen-lama, la zone sous l'administration directe du ministre des Qing accrédité au Tibet et les royaumes féodaux de Sagya et de Lhagyali, constituaient ensemble la configuration administrative du plateau tibétain avant la Révolution de 1911.

Après la guerre de l'Opium, la Grande-Bretagne, les grandes puissances se jetèrent comme des proies sur le territoire de l'empire des Qing, y compris le Tibet. La première invasion militaire britannique de 1888, avec une nouvelle délimitation des frontières du Tibet et du Sikkim, eut pour conséquence le découpage de larges portions de la Chine. Par la suite, les Britanniques tentèrent de « changer la place du Tibet comme

partie intégrante de la Chine ». Le Tibet devient une « zone tampon » sous le contrôle de la Grande-Bretagne entre la Chine et la Grande-Bretagne et entre la Grande-Bretagne et la Russie.

Face aux complots britanniques, en juillet 1906, le gouvernement des Qing décida de nommer un ministre chargé des affaires du Sichuan et du Yunnan, et procéda au remplacement des responsables locaux politico-religieux issus des minorités ethniques (les « *tusi* ») par des fonctionnaires dépêchés par le gouvernement central (les « *liuguan* »), ceci afin de renforcer la souveraineté juridictionnelle. De 1908 à 1911, le gouvernement des Qing fonda le district de Taizhao (l'actuel Gongbo'gyamda, en 1908), le district de Tongpu (l'actuel Jomda, en 1909), le district de Chali (l'actuel Chali, en 1910), un bureau de Nganda à l'actuel Riwoqe (en 1911), ainsi que des postes de fonctionnaires et de commissaires à Chagyab, Qamdo, Lholung, Mangkam, Konjo et Zayu ; à Denkhok dans le Sichuan, fut installée une direction chargée d'administrer les lieux cités ci-dessus. Sur la base des établissements mentionnés ci-avant, un projet fut alors mis au point pour créer des organes administratifs à Qamdo, Taizhao et Chali, mais la dynastie des Qing s'effondra et il ne put se réaliser.

De toute évidence, avant la Révolution de 1911 qui a aboli la domination impériale, les régions originellement placées sous la juridiction du gouvernement local du Tibet ne comprenaient pas la zone administrée par le panchen-lama qui avait Xigaze comme centre, ni les zones administrées par le ministre accrédité au Tibet qui se situaient dans le nord-est du Tibet, ni les zones administrées par le ministre chargé des affaires du Sichuan et du Yunnan où fut achevé le remplacement des *tusi* par des fonctionnaires dépêchés par le gouvernement central.

Après la Révolution de 1911, le gouvernement de la République de Chine établit en 1914 une « région frontalière spéciale du Sichuan », regroupant Gongbo'gyamda, Jomda, Chali, Riwoqe, Chagyab, Qamdo, Lholung, Mangkam, Konjo et Zayu, mais en raison de la situation, cela n'a pas pu se réaliser. Néanmoins, sur la carte de la République de Chine après l'instauration de la province du Xikang en 1939, cette zone a été clairement dessinée sur le territoire de la province du Xikang.

Profitant du trouble qui a surgi par suite de la Révolution de 1911, les impérialistes britanniques encouragèrent l'activité visant l'« indépendance du Tibet ». Après la « conférence de Simla », à l'instigation des Anglais, le gouvernement Gaxag du Tibet mobilisa militaires et miliciens pour expulser le ministre accrédité au Tibet et occupa en 1916 par la force les zones administrées alors directement par ce dernier (Damxung,

l'est de Nagqu et Qamdo y compris, aussi appelée « région frontalière spéciale du Sichuan »), et l'année suivante, entra dans les zones à l'ouest de Garze et Nyarong dans le Sichuan. Après les « démarches de réconciliation » menées par les Britanniques, fut conclu un accord selon lequel 13 districts dont Qamdo, Riwoke et Chagyab furent placés « temporairement » sous la juridiction du Tibet. Après que le IX^e panchen-lama a été contraint de quitter le Tibet en 1923, le gouvernement Gaxag en profita alors pour placer sous sa juridiction les zones administrées auparavant par le panchen-lama. Il occupa par la force les zones sous la juridiction du ministre accrédité par le gouvernement central au Tibet, les zones sous la juridiction du panchen-lama et la « région frontalière spéciale du Sichuan ». Le Gaxag gouverna ainsi les régions les plus étendues depuis plus d'un millier d'années.

La libération en octobre 1950 de Qamdo a permis d'instaurer la Commission de libération populaire de Qamdo, directement subordonnée au gouvernement central, Commission qui administra alors l'est de Nagqu, Qamdo et une grande partie de Nyingchi (en gros, la région située à la rive ouest du fleuve Jinsha de la province du Xikang établie par la République de Chine). Dans le même temps fut rétablie en vertu de l'« Accord en 17 articles » la zone placée sous la juridiction du panchen-lama.

Dans les années 1950, des pouvoirs politiques de nature différente coexistaient au Tibet (la Commission de libération populaire de Qamdo, le gouvernement local Gaxag, l'Assemblée des Khenpo du panchen-lama et le Comité préparatoire de la Région autonome du Tibet). Au niveau de la délimitation administrative, la configuration de la délimitation administrative du plateau tibétain dans les années 1950 était constituée par la zone sous la juridiction de la Commission de libération populaire de Qamdo, de la zone sous la juridiction du panchen-lama et de la zone placée sous la juridiction du dalaï-lama (aussi appelée juridiction du gouvernement local du Tibet).

Après la libération pacifique du Tibet en mars 1959, le Conseil des affaires d'Etat décida de supprimer le gouvernement local du Tibet, de supprimer la Commission de la libération populaire de la région de Qamdo ainsi que les organes subordonnés et de mettre fin aux fonctions de l'Assemblée des Khenpo panchen-lama, toutes les aires juridictionnelles revenant à la gestion unifiée du Comité préparatoire de la région autonome du Tibet. Ainsi, on a mis fin à la situation de coexistence de plusieurs organes de pouvoir politique de nature différente, et les conditions requises pour instaurer un pouvoir politique unifié ont été réunies dans la région du Tibet.

En janvier 1960, le Conseil des affaires d'Etat a approuvé la fusion de 83 Dzong



Des paysans tibétains.

et de 64 Shika indépendants pour les regrouper dans une ville relevant directement à l'autorité régionale et 72 districts, en installant en même temps l'autorité administrative au niveau de sept préfectures et d'une municipalité. En avril 1960, la formation des gouvernements des districts susmentionnés ainsi que de ceux dans les 300 cantons du Tibet a été terminée. La structure moderne est ainsi construite.

En septembre 1965, fut officiellement fondée la région autonome du Tibet.

L'évolution du système administratif du Tibet démontre que : (1) entre le VII^e et le IX^e siècle, le régime Tubo sur la scène historique de Chine a continué à mettre en œuvre une juridiction administrative efficace d'une envergure régionale limitée ; (2) qu'au XIII^e siècle, chaque région concernée est entrée sous la juridiction administrative du gouvernement central de Chine, jusqu'au milieu du XX^e siècle, les cours des diverses dynasties n'ont jamais placé le plateau tibétain dans une seule division administrative et il n'y a jamais eu un seul et unique pouvoir politique sur le plateau tibétain ; (3) que de la dynastie des Yuan à la dynastie des Qing, on a constaté une succession de pouvoirs locaux, comme par exemple Sagya, Phagmodrupa, Rinpung, Tsangpa Desi, Ganden Phodrang (Gaxag), etc., et les zones que ces pouvoirs administraient se limitaient dans

une certaine région du plateau tibétain ; (4) que l'étendue de la zone d'administration du gouvernement Gaxag dans la première moitié du XX^e siècle a été formée après que le gouvernement Gaxag profita aux troubles qui ont suivi la Révolution de 1911 et annexa la zone de juridiction du panchen-lama et celle du ministre accrédité par l'autorité centrale au Tibet délimitées par la cour des Qing ; (5) que la tentative par certains de faire croire à l'opinion internationale à la notion de « Grand Etat tibétain » qui couvre l'ensemble du plateau tibétain ne trouve son existence dans l'histoire.

04

► Système de l'autonomie régionale ethnique



Pouvoir autonome politique

Développement économique

Protection, continuation et développement
de l'excellente tradition culturelle

04 | Système de l'autonomie régionale ethnique

Etablir des régions autonomes dans les régions peuplées en groupes compacts d'ethnies minoritaires, y créer des organes d'administration autonome, et permettre aux membres des ethnies minoritaires de jouir du pouvoir de décision en exerçant une autonomie dans l'administration de leur localité et de leurs affaires intérieures, tel est un système politique fondamental de la Chine. En 1965, dès le début de la fondation officielle de la région autonome du Tibet, y a été aussi mis en pratique le système d'autonomie régionale ethnique.

La région autonome du Tibet, peuplée principalement de Tibétains, est l'une des cinq régions autonomes de niveau provincial en Chine. Le Tibet compte également des cantons autonomes ethniques où vivent en groupes des ethnies moynba, lhoba et naxi. Les faits montrent que l'autonomie régionale ethnique constitue une garantie institutionnelle pour que les Tibétains jouent un rôle de maître de leur région. Il s'agit également d'une nécessité en vue d'assurer un développement équilibré et une prospérité commune entre la population tibétaine et les autres ethnies du pays. Cette pratique est tout à fait conforme à la situation en Chine et à la réalité au Tibet. Au moment où l'on établit des organes d'autonomie ethnique, la Chine délimite chacune de ces régions autonomes en vertu de la Constitution et des lois et règlements relatifs à l'autonomie régionale ethnique, et en conformité avec la situation du passé et la réalité actuelle. Toute tentative de changer la réalité des régions autonomes régionales d'ethnies minoritaires, de modifier le système politique fondamental, de nier le statut des ethnies minoritaires en tant que maître dans ces régions autonomes ethniques, va à l'encontre de la Constitution et des lois et règlements de Chine.

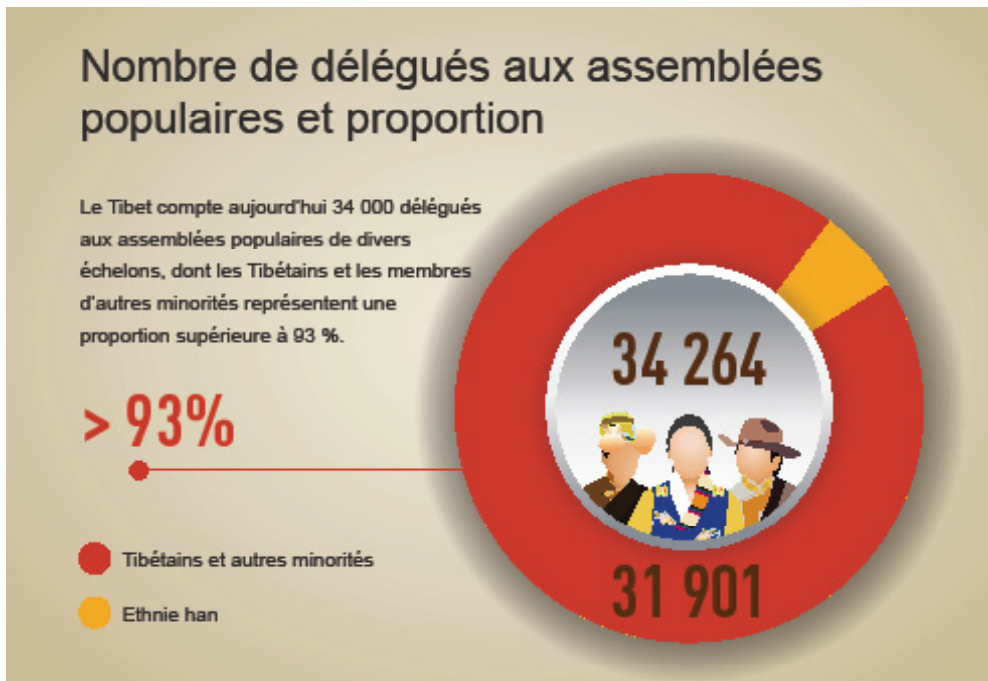
Pouvoir autonome politique

Le Tibet est l'une des cinq régions autonomes de Chine. En vertu de la « Constitution de la République populaire de Chine » et de la « Loi de la République populaire de Chine sur l'autonomie régionale ethnique », la région autonome du Tibet bénéficie d'une large autonomie en termes de droits, notamment des droits législatifs, l'exercice flexible des lois chinoises concernées, le droit d'utiliser les langues et les scripts eth-

niques, le droit de gestion des affaires du personnel, le droit de gestion budgétaire et le droit au développement autonome de la culture et de l'éducation.

En 1961, le Tibet a pratiqué l'élection au suffrage universel, un événement sans précédent dans son histoire. Pour la première fois, les serfs et esclaves émancipés sont devenus maîtres du pays et ont joui du droit démocratique. En exerçant activement le droit de vote et d'éligibilité que la Constitution et la loi chinoises leur assignent, ils ont élu des délégués à l'Assemblée populaire nationale et aux assemblées populaires locales de différents échelons, et par l'intermédiaire de ces délégués, ils participent aux affaires d'Etat et locales.

En 2012, la région autonome du Tibet a pour la première fois mis en place un scrutin au niveau des villes et des campagnes pour l'élection des délégués aux assemblées populaires sur la base d'un ratio identique de population. Début janvier 2013, les élections pour le renouvellement des délégués aux assemblées populaires sur les quatre échelons ont été complètement achevées dans toute la région, le taux d'enregistrement des votants au niveau des districts et des cantons a été de 97 % avec une participation de plus de 94 %. On a légalement élu plus de 5 400 responsables des pouvoirs publics de niveau local. Par des élections directes et indirectes, on a renouvelé 34 264 délégués aux assemblées populaires dans les quatre échelons, dont les Tibétains et les membres d'autres minorités



ethniques, notamment les ethnies Moinba, Lhoba, Naxi, Hui et Zhuang, occupent une proportion supérieure à 93 %, soit 31 901 personnes. Sur les 45 membres du comité permanent de la X^e assemblée populaire régionale du Tibet, 24 sont Tibétains ou membres d'autres ethnies minoritaires, et sur les 14 président, vice-présidents et secrétaire général de ce comité, 8 sont Tibétains ou d'autres ethnies minoritaires. Au niveau de la base, la démocratie ne cesse de se renforcer. Au Tibet, actuellement plus de 95 % des villages ont établi un système de conseil de représentants de village et les élections ont produit des organisations autonomes de paysans. Les affaires villageoises sont transparentes, la gestion démocratique des villages a réalisé une couverture complète, plus de 90 % des villages ont établi des panneaux d'affichage pour garantir le droit à l'information, le droit à la participation, le droit à la décision et le droit à la supervision. Les 192 quartiers urbains ont tous une assemblée de représentants des habitants de quartier et une commission de quartier, ce qui assure une autonomie aux habitants sur le plan organisationnel.

Le droit de gérer de manière autonome les affaires de leur ethnie et de leur région a été assuré chez les Tibétains. Depuis 1965, la présidence du Comité permanent de l'Assemblée populaire de la région autonome du Tibet et la présidence du gouvernement populaire du Tibet ont été assurées par des membres de l'ethnie tibétaine. Les dirigeants des assemblées populaires et du gouvernement à différents échelons sont tous membres de l'ethnie tibétaine. De même, les principaux responsables des parquets et des tribunaux à différents échelons sont pour la plupart issus de l'ethnie tibétaine. Actuellement, la proportion de l'ethnie tibétaine et d'autres ethnies minoritaires dans l'équipe dirigeante de la

Des représentants du Tibet participent aux sessions de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du comité national de la Conférence consultative politique du Peuple chinois (CCPPC).



région autonome du Tibet atteint 70,95 %, et parmi elle, la proportion atteint 70,13 % au niveau des dirigeants dans les districts et les cantons. Parmi les gestionnaires ou les techniciens en position de dirigeants dans les différents secteurs professionnels au Tibet, les membres de l'ethnie tibétaine en constituent déjà la part la plus importante. Ils ont leurs pouvoirs inhérents à leur profession et les compétences nécessaires et jouent un rôle important dans les divers secteurs participant au développement du Tibet.

Au Tibet, les Tibétains, les Moinba, les Lhoba, les Naxi, les Hui et les Han exercent ensemble les droits de participation égalitaire aux affaires d'Etat. Dans tous les mandats de l'APN et du Comité national de la CCPPC, des Tibétains ont exercé les fonctions de délégués à l'APN, de membres et de vice-présidents du Comité permanent de l'APN, de membres, de membres permanents et de vice-présidents du Comité national de la CCPPC. Actuellement, l'Assemblée populaire nationale compte 21 délégués de la région autonome du Tibet dont 12 sont issus de l'ethnie tibétaine, et même si la population Moinba et la population Lhoba sont peu nombreuses, chacune est représentée par un délégué. A la CCPPC siègent 29 conseillers de la région autonome du Tibet, dont 26 sont issus de l'ethnie tibétaine et d'autres groupes minoritaires.

Conformément à la Constitution chinoise, l'organe de pouvoir autonome du Tibet exerce un pouvoir administratif du niveau provincial, en même temps le droit d'autonomie en vertu de la loi relative, et il peut appliquer les lois et les politiques d'Etat conformément à la situation locale. L'Assemblée populaire de la région autonome du Tibet jouit aussi bien du même pouvoir législatif que les provinces que du pouvoir d'établir des décrets et règlements particuliers en accord avec les caractéristiques politiques, économiques et culturelles régionales. Les statistiques montrent que depuis 1965 ont été ainsi promulgués plus de 290 dispositions légales et règlements spécifiques, ainsi qu'arrêtés de nature réglementaire, et de nombreuses mesures exécutoires des lois de la RPC selon les réalités du Tibet. Leur contenu concerne l'édification du pouvoir, le développement socio-économique, le mariage, l'éducation, la langue et l'écriture, la justice, ainsi que la protection des forêts, des prairies, de la faune et des ressources naturelles. Ces dispositions légales et règlements revêtent une caractéristique évidente d'autonomie régionale ethnique.

En vertu de la « Loi de la RPC sur l'autonomie régionale des ethnies minoritaires », dans le cas où les résolutions, les décisions, les ordres et les indications de l'échelon supérieur de l'organe de pouvoir portent un contenu inapproprié à la situation régionale du Tibet, les autorités locales du Tibet peuvent soumettre une note à cet organe de pouvoir et dès l'approbation donnée par ce dernier, arrêter la mise en application de ces décisions. Par ailleurs, elles possèdent encore un droit d'apporter en fonction de la réalité locale, des modifi-

Dépenses publiques

Pendant la période 1952 - 2014, 92,8 % des dépenses budgétaires du Tibet ont été prises en charge par les autorités centrales, une proportion qui est restée inchangée. Autrement dit, pour une dépense de 100 yuans, 92,8 yuans proviennent du gouvernement central.

Proportion des finances centrales

92,8%



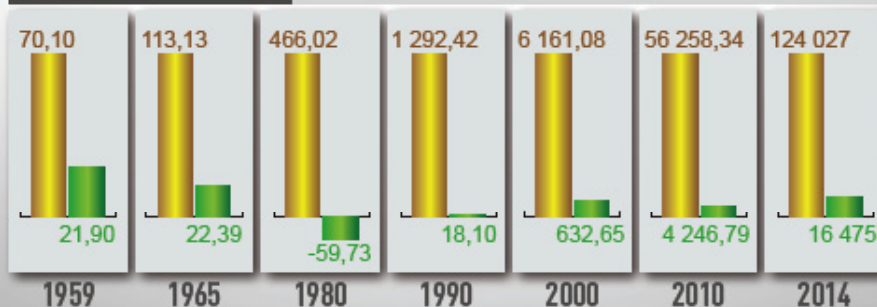
Unité : millions de yuans



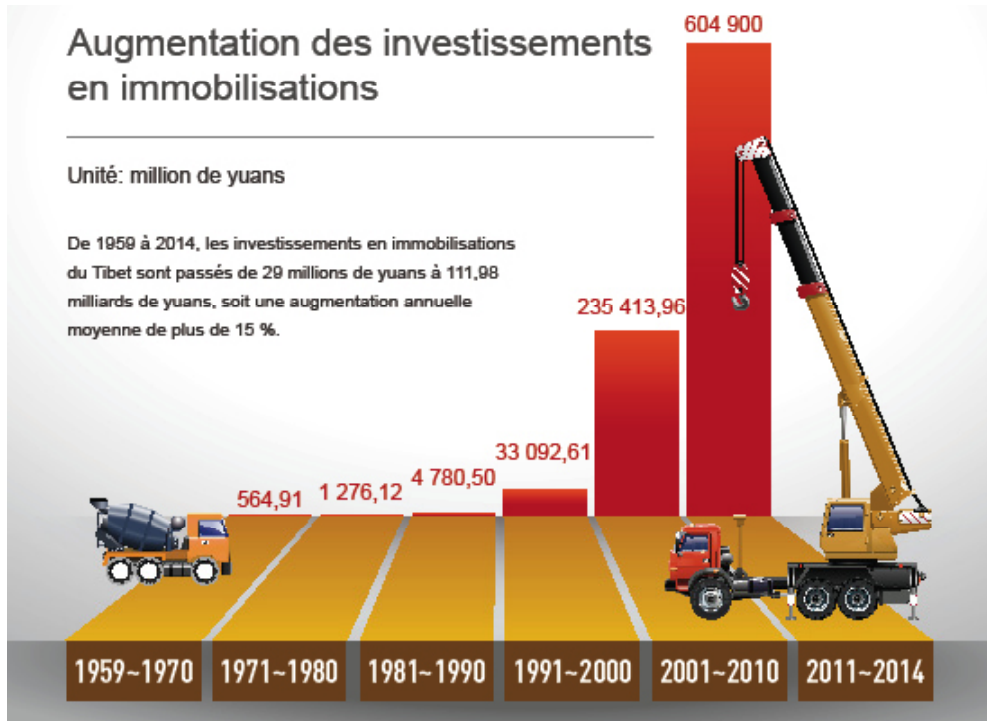
Dépenses publiques



Recettes financières locales



cations à ces décisions ou d'établir des décisions ou règlements complémentaires. Sur la question du système matrimonial, par exemple, la région autonome a modifié par des règlements flexibles les lois de 1981 et de 2004, stipulant que l'âge minimum du mariage de la « Loi de la RPC sur le mariage » est abaissée de deux ans et que la situation de polygamie et de polyandrie qui existait avant la promulgation des Règlements modifiés peut être maintenue jusqu'à ce que les personnes concernées présentent volontairement une demande de dissolution de ces liens de mariage. Dans le domaine du planning familial, en vertu des « Solutions provisoires de la région autonome du Tibet pour la gestion du planning familial (à titre d'essai) », la politique de l'enfant unique est appliquée pour les Han ; pour les dirigeants, les employés ou les résidents urbains de l'ethnie tibétaine, Naxi, Hui et Zhuang dont le registre d'état civil est géré par l'unité de travail, les couples peuvent avoir deux enfants à des années d'intervalle ; pour les agriculteurs et éleveurs résidant dans les zones agricoles et d'élevage, le nombre d'enfants n'est pas limité ; pour les Moinba, les Lhoba, les Sherpa et les Deng (ou Mishmi), il n'y a pas d'indicateurs de contrôle des naissances. Par ailleurs, en ce qui concerne l'admission au concours d'entrée à l'université et d'entrée dans la fonction publique, les Tibétains et les autres minorités ethniques bénéficient de points supplémentaires.



Etant donné les conditions géographiques particulières de la localité, la région autonome du Tibet a fixé la durée de travail hebdomadaire à 35 heures, soit cinq heures de moins que la durée légale dans le cadre national.

En plus des fêtes et congés nationaux, les autorités autonomes tibétaines ont déterminé les fêtes traditionnelles tibétaines comme le Nouvel An du calendrier tibétain et la fête du Shoton (fête du yaourt) comme congés légaux.

Développement économique

La pratique de l'autonomie dans les régions peuplées d'ethnies minoritaires a pour but d'accélérer le développement socio-économique local et d'assurer les droits égaux des citoyens minoritaires à la subsistance et au développement. Au cours de ces 50 dernières années, le gouvernement central, dans le but de promouvoir le développement socio-économique au Tibet, y a mis en application une série de mesures préférentielles et a apporté un appui énergétique en matière de ressources financières, matérielles et humaines. L'histoire du développement économique au Tibet pendant ce demi-siècle a traversé les trois phases suivantes :

– De 1959 à 1965 : de la réforme démocratique à l'établissement du gouvernement populaire de la région autonome du Tibet

En 1959, la réforme démocratique a mis fin au système féodal de servage, et a entraîné une transformation fondamentale des formes de propriété des moyens de production. Ces changements ont eu comme résultat une croissance rapide de l'économie. A la demande énergétique des serfs qui représentaient la grande majorité de la population, plus de 95 % des champs, des bêtes et des autres moyens de production qui étaient jadis en possession de la couche supérieure (5 % de la population) ont été distribués aux serfs, et un système de propriété individuelle des paysans et éleveurs a été mis en place. La transformation du système de propriété des moyens de production a largement libéré les forces productives et a engendré une croissance rapide de l'économie régionale, situation jamais connue auparavant. Des documents concernés nous montrent que durant les 10 ans précédant la réforme démocratique, l'agrégat économique tibétain était aux environs de 150 millions de yuans, et l'économie se trouvait en stagnation. Or, après une courte période de six ans, en 1965, le PIB est passé à 327 millions de yuans, soit une augmentation annuelle moyenne de 11,1 %.

Le gouvernement central a toujours fourni de l'aide au Tibet pour son développement socio-économique. Sur la photo (prise en 1975), un enseignant de l'Institut des minorités ethniques du Tibet donne un cours de façonnage mécanique.



Dès lors, l'économie tibétaine a connu une période de croissance rapide.

– De 1965 à 1984 : de la fondation du gouvernement populaire de la région autonome du Tibet à l'application de la politique de réforme et d'ouverture

En 1965, le gouvernement de la région autonome du Tibet a été établi. L'autorité centrale n'a cessé de renforcer son soutien à l'économie tibétaine, ce qui a assuré une expansion régulière de celle-ci. En 1984, l'autorité centrale a tenu le 2^e symposium sur le travail du Tibet, une résolution qui a été adoptée à cette occasion insistait sur la poursuite des mesures préférentielles au profit des régions agricoles du Tibet. Dans la même année, le Tibet a annoncé l'exécution de la politique de réforme et d'ouverture vers l'intérieur comme vers l'extérieur du pays. Durant cette période, l'économie tibétaine s'est assurée un développement stable, soit une croissance annuelle moyenne de 7,82 %.

– De 1984 à aujourd'hui : de la réforme et ouverture à aujourd'hui

La politique de réforme et d'ouverture, mise en pratique en 1984 au Tibet a puissamment stimulé l'économie tibétaine. En même temps, grâce au soutien politique et financier considérable accordé par l'autorité centrale, à l'appui fourni par les régions développées de l'intérieur et aux efforts faits par la population tibétaine, l'économie a commencé à traverser la période de développement la plus rapide dans l'histoire. Le PIB du Tibet est passé de 1,37 milliard de yuans en 1984 à 92,08 milliards de yuans en 2014.

Il est évident que les augmentations d'investissements jouent le rôle de moteur dans la croissance économique au Tibet. Entre 1959 et 2014, les investissements annuels en immobilisations au Tibet sont passés de 29 millions de yuans à 111,98 milliards de yuans, le montant total s'élevant à 604,87 milliards, avec une croissance annuelle moyenne à deux chiffres.

Depuis la mise en application de la politique de réforme et d'ouverture, et avec le renforcement de la puissance du pays, le gouvernement central a attaché une plus grande attention et accordé un soutien plus énergique au Tibet, région du Sud-Ouest retardataire du point de vue économique. Ainsi, il a tenu cinq symposiums sur le travail pour le Tibet, respectivement en 1980, 1984, 1994, 2001 et 2010, afin d'apporter un soutien plus important au Tibet et d'accroître les investissements dans cette région. Aussi a surgi une situation où « l'ensemble du pays soutient le Tibet ».

Les performances économiques accomplies par le Tibet depuis la réforme démocratique, et notamment depuis la mise à exécution de la politique de réforme et d'ouverture,



Des paysans tibétains ont déménagé dans leur nouvelle demeure.

sont spectaculaires. Cependant, pour diverses raisons, le Tibet doit faire face à de multiples défis, entre autres le coût élevé du développement socio-économique, le faible niveau du marché, l'inégalité du développement socio-économique entre les villes et les campagnes, la faible compétitivité des paysans et éleveurs sur le marché, le manque de ressources humaines, etc. Il s'agit aussi bien de défis de longue haleine que de problèmes d'importance majeure à résoudre au cours du développement économique dans la région.

Dans les années à venir, avec l'augmentation des investissements de l'autorité centrale, des revenus des paysans et éleveurs, et l'apparition de nouvelle demande de consommation des habitants, l'économie tibétaine pourra se développer plus vite encore.

Il faut noter que l'argent placé dans le développement économique au Tibet ne provient pas des accumulations propres de la région, ni de la distribution par le marché, mais de différents types de subventions budgétaires de l'autorité centrale, de ses financements dans les projets de construction et de l'appui accordé par les provinces et municipalités de l'intérieur. En effet, de 1952 à 2014, les allocations financières livrées par l'autorité centrale ont atteint une somme totale de 648,08 milliards de yuans, ce qui a représenté 92,8 % des dépenses budgétaires du Tibet durant cette période. En d'autres termes, sur la dépense de 100 yuans par le Tibet, 92,8 yuans proviennent de l'autorité centrale.

Protection, continuation et développement de l'excellente tradition culturelle

Le Tibet a pleinement exercé son droit de gestion autonome qui lui a été conféré par la Constitution et la Loi sur l'autonomie régionale des ethnies minoritaires, notamment dans le développement de la culture traditionnelle et dans la protection de son patrimoine culturel.

Etude et emploi de la langue tibétaine

La langue tibétaine bénéficie d'une protection légale. La région autonome du Tibet a mis en œuvre des arrêtés respectivement en 1987, en 1988 et en 2002 pour que l'apprentissage, l'utilisation et le développement de la langue et de l'écriture tibétaines suivent la voie législative. Actuellement, le secteur de l'éducation de la région met largement en application l'enseignement bilingue centré sur l'enseignement en tibétain. Toutes les écoles primaires des zones agricoles et pastorales, ainsi que la plupart des zones rurales et urbaines proposent des cours de tibétain et de chinois au même rythme et les principaux cours sont donnés en tibétain. Au niveau du collège, on utilise aussi en même temps le tibétain et le chinois dans l'enseignement, et il y a des cours de tibétain dans les classes d'élèves tibétains créées dans certaines écoles secondaires de l'intérieur de la Chine. Dans les concours d'entrée aux établissements d'enseignement supérieur, il est possible d'utiliser le tibétain dans les formulaires d'examen.

L'utilisation du tibétain est étendue. Le chinois et le tibétain doivent être utilisés parallèlement dans les textes des résolutions et des dispositions légales adoptées par les assemblées populaires à différents échelons du Tibet ainsi que dans tous les documents officiels et avis au public des départements des gouvernements aux différents niveaux. Dans les procédures judiciaires, au cas où les intéressés sont Tibétains, les procès sont jugés en langue tibétaine et les actes juridiques sont rédigés en tibétain. Le tibétain et le chinois sont aussi utilisés parallèlement sur les sceaux officiels, les pièces d'identité, les formulaires, les enveloppes, le papier à lettres, le papier brouillon et les logos des établissements,

Des écoliers tibétains.



sur les signalétiques des organismes gouvernementaux, usines, mines, écoles, gares, aéroports, magasins, hôtels, restaurants, théâtres, sites touristiques, complexes sportifs et stades, bibliothèques ainsi que sur les plaques de rue et les panneaux de signalisation. La radio et la télévision du Tibet ont ouvert des chaînes en langue tibétaine. Par exemple, la Radio populaire du Tibet a quatre émissions dont une de l'actualité en dialecte de Lhassa et une en langue kamba. Chaque année, un grand nombre de films, de séries télévisées et de reportages à thèmes spéciaux ont été traduits en tibétain pour les spectateurs tibétains. Dans le même temps de protéger et de développer la langue tibétaine, l'Etat généralise l'apprentissage et l'emploi de la langue et l'écriture nationales courantes chez les citoyens de tout le pays, y compris les résidents de la région autonome du Tibet. Il favorise l'échange économique et culturel entre les différentes ethnies et régions.

L'introduction de la technique informatique et la généralisation d'Internet ont fourni une nouvelle plate-forme à l'étude, à l'utilisation et au développement de la langue tibétaine. Le système d'encodage de l'écriture tibétaine a déjà été validé par des normes chinoises et internationales. Les logiciels pour l'édition de textes en tibétain, la photocomposition et la publication électronique, tous sophistiqués, sont développés par la Chine elle-même et sont largement utilisés au Tibet. Les logiciels d'application en tibétain sont de plus en plus nombreux. La standardisation des termes spécialisés et de la technique informatique en tibétain a fait un grand progrès. La codification informatique de l'écriture tibétaine réalisée en Chine a été adoptée comme une norme nationale et internationale. Le tibétain est ainsi devenu la première écriture d'ethnie minoritaire à posséder des normes internationales en Chine.

La lecture, l'écoute et la visualisation des actualités et des diverses informations du pays et de l'étranger en tibétain sur Internet font partie de la vie quotidienne de nombreux usagers tibétains.

Protection et transmission de l'exceptionnelle culture traditionnelle

Dans la région autonome du Tibet, l'envergure de la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel ne cesse de progresser chaque année.

Des textes législatifs comme les « Règlements de la région autonome du Tibet sur la protection des vestiges culturels » et la « Notification du gouvernement populaire de la région autonome du Tibet sur le renforcement de la protection des vestiges culturels » ont été publiés. Il existe actuellement 4 277 lieux avec des vestiges culturels de toute sorte, soit 55 sites et monuments sur la liste du patrimoine national, 391 au

niveau de la région autonome du Tibet et 978 au niveau des municipalités et des districts. Le Palais du Potala, le Norbulingka et le monastère de Jokhang sont inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial, et 3 villes (Lhassa, Xigaze et Gyangze) sont classées parmi les villes historiques et culturelles de niveau national.

Le Musée du Tibet est classé parmi les musées de niveau 1 sur le plan national et les Archives du Tibet abritent plus de trois millions archives historiques importantes. Pour le patrimoine culturel immatériel, 76 éléments sont inscrits sur la liste nationale, 323 au niveau de la région autonome du Tibet, 76 au niveau des municipalités et 814 au niveau des districts. Il existe actuellement 68 personnes avec le titre d'héritier représentatif du patrimoine immatériel au niveau national, 350 au niveau du Tibet, et 117 troupes d'opéra tibétain. La tradition épique du Gesar et l'opéra tibétain ont été inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En 2011, le Tibet a établi le Fonds spécial pour le développement de l'industrie culturelle.

Etude de la tibétologie

Dans l'ancien Tibet, il n'existait pas de recherche sur la tibétologie au sens moderne. A l'heure actuelle, les études dans ce domaine constituent un grand système

L'Etat attache de l'importance à la protection de la culture tibétaine. Sur la photo, remise de certificats de stage portant sur la protection et la restauration des fresques tibétaines.





Des paysans tibétains célèbrent le Nouvel An du calendrier tibétain.

disciplinaire de recherche qui couvre l'ensemble de la société du Tibet. On compte actuellement dans le pays une soixantaine d'établissements de recherche à ce sujet, regroupant plus de 1 000 experts et spécialistes. Touchant de multiples domaines, dont la société, l'économie, la culture, la médecine et la pharmacologie, la communication et le tourisme, les études ont obtenu des résultats fructueux. La recherche constamment approfondie exercera une influence profonde pour protéger et développer la société, la culture, la médecine et la pharmacologie tibétaines. En 2006, l'Etat a conféré pour la première fois le « Prix Qomolangma », prix au niveau national destiné spécialement à la recherche en tibétologie, marquant l'entrée dans une nouvelle phase de développement des études en la matière.

Respect des us et coutumes

Les us et coutumes du peuple tibétain sont respectés et protégés. Les Tibétains et les autres ethnies ont le droit et la liberté de vivre et de mener des activités sociales selon leurs propres us et coutumes. Aujourd'hui, tout en gardant leur style traditionnel d'habit, de cuisine et d'habitat, les diverses ethnies du Tibet commencent à rechercher la mode. Des fêtes traditionnelles et des fêtes religieuses comme le Nouvel An tibétain, les fêtes Sagya Dawa, Ongkor et Shoton sont maintenues, alors que plusieurs fêtes nationales même mondiales sont aussi célébrées dans la vie du peuple tibétain.

05

Coutumes populaires



Fêtes

Culture vestimentaire

Culture culinaire

Coutumes matrimoniales et funéraires

Habitat traditionnel

05 | Coutumes populaires

Fêtes

Au Tibet se célèbrent chaque année une centaine de fêtes d'envergures différentes et elles se déroulent tous les mois du calendrier tibétain (semblable au calendrier lunaire des Han). Ces fêtes varient par leurs pratiques et leurs thèmes : rites sacrificiels, activités agricoles, commémorations, célébrations, échanges et divertissements. Elles se divisent en fêtes traditionnelles et en fêtes religieuses. Les fêtes traditionnelles ont toutes dans une certaine mesure une valeur religieuse, comme par exemple le Nouvel An tibétain, la Fête de la course hippique et la Fête Ongkor (« battre les champs »). De leur côté, les fêtes religieuses ont aujourd'hui intégré des éléments folkloriques, touristiques et culturels, comme la Fête de la Grande Prière, la Fête des Lampes, la Fête du Yaourt, le Festival de Tsangmoling Gyisang, etc.

Des Tibétains s'offrent des *tormas*.





Jeunes filles tibétaines en costume traditionnel.

Culture vestimentaire

Le territoire tibétain est vaste et les conditions naturelles diffèrent d'une région à l'autre en fonction du climat et de l'altitude. Pour cette raison, les habitudes vestimentaires se distinguent par leur caractère régional.

La robe est le vêtement traditionnel des Tibétains que l'on voit le plus fréquemment. Dans les villes, elles sont en tissu drapé et dans les régions agricoles, en tissu de laine (*pulu*), et dans les régions d'élevage, de type nomadique, ce sont notamment les robes en cuir. Parmi les parures, la ceinture est un accessoire indispensable. Le tablier féminin (*bangdian*) est composé de couleurs chatoyantes et de motifs originaux. Les Tibétains portent un chapeau de laine, de fourrure ou brodé d'or et des bottes décorées de motifs colorés. Les Tibétains et les Tibétaines aiment aussi à se parer la tête, les oreilles, la poitrine, la taille et les mains.

Aujourd'hui, de nombreux Tibétains sont revêtus d'un complet, une jaquette ou

une veste sportive, ce qui montre une évolution vestimentaire évidente. Pourtant, les jours fériés, les gens préfèrent porter des habits traditionnels.

Au Tibet, le *hada* est la parure la plus importante. Offrir un *hada* est le geste de courtoisie le plus courant chez les Tibétains, en signe de bénédiction, de respect, d'amitié et de sincérité. Les *hada* diffèrent les uns des autres quant à la qualité, la dimension, la couleur et la longueur. En général, le *hada* est fait de soie brute ou de lin. Mais depuis ces dernières années, on commence à produire des *hada* synthétiques. Comme le peuple tibétain considère le blanc comme un symbole de pureté, de sincérité et de franchise, le *hada* est donc généralement de couleur blanche. Il existe également un type de *hada* s'appelant « *hada* aux cinq couleurs » : le bleu, le blanc, le jaune, le vert et le rouge. Ces couleurs ont chacune leur signification. Généralement, le bleu symbolise le ciel, le blanc les nuages, le vert la rivière, le jaune la terre et le rouge les dieux.

Culture culinaire

Les Tibétains ont leur propre habitude et régime alimentaire. On trouve le beurre, le thé, la *tsampa* (*farine d'orge grillée et broyée*) et la viande de bœuf et de mouton sont essentiels pour les Tibétains. Par ailleurs, l'alcool de *qingke* (*orge des montagnes tibétaines*) et les divers produits laitiers sont aussi indispensables.

Gastronomie

La cuisine tibétaine constitue l'une des écoles de la cuisine chinoise et appartient à une tradition très ancienne. Les menus sont très riches, composés d'aliments de base, de plats et de potage. La cuisine est légère, on utilise très peu d'assaisonnement piquant, et les méthodes de préparation sont simples. Aujourd'hui, les repas tibétains « modernes » ont rapidement évolué et sont très variés.

La *tsampa* est un aliment essentiel chez les Tibétains. La préparation est simple : on fait revenir assez longtemps le *qingke* (orge) puis on le moule. Lors des repas, on place la *tsampa* dans un bol et on la mélange en la trempant dans du thé, du beurre, des résidus de lait pour rouler l'orge en boulettes.

La viande séchée à l'air libre est une spécialité du Tibet. A l'arrivée de l'hiver, quand la température descend au-dessous de zéro, on découpe la viande de bœuf et de mouton en petites lamelles qu'on fait sécher à l'ombre et à l'air froid. En février ou en mars de l'année suivante, la viande devient légère et croquante, le goût est particulièrement fort.

Lors des célébrations traditionnelles tibétaines, il existe de multiples modalités de préparation des banquets et diverses manières de dresser la table. La plus ancienne consiste à décider du repas en fonction du rang social des invités. En outre, il y a des banquets à base de viande et de légumes.

Les Tibétains ne mangent que de la viande de bœuf et de mouton, ils ne consomment jamais celle de cheval, d'âne, de mulet et de chien. Pour les produits aquatiques, le poisson, les crevettes, le serpent, l'anguille, seule une partie des citadins en consomment, mais les populations rurales et les éleveurs n'en consomment pas.

Avec le développement socio-économique et culturel, la cuisine tibétaine s'améliore et s'enrichit sans cesse tant au niveau de la technique culinaire qu'au niveau des habitudes lors des repas.

Alcool

L'alcool d'orge (*qingkejiu*) est une boisson faiblement alcoolisée, fermentée directement avec de l'orge. Tous les Tibétains, hommes et femmes, personnes âgées et

Une Tibétaine fait fermenter de l'alcool.



enfants, aiment cette boisson.

Une fois la fermentation du *qingkejiu* terminée, les Tibétains ont l'habitude d'en offrir d'abord aux divinités, puis aux membres les plus âgés de la famille, avant que les hôtes ne boivent. Durant les mariages et les banquets, on en offre aux aînés distingués, puis aux autres personnes dans le sens des aiguilles d'une montre. La personne invitant l'assemblée à porter un toast doit soulever le bol à la hauteur de sa tête, en joignant les deux mains afin de l'offrir à la personne qui est ainsi honorée. L'autre personne doit saisir le bol des deux mains et, tout en maintenant le récipient de l'autre main, tremper son annulaire droit dans le bol pour effectuer ensuite une chiquenaude, repoussant les gouttes d'alcool vers le ciel. Ce geste doit être effectué à trois reprises afin de témoigner du respect que l'on porte envers le Ciel, la Terre et les divinités. Parfois, avant de boire, on adresse encore un discours de félicitations d'un ton avenant.

Lorsque l'on consomme de l'alcool lors des rassemblements, il est indispensable d'entonner une chanson à boire. Les chansons sont mélodieuses et ont pour thème la bénédiction et l'éloge. Généralement, lors des célébrations, l'hôte et l'hôtesse entonneront cette chanson. Lors des grandes occasions, certaines jeunes filles se chargent de porter un verre à toutes les personnes présentes. Vêtues d'habits splendides, elles chantent de ravissantes chansons tout en exhortant chacun des invités à boire, et ce jusqu'à l'ivresse.

Thé

Le thé au beurre est une boisson indispensable pour les Tibétains. Cette boisson est faite de beurre, de sel et de thé. Le beurre doré fabriqué en été à partir du lait de yack est de meilleure qualité ; le beurre extrait du lait de mouton est d'un blanc très pur. Lors de la prise du thé, les Tibétains témoignent également de leur respect pour les aînés et les invités. Les invités ne doivent pas boire trop vite. De manière générale, le plus propice est de boire trois bols de thé.

Coutumes matrimoniales et funéraires

Les coutumes matrimoniales varient d'une région à l'autre au Tibet.

En général, les jeunes gens ne doivent pas appartenir au même clan, et leur signe du zodiaque doit être en harmonie. Le fiancé doit aller voir les parents de la jeune fille pour leur offrir des *hada* et des cadeaux et demander leur permission. Si les parents acceptent les présents, la demande est acceptée. Ainsi, les deux familles choisiront un

jour faste pour rédiger l'acte de fiançailles, et le fiancé versera à ses futurs beaux-parents une dot et d'autres cadeaux pour les remercier d'« avoir élevé » la jeune fille.

Avant le mariage, le fiancé doit aussi offrir des vêtements, des bijoux et des bracelets à sa fiancée.

Le jour du mariage, la famille du jeune homme envoie un cortège avec à sa tête des personnalités locales devant le domicile de la mariée, tandis qu'une cérémonie se déroule chez la jeune fille pour son départ. Après son arrivée chez son mari, la jeune mariée participera à une série de rites et à un banquet.

Au Tibet, on retrouve divers types de coutumes funéraires, entre autres l'inhumation, l'incinération, la mise en stupa, les funérailles célestes où le corps sera dévoré par les vautours, l'immersion, la mise en falaise, l'enterrement dans un cercueil de pierre... L'inhumation est généralement considérée comme le type de funérailles le plus répandu. La mise en stupa est réservée aux nobles : seules les dépouilles de dalaï-lamas, de panchen-lamas et d'un petit nombre de grands *tulku* peuvent être déposées dans un stupa. L'incinération est choisie par la plupart des laïcs et des aristocrates ; mais dans les régions où les forêts sont nombreuses, les gens ordinaires adoptent aussi l'incinération. L'immersion est adoptée dans des zones traversées par des rivières ou des fleuves, elle est réservée aux pauvres, à ceux qui sont décédés de maladie et aux enfants. Les funérailles célestes constituent le rite funéraire le plus répandu dans la plupart des régions du Tibet.

Les concepts bouddhiques d'animisme et de métempsychose régissent les funérailles au Tibet.

Habitat traditionnel

Au Tibet, l'habitat traditionnel est varié, outre les tentes facilitant les déplacements, on trouve également des maisons avec une structure de bois, des *diaofang* (maisons en pierre sous forme de forteresse), des maisons en bois ou en bambou, et des habitations à balustrades en bois. Avec le développement économique, de nouveaux logements en béton armé, de style traditionnel tibétain en apparence, ont été construits en grand nombre dans les villes.

Tentes

La tente est un article d'usage courant indispensable pour les familles d'éleveurs



Tentes tibétaines des éleveurs nomades.

au Tibet, car sa structure est simple, et elle est facile à dresser, à démonter et à transporter. Les matières premières sont issues pour la plupart de l'élevage des yacks. La tente érigée avec une perche à l'intérieur est tendue par des cordes en poils de yack ou de mouton et fixée par des cornes de yack ou des pieux en bois. Selon les coutumes, l'entrée de la tente est orientée vers l'est sous le vent. A l'intérieur se trouve, dans la partie centrale, un foyer pour chauffer, faire bouillir le thé et cuisiner ; à l'arrière, se situent des statuette de bouddhas, des soutras bouddhiques et une lampe au beurre ; au sud, on met des articles d'usage courant et des produits alimentaires, cette partie sert également de cuisine ; de l'autre côté, au nord, est entassée la literie, et on y aménage un « salon ».

Sur les cordes fixant la tente, les éleveurs attachent des bannières religieuses multicolores pour solliciter le bonheur. Les troupeaux de yacks et de moutons, les tentes dispersées dans la prairie et les bannières multicolores flottant au vent composent un paysage tout particulier sur les plateaux enneigés.

Diaofang

Dans les campagnes et les villes, on trouve partout des *diaofang* qui sont, pour la plupart, des bâtiments à étages, au toit plat, en pierre et en bois. Dans ces habitations, il fait doux en hiver et frais en été. L'étable est installée au rez-de-chaussée, les chambres à coucher et le grenier sont aménagés au premier étage, et on trouve la salle de prière au deuxième étage. Certains *diaofang* sont de plain-pied.

Les *diaofang* présentent un style différent d'une région à l'autre au Tibet. A Lhassa, les *diaofang* comportent une petite cour autour de laquelle une galerie relie les diverses pièces. Dans la région de Lhoka, les *diaofang* ont aussi une cour extérieure.

Nouvelles habitations rurales dans le district de Gongbo'gyamda.



Tous les toits des *diaofang* sont plats et l'on peut y prendre le soleil, faire sécher des céréales et se détendre. Des bannières bouddhiques multicolores sont suspendues partout au toit. Lors des jours fériés et des événements importants de la famille, on brûle sur le toit des branches de cyprès pour rendre hommage aux divinités. Avec les évolutions au cours des époques, certaines *diaofang* ont adopté la mode des toits en pente.

Pour toutes les ethnies, l'habitation est un élément vital. Il en est de même pour les Tibétains, maîtres des plateaux enneigés. Lors de la construction d'une maison, il faut observer un ensemble de rites pour chasser les démons et solliciter le bonheur.

06

► Economie



A Situation générale

B Assistance au Tibet

Recettes et dépenses publiques

Investissements en immobilisations

Agriculture et élevage

Industrie

Commerce intérieur

Commerce extérieur

Finances

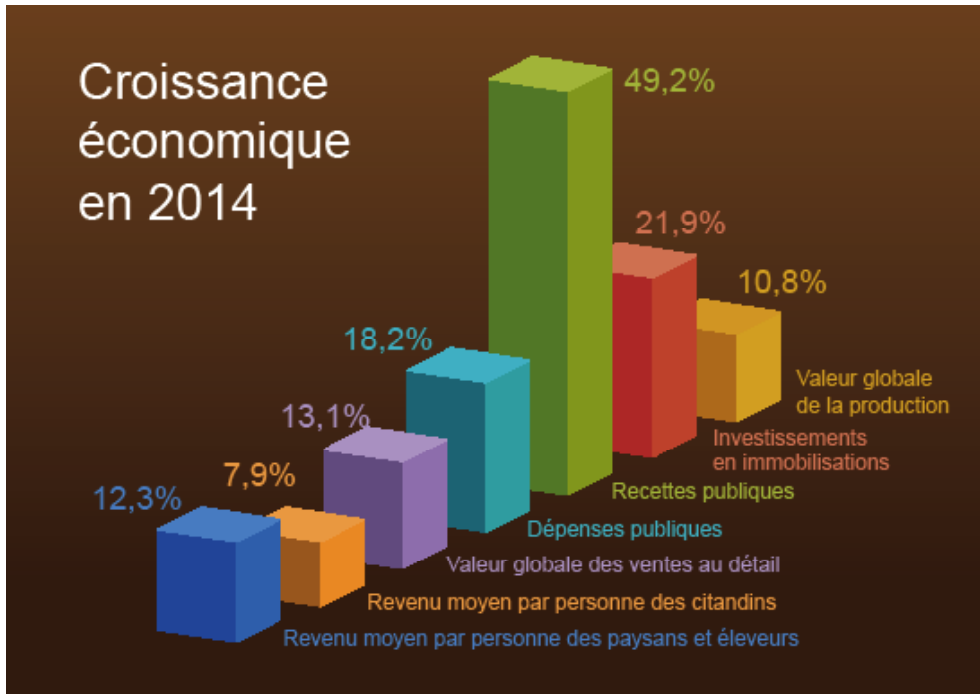
06 | Economie

A Situation générale

Dans l'ancien Tibet, l'accès était difficile et l'économie accusait un fort retard. Ne possédant aucune industrie moderne, il y avait seulement l'élevage, l'agriculture et le petit artisanat. Après la libération pacifique du Tibet en 1951, le gouvernement central a pris une série de mesures préférentielles en vue d'aider le Tibet à développer son économie régionale, à améliorer le niveau de vie de la population et à mettre fin à la pauvreté et au retard. D'où les réalisations considérables obtenues dans la construction économique.

Aujourd'hui, le Tibet est une économie de marché socialiste relativement complète. Les agrégats économiques ont enregistré un bond historique et un rythme relativement rapide de croissance a pu être maintenu. Le PIB du Tibet est passé de 129 millions de yuans en 1951 à 92,08 milliards de yuans en 2014. Au cours des six dernières années (2009-2014), la tendance au développement rapide est devenue toujours plus évidente, le PIB de la région autonome a franchi les barres successives des 40, 50, 60, 70, 80 et 90 milliards de yuans, les augmentations annuelles étant supérieures à 10 milliards de yuans pendant six années consécutives, plus rapide que le rythme national. En même temps, les recettes publiques ont dépassé, pendant ces six années, les barres successives de 3, 4, 6, 9 et 11 milliards de yuans. Les recettes budgétaires pour 2014 ont passé le cap des 16 milliards de yuans, marquant une hausse de grande ampleur.

En 2014, dans des conditions de pression à la baisse de la croissance économique au niveau national, le Tibet a continué à maintenir un rythme de croissance rapide et c'est l'une des quelques régions au niveau de la province qui ont maintenu un taux de croissance de plus de 10 %. Pour l'année 2014, le PIB du Tibet a été de 92,08 milliards de yuans, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à l'année précédente, soit 3,4 points de pourcentage supérieur au niveau national. Plus concrètement, la valeur ajoutée du secteur primaire s'est élevée à 9,16 milliards de



yuans (+4,2 %) ; celle du secteur secondaire, à 33,69 milliards de yuans (+14,6 %), et celle du secteur tertiaire, à 49,24 (+9,5 %). Le PIB par habitant a été de 29 252 yuans (+9,1 %). Le montant total des ventes au détail des articles de consommation est passé à 36,45 milliards de yuans (+13,1 %). Le revenu moyen par personne des paysans et éleveurs a atteint 7 359 yuans (+12,3 %), le revenu disponible moyen des citadins a atteint 22 016 yuans (+7,9 %).

Même si le développement du Tibet a fait un grand bond, les conditions naturelles difficiles, le retard dans les infrastructures et les carences en personnel qualifié ont limité sa capacité intrinsèque. La croissance du Tibet dépend encore dans une très large mesure des transferts budgétaires du gouvernement central et du soutien de toute la nation. L'investissement est resté le principal moyen d'assurer son développement.



Le gouvernement central attache une grande importance au développement du Tibet. La photo montre une route construite grâce à son financement.

B Assistance au Tibet

Dans le but d'aider le Tibet à en finir avec la pauvreté et le retard, et à accélérer son développement, le gouvernement central a fait jouer les avantages du système socialiste, en appliquant des mesures politiques avantageuses pour le Tibet et mobilisant toutes les ressources du pays, humaines, matérielles et financières, pour soutenir sa construction. Ces 60 dernières années, depuis la libération pacifique du Tibet, le gouvernement central n'a cessé d'accroître les transferts budgétaires à destination du Tibet. De 1952 à 2014, les subventions du gouvernement central en faveur du Tibet ont atteint 648,1 milliards de yuans, soit 92,8 % des dépenses budgétaires publiques de cette région. Depuis 1980, les autorités centrales ont organisé cinq symposiums sur le travail du Tibet, procédant à un plan global relatif à son développement et à sa construction à partir de la situation d'ensemble de la modernisation socialiste de Chine. Depuis leur 3^e symposium sur le travail du Tibet tenu en 1994, les autorités centrales ont appliqué une politique de soutien ciblé, encourageant 60 organismes d'Etat relevant du gouvernement central, 18 provinces et municipalités relevant directement de l'autorité

centrale ainsi que 17 entreprises d'Etat administrées par le gouvernement central à mettre en place une aide ciblée destinée au Tibet. Depuis 20 ans, 5 962 cadres d'élite, envoyés en sept groupes, ont travaillé au Tibet ; 7 615 projets y ont été mis sur pied ; 26 milliards de yuans y ont été investis pour améliorer la vie de la population et les infrastructures de la région dans le cadre de l'assistance au Tibet entre contreparties, apportant une contribution notable au développement économique et social du Tibet. Après son 5^e symposium sur le travail du Tibet en 2010, le gouvernement central a fixé le montant des fonds de soutien au Tibet de 17 provinces et municipalités, représentant un millième de leurs recettes budgétaires, et a établi des mécanismes permettant la croissance régulière de ces fonds de soutien.

Cette assistance considérable a permis au Tibet d'enregistrer de grands progrès socio-économiques, d'assurer une croissance à deux chiffres du PIB, du revenu des citadins et des ruraux, ce qui a jeté une base matérielle solide pour le développement rapide et la stabilité politique pour les années à venir.

Recettes et dépenses publiques

En 2014, la région autonome du Tibet a renforcé la communication et la coordination avec les commissions d'Etat et les ministères concernés ; elle a pleinement mis en œuvre la politique préférentielle d'Etat pour le Tibet sur le plan des investissements, des finances et des impôts afin d'obtenir davantage d'affectations financières des autorités centrales et de s'assurer du versement au Tibet, à la date déterminée, des assistances promises. En même temps, le Tibet a concentré ses efforts sur la réalisation de 226 projets de construction prévus par le XII^e plan quinquennal (2011-2015). A l'égard des projets déjà approuvés, le Tibet a cherché à les mettre en chantier le plus tôt possible, afin que ces projets puissent être réalisés plus tôt, et avoir une rentabilité économique plus rapidement que prévu.

De leur côté, les départements des finances aux divers échelons du Tibet ont tout fait pour accroître les recettes et réduire les dépenses, en appliquant consciencieusement les différentes mesures financières, ce qui a assuré l'exécution satisfaisante du budget financier, et stimulé le développement rapide et mesuré de l'économie tibétaine. En ce qui concerne les dépenses publiques, l'accent a été mis sur l'amélioration des conditions de vie de la population. L'optimisation de la structure des dépenses a

répondu aux exigences de développement des diverses affaires sociales au Tibet.

En 2014, les recettes publiques du Tibet ont atteint un niveau record à 16,48 milliards de yuans (+49,2 %), tandis que les dépenses publiques se sont élevées à 124,03 milliards de yuans (+18,2 %). Dans ce valet, les dépenses budgétaires publiques ont été de 118,55 milliards de yuans (+16,9 %) et les dépenses de sécurité sociale ont connu une rapide augmentation : les dépenses destinées à la protection sociale et à l'emploi ont atteint 8,6 milliards de yuans (+10,2 %) ; celles destinées à l'éducation, 14,2 milliards de yuans (+30,1 %) ; celles pour les soins médicaux et la santé publique, 4,89 milliards de yuans (+24,3 %) et celles pour la protection de l'environnement, 2,92 milliards de yuans (+65,2 %). Pour leur part, les subventions des finances centrales ont aussi dépassé les 100 milliards de yuans, une augmentation notable.

Il convient de souligner que depuis la libération pacifique il y a plus de 60 ans, les dépenses pour l'amélioration des conditions de vie et le développement au Tibet ont toujours été supérieures à ses propres recettes budgétaires (parmi elles, plus de 70 % des fonds budgétaires ont été affectés à l'amélioration des conditions de vie). De plus, le fossé qui sépare les recettes et les dépenses est dans une très large mesure comblé par des subventions des finances centrales.

Investissements en immobilisations

Le Tibet est une région de frontière située dans le sud-ouest du pays. Les conditions naturelles y sont très mauvaises, au point que les conditions de transport s'avèrent difficiles. Cela a engendré un retard dans les domaines de l'économie et de la culture. Aussi, pendant de nombreuses années, les apports de fonds de la part du gouvernement central ont été un moteur principal pour le développement économique rapide du Tibet. De son côté, le Tibet a attaché une grande importance à la gestion des projets de construction, à la vérification des comptes, au contrôle de l'exécution des travaux et à l'inspection sur place.

En 2014, les investissements en immobilisations au Tibet se sont élevés à 111,98 milliards de yuans (+21,9 %), en première place dans le pays, dont 30,88 milliards ont été effectués par le secteur non public (+34,4 %).

Au niveau de leur répartition sectorielle, le secteur primaire représente 5,75



Le chemin de fer Qinghai-Tibet investi et construit par l'Etat a stimulé le progrès socio-économique du Tibet.

milliards de yuans (+18,4 %) ; le secteur secondaire, 35,59 milliards (+24,3 %), et le secteur tertiaire, 70,63 milliards (+21 %). Au niveau de leur répartition entre entités économiques, le secteur public représente 77,05 milliards (+14,7 %) ; le secteur collectif, 448 millions (-45,3 %), les diverses autres entités, 30,64 milliards (+47,7 %), et le secteur privé, 3,84 milliards (+23,6 %).

En ce qui concerne l'investissement dans les biens fixes, l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la pêche représentent 5,75 milliards (+18,4 %) ; l'industrie minière, 6,11 milliards (+3,6 %) ; l'industrie manufacturière, 6,55 milliards (+33,3 %) ; l'électricité, le gaz et l'eau (producteurs et fournisseurs), 22,93 milliards (+33,3 %) ; les transports, les entrepôts et le secteur postal, 21,41 milliards (+26,9 %) ; la transmission informatique, les services d'ordinateurs et les logiciels, 689 millions (+42,6 %) ; les ventes en gros et au détail, 981 millions (-50,7 %) ; l'hôtellerie et la restauration, 2,88 milliards (+11,4 %) ; le secteur financier, 1,34 milliard (+42,3 %), le secteur immobilier, 8,52 milliards (+19,8 %), les services de location et les services commerciaux, 1,08 milliard (+1,8 %) ; la recherche scientifique et les services technologiques, 1,14 milliard (+11,2 %) ; le secteur d'administration des travaux hydrauliques, de l'environnement et des installations d'utilité publique 8,15 milliards

(-5,9 %) ; les services de proximité, réparations et autres, 1,83 milliard (+281,7 %) ; le secteur de l'éducation, 3,21 milliards (-5,5 %), la santé publique et le travail social, 1,56 milliard (+96,8 %) ; le secteur de la culture, des sports et des loisirs, 1,39 milliard (-39 %) ; la gestion publique, la protection sociale et les organisations sociales, 11,17 milliards (+12,9 %).

Les investissements dans le secteur immobilier ont atteint 5,29 milliards de yuans, soit une augmentation de 4,5 fois en glissement annuel, avec 2 731 700 m² de logements mis en chantier (3,7 fois plus que l'année précédente), et 524 700 m² de logements construits (1,9 fois plus). Notons par ailleurs que 593 300 m² de logements ont été vendus (1,3 fois plus).

D'après des statistiques, les montants investis en immobilisations dans le Tibet sont passé de 29 millions de yuans en 1959 à 111,97 milliards de yuans en 2014, le total s'élevant à 604,9 milliards. Ainsi a été assurée une croissance annuelle moyenne à deux chiffres.

Depuis la libération pacifique il y a plus de 60 ans, les investissements dans les immobilisations au Tibet ont toujours été de loin supérieurs à ses recettes financières propres. Une grande partie est provenue des finances centrales, ce qui est unique dans le pays. Cela montre pleinement l'attention continue et le soutien inébranlable de l'Etat pour la construction et le développement du Tibet.

Agriculture et élevage

Le Tibet, aussi connu sous le nom de « toit du monde », souffre de la raréfaction de l'air et d'autres conditions naturelles défavorables, entraînant un sous-développement dans la production agricole, notamment la production de céréales. L'approvisionnement a dû s'appuyer pendant de longues années sur le soutien des régions de l'intérieur. Pour des raisons liées à l'histoire, aux conditions climatiques et naturelles, les fondations économiques de l'agriculture et de l'élevage sont faibles. En particulier, du fait des contraintes de transport, la plupart des produits agricoles et d'élevage locaux pénétraient rarement sur le marché national. Toutefois, avec l'augmentation continue de l'aide de l'Etat, les avantages en termes de politiques spécifiques et la position géographique que ces secteurs possèdent ont commencé à apparaître : le Tibet a toujours bénéficié de l'attention et du soutien de l'Etat, de l'assistance de toute la population du pays et est baigné dans une atmosphère favorable d'attention de toute

la société. Le développement de l'agriculture et de l'élevage a permis d'accumuler des fondations économiques solides et le secteur et les zones n'ont cessé de connaître des améliorations. L'exploitation agricole d'envergure s'est progressivement réalisée, permettant d'élever sans cesse la capacité de production. La capacité d'innovation technique a aussi augmenté, le revenu des paysans et éleveurs a connu une hausse régulière et l'environnement naturel exceptionnellement riche a donné au développement de ce secteur des conditions favorables. Si l'on y ajoute un faible niveau de pollution par les industries modernes, les terres de qualité exceptionnelle du Tibet fournissent un potentiel de développement des produits organiques et verts. La mise en service de la ligne de chemin de fer Qinghai-Tibet a largement réduit la distance entre le Tibet et l'intérieur du pays, ouvrant des perspectives considérables pour le développement de l'agriculture aux caractéristiques locales et pour la commercialisation des produits agricoles tibétains. Actuellement, l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la pêche représentent 20 % du PIB du Tibet, ce qui explique que l'économie tibétaine repose encore sur l'agriculture et l'élevage.



Au cours de ces dernières années, les autorités centrales et régionales ont lancé une série de mesures préférentielles, avec par exemple des mesures de traitement avantageux à la culture, des mesures de subventions accordées à l'élevage et à la sylviculture, à l'utilisation de terrains ruraux et des mesures de formation des paysans et éleveurs. En 2014, le Tibet a continué à renforcer ses financements, les fonds financiers affectés à l'agriculture atteignant 16,8 milliards de yuans, une hausse de 6,5 % par rapport à l'année précédente. Le marché jouant un rôle de plus en plus important dans les activités économiques, les paysans et les éleveurs ont su réajuster le rapport entre leur production et la demande sur les marchés. En 2014, le Tibet a produit 979 700 tonnes de céréales, une hausse de 1,9 % par rapport à 2013, maintenant ainsi pendant seize années consécutives une production supérieure à 900 000 tonnes.

Afin de dynamiser davantage la production agricole, en 2013, les normes des subventions directes aux cultivateurs de céréales ont été de nouveau élevées, de 225 yuans par hectare en 2011 à 300 yuans, tandis que les normes des subventions d'ensemble pour les moyens de production agricole ont atteint 418 yuans, contre 225 yuans par

Le Tibet augmente sans cesse ses investissements dans les technologies agricoles. La photo montre un système de gicleurs.



hectare en 2011, celles pour les vaches laitières, à 150 yuans par tête contre 100 yuans. Par ailleurs, le gouvernement central et la région autonome ont affecté des subventions importantes aux agriculteurs et aux éleveurs pour l'achat de machines, des subventions qui sont allées jusqu'à un tiers du prix d'achat de ces matériels. Par exemple, pour un tracteur puissant de 500 000 yuans, la subvention gouvernementale a atteint 210 000 yuans ; pour une moissonneuse-batteuse de 400 000 yuans, la subvention a atteint 140 000 yuans. Les départements du gouvernement de la région autonome en charge de l'agriculture ont établi une liste détaillée pour le matériel agricole et les normes en termes de subventions.

En 2014, un total de 250 870 hectares de terres ont été cultivées au Tibet, soit 2 300 hectares de plus par rapport à 2013, notamment 125 190 hectares de *qingke* (+1 340 ha), 36 920 ha de blé (-890 ha), 24 360 ha de colza (+20 ha), 23 770 ha de légumes (-90 ha).

La production annuelle de céréales a atteint 979 700 tonnes (+1,9 %), 63 400 tonnes pour les graines de colza (+0,1 %), 682 100 tonnes de légumes (+1,8 %). A la fin de l'année 2014, le cheptel de bétail comptait 18,61 millions de têtes, soit une réduction de 868 700 têtes par rapport à la fin de 2013, dont 5,94 millions de bœufs (-47 000), 11,9 millions de moutons (-829 100). La production annuelle de viande de porc, de mouton et de bœuf a atteint 286 200 tonnes (-2 %), et celle de produits laitiers, 340 600 tonnes (+4,8 %).

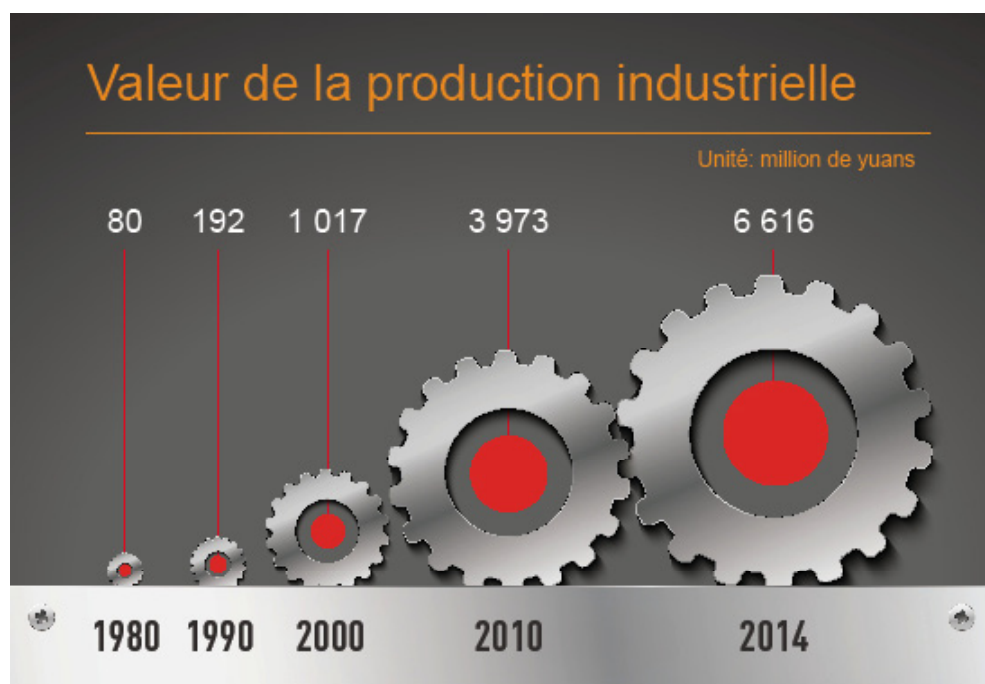
Industrie

Jadis, l'industrie tibétaine reposait sur une base économique extrêmement faible. C'est vers 1931 qu'ont été établies une petite centrale hydroélectrique de 125 kW, une petite fabrique de pièces de monnaie et une usine de machines-outils de petite dimension. A l'époque, l'industrie tibétaine s'arrêtait là. La centrale hydroélectrique, au service exclusif d'un petit nombre de nobles, a été fermée peu après sa mise en service du fait de la mauvaise gestion et du manque de pièces de rechange. A cette époque, l'industrie tibétaine n'employait que 120 personnes et sa production ne comptait pour presque rien.

Jusqu'au début des années 1950, il n'existait pas au Tibet une industrie au sens moderne du terme. Après la libération pacifique du Tibet, le gouvernement central a souhaité aider le Tibet à créer une base industrielle en vue de répondre aux besoins en

termes de développement social et de conditions de vie du peuple. Cependant, ses mesures n'ont pu être mises en application en raison des obstacles dressés par le gouvernement local.

Après la réforme démocratique en 1959, grâce au soutien énergique du gouvernement central, le Tibet s'est mis à constituer son propre tissu industriel moderne, qui est devenu graduellement un puissant moteur pour le développement économique de la région. Aujourd'hui, ce tissu industriel comprend entre autres plus de 20 secteurs aux caractéristiques locales, à savoir l'énergie, l'industrie légère, l'industrie textile, la construction mécanique, l'exploitation forestière, l'extraction minière, les matériaux de construction, l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, l'imprimerie, l'industrie alimentaire, etc. Le perfectionnement graduel du tissu industriel a puissamment stimulé le développement du secteur secondaire et fournit les bases à la croissance économique de la région, avec la mise en place d'un système d'énergies nouvelles, basé sur l'énergie hydraulique et complété par le géothermique, l'éolien et le solaire.



Depuis la libération pacifique, la modernisation de l'industrie et des infrastructures ne cesse de se développer et un système industriel moderne a déjà été créé, notamment dans plus de 20 secteurs aux caractéristiques tibétaines. Un système multifonctionnel d'énergies nouvelles complémentaires, principalement l'hydroélectricité, mais aussi le géothermique, l'éolien et le solaire, a été établi. En 2013, la puissance électrique installée atteignait 1,28 million de kilowatts et le taux de couverture de la population alimentée en électricité était de 100 %. Le système combiné de transport et d'acheminement, principalement le routier, l'aérien, le ferré et les réseaux de pipelines, ne cesse de s'améliorer.

En 2014, le secteur industriel du Tibet a réalisé une valeur ajoutée de 6,62 milliards de yuans (+9,3 %), croissance beaucoup plus élevée que le rythme national de 7 %, alors que les entreprises industrielles de dimension (dont le capital social dépasse 5 millions de yuans), ont réalisé une valeur ajoutée de 4,89 milliards de yuans, (+6 %). Concrètement, l'industrie légère a réalisé une valeur ajoutée de 1,89 milliard (+18,3 %) ; l'industrie lourde, 3 milliards (même niveau que l'année précédente) ; les holdings d'Etat, 1,9 milliard (+3 %) ; les entreprises d'Etat, 11 millions (-22,6 %) ; les entreprises de propriété collective, 58 millions (-3,4 %) ; les entreprises par actions, 4,49 milliards (+7,2 %) ; les entreprises à capitaux étrangers ou à capitaux de Hongkong, Macao et Taiwan, 331 millions (-5 %) ; les autres types d'entreprises, 3 millions.

Les bénéfices totaux des entreprises industrielles de dimension pour l'année se sont élevés à 1,24 milliard de yuans (+89,2 %). Les holdings d'Etat ont subi des pertes de 470 millions de yuans, (-4,2 %). Les bénéfices des sociétés par actions se sont élevés à 1,05 milliard, soit 1,2 fois plus que l'année précédente ; ceux des entreprises à investissements étrangers ou de Hongkong, Macao et Taiwan ont atteint 171 millions de yuans (+4,1 %) ; ceux de l'économie collective, 22 millions (+19,7 %). Le taux de déstockage des entreprises industrielles de dimension a été de 94,4 %.

En 2014, le Tibet a produit 3,42 millions de tonnes de ciment (+15,7 %), 2 milliards de kWh d'électricité (-9 %), 158 500 tonnes de bière (-8,4 %), 1 515 tonnes de médicaments traditionnels tibétains (-10,1 %), 122,57 millions de tonnes d'eau courante (+8,7 %), 114 500 tonnes d'eau potable en bouteille (tin) (+38 %), 91 100 tonnes de minerai de chrome (-23 %). Le secteur du bâtiment a réalisé une valeur ajoutée de 27,07 milliards de yuans (+16,8 %).



L'industrie connaît une croissance rapide au Tibet. La photo montre la cimenterie de Huaxin récemment construite, dans la préfecture de Lhoka (Shannan).

En juillet 2013, le Tibet et le Qinghai ont signé un accord-cadre de coopération sur la construction d'un parc industriel à Golmud. C'est en effet un des projets clés prévus dans le XII^e plan quinquennal du Tibet. Actuellement, une partie de projets de la première phase des travaux a été mise en chantier. Fin 2014, le parc industriel et les entreprises enregistrées ont déjà effectué des investissements immobilisés de 3,8 milliards de yuans, avec une production totale de 1,7 milliard de yuans. D'après les prévisions, la valeur de la production du parc atteindra 30,2 milliards de yuans et l'ensemble des impôts et les bénéfices, 6,89 milliards avant la fin de l'année 2015, et en 2020, ces deux chiffres seront portés respectivement à 91,49 milliards et à 16,95 milliards de yuans. Si l'on calcule selon une valeur totale de la production du Tibet à 90 milliards et 145 milliards de yuans en 2015 et 2020, la contribution directe du parc industriel dans l'économie tibétaine sera donc respectivement de 8,8 % et de 13,7 %.

La réalisation de ce projet accélérera le processus d'une industrialisation de nouveau type dans le Tibet et le Qinghai, ce qui a une grande signification pour le développement rapide de leur économie et leur coopération.

Commerce intérieur

Alors que ces dernières années, l'Etat a appliqué de nombreuses mesures pour encourager la demande intérieure, le Tibet a déployé de son côté de gros efforts pour constituer des systèmes de marché urbain et rural, et un réseau de transport moderne a ainsi pris forme, entraînant une nette croissance de la consommation. Pendant plusieurs années consécutives au Tibet, le rythme d'augmentation de la consommation dans les zones agricoles et d'élevage a été plus rapide que dans les villes. Chez les citadins comme chez les ruraux, les dépenses de consommation ont aussi toujours été en hausse.

La mise en place d'un système de marché dans les villes comme dans les campagnes, et l'expansion rapide des services commerciaux ont en conséquence accru l'offre d'emploi et fortement stimulé les ventes au détail des articles de consommation. Progressant simultanément, les investissements et la consommation ont promu ensemble le développement économique, alors que par le passé, ce rôle était uniquement assumé par les investissements.

Actuellement, la consommation au Tibet connaît une nette expansion et on enregistre une large augmentation des ventes de produits directement liés à l'amélioration du niveau de vie des habitants.

L'essor d'internet et du commerce en ligne a modifié la structure de la consommation et les attitudes des consommateurs. Les achats en ligne sont bon marché, pratiques, rapides, économes en temps, et ce mode de consommation entre chaque jour un peu plus dans les mœurs en Chine. Par le passé, en raison d'un niveau de couverture d'internet et de possession d'ordinateurs relativement faible, d'une logistique peu développée et des habitudes de consommation, le niveau des achats en ligne au Tibet était plus bas que dans le reste du pays.

Ces dernières années, avec les investissements importants du pays dans les infrastructures du Tibet, les communications et les transports ont considérablement évolué. Le rapide développement d'internet et du secteur de la logistique ont fortement contribué aux achats en ligne, et les habitudes de consommation des consommateurs ont changé, les achats en ligne sont devenus très populaires. Si l'on prend en compte la hausse du pouvoir d'achat de la population, les avantages des achats en ligne séduisent un nombre de plus en plus grand de Tibétains et les paiements en ligne sont répandus.

Selon une enquête réalisée par Alipay, la plus grande plateforme de paiements en ligne de Chine, la moyenne annuelle par personne des paiements en ligne effectués sur cette plateforme atteignait 6 066 yuans en 2014, et la proportion des paiements via un appareil mobile était de 62,2 %, en tête au niveau national depuis 2012. Par ailleurs, les produits tibétains s'écoulent rapidement sur les marchés de l'intérieur de la Chine via le commerce en ligne.

En 2014, les ventes au détail des articles de consommation dans le Tibet ont atteint une valeur totale de 36,45 milliards de yuans (+13,1 %), à savoir 30,30 milliards dans les villes et les bourgs (+13,9 %) ; 6,15 milliards dans les campagnes (+9,6 %) ; 30,76 milliards réalisés par les ventes au détail et en gros (+14 %) ; 5,69 milliards par l'hôtellerie et la restauration (+8,4 %).

Les ventes au détail et en gros de pétrole et des produits pétroliers ont augmenté de 12,2 %, celles des médicaments traditionnels et occidentaux, de 81,2 % ; celles des produits cosmétiques, de 4,4 %, et celles des vêtements, chaussures et bonneteries ont été multipliées par 2,1.

Le commerce tibétain connaît un développement rapide et favorise la consommation. Sur la photo, des touristes dans la rue de Pargor.



Commerce extérieur

Voisin de l'Inde, du Népal et d'autres pays et régions, le Tibet a tiré pleinement profit de sa situation géographique spécifique, afin de se transformer en un nœud de passage important entre la Chine et l'Asie du Sud. Avec la mise en service de la ligne de chemin de fer Qinghai-Tibet et l'amélioration des installations de logistique et des ouvrages de port de transit pour le commerce frontalier, la supériorité géographique du Tibet dans le développement économique s'est avérée plus évidente. La mise en service du tronçon Lhassa-Xigaze, une extension du chemin de fer Qinghai-Tibet, représente un grand progrès vers la création d'un grand passage commercial vers l'Asie du Sud.

Xigaze est une ville très importante pour le Tibet, non seulement au niveau de la population, du commerce et de l'agriculture, mais également du transport. Auparavant, les zones sud-ouest du Tibet ne pouvaient compter que sur les routes, mais le tronçon Lhassa-Xigaze a complètement modifié la situation. Ainsi, à Xigaze, l'environnement des investissements s'est amélioré, contribuant au développement rapide de l'économie locale et au relèvement du niveau de vie de la population.

Ces dernières années ont vu l'expansion incessante des exportations de produits tibétains, si bien que le commerce extérieur a pris une part plus importante dans la croissance économique régionale. Par ailleurs, la structure des exportations a aussi connu une nette modification : alors qu'auparavant il s'agissait principalement des produits basés sur les ressources naturelles, les produits industriels manufacturés occupent maintenant une part grandissante dans les exportations tibétaines. Ce changement illustre le développement de l'économie régionale et le changement de la structure économique, ainsi que la transition rapide du secteur industriel tibétain de type traditionnel vers la modernité.

Avec la croissance économique rapide, le Tibet a mis fin à son modèle d'économie autocentrée en créant davantage de zones de sous-traitance industrielle orientée vers les exportations et des zones de coopération économique et technique avec les pays étrangers. L'objectif est de faire du Tibet un centre commercial, logistique et touristique tourné vers l'Asie du Sud et d'entraîner dans son sillage le développement économique dans le sud-ouest et le nord-ouest de la Chine. En outre, le gouvernement régional tibétain a apporté un soutien budgétaire et financier au développement continu du commerce extérieur du Tibet en matérialisant les mesures de détaxe à l'exportation prises par l'Etat.



Le commerce frontalier au Tibet connaît un développement rapide. La photo montre une boutique indienne ouverte dans un poste de transit à la frontière sino-indienne.

En 2014, la valeur totale des importations et exportations du Tibet s'est élevée à 13,85 milliards de yuans (-33 %), soit pour les exportations, 12,9 milliards de yuans (-36,6 %) et pour les importations, 948 millions de yuans (3,1 fois le niveau de l'année précédente). Selon les statistiques des douanes du Tibet, la valeur des échanges commerciaux frontaliers a baissé en raison des glissements de terrain sur les versants montagneux au Népal, le plus important partenaire du Tibet, coupant les routes, entraînant un surstockage massif de marchandises, et interrompant sur une longue durée les échanges transfrontaliers entre les deux partenaires. En avril et en mai 2015, plusieurs séismes violents ont frappé le Népal et de nombreuses zones du Tibet ont subi les secousses avec des glissements de terrain importants. Les voies de communication et les infrastructures ont été gravement endommagées, et l'impact sur les échanges commerciaux a été grave.

En 2014, Le Tibet a entretenu des relations commerciales bilatérales avec 99 pays et régions, la valeur des échanges avec le Népal atteignant 12,2 milliards de yuans, soit 91,2 % des échanges totaux, dépassant les échanges commerciaux totaux avec les 98 autres pays et régions. Le Népal est pour la 9^e année consécutive le premier partenaire commercial.

Derrière le Népal, les trois partenaires commerciaux du Tibet sont par ordre l'Allemagne, les Etats-Unis et la Belgique, avec respectivement 369 millions de yuans (-7,5 %), 233 millions de yuans (-78,8 %) et 228 millions de yuans (+77,9 %). Les investissements directs contractuels étrangers au Tibet se sont élevés à 59,48 millions de dollars, dont 158,55 millions ont été effectivement réalisés et 12 projets d'investissements directs étrangers ont été approuvés au cours de l'année 2014.

Finances

Un système de gestion des finances a été constitué au Tibet, composé de la Banque populaire de Chine, de la Commission de régulation des banques de Chine, de la Commission de régulation des valeurs mobilières de Chine et de la Commission de régulation des assurances de Chine, ainsi qu'un système d'organisation des finances regroupant les banques commerciales d'Etat comme partie dominante, des banques à caractère politique et des compagnies d'assurance. Actuellement, le réseau de service bancaire couvre l'ensemble du Tibet et n'a cessé de se perfectionner. Notons par ailleurs que le marché des capitaux a pris une ampleur croissante et il y a aujourd'hui 10 sociétés cotées en Bourse. A la date de septembre 2014, la capitalisation boursière de ces dix sociétés atteignait 81,39 milliards de yuans (+13,18 %).

Le 5^e symposium de l'autorité centrale sur le travail du Tibet tenu en janvier 2010 a abouti à des mesures politiques financières et de subventions financières plus avantageuses envers la région autonome du Tibet. Il faudra encourager davantage les institutions financières installées au Tibet à utiliser leurs dépôts pour soutenir l'économie locale, ce qui créera un excellent environnement pour le développement durable du secteur financier du Tibet et l'augmentation soutenue des crédits. En mai 2012, la Banque du Tibet a été ouverte, la région se dotant ainsi de la banque commerciale de son histoire.

Les institutions financières du Tibet, tout en appliquant les politiques macro-économiques des autorités centrales, ont matérialisé la politique financière préférentielle spécifique réservée pour le Tibet. Aussi a-t-on assisté à une amélioration incessante de la structure des crédits, à un perfectionnement continu des services financiers, à un renforcement réel de la gestion des risques, à une stabilité évidente du fonctionnement du secteur bancaire et à une augmentation régulière des bénéfices.

Par le passé, les routes étaient souvent bloquées en hiver par la neige et le vent, à

cela s'ajoutant le sous-développement technique et la difficulté des transports, les employés des banques situées dans des zones éloignées devaient marcher plusieurs jours dans les montagnes pour d'apporter à dos des liquides dans leurs unités de travail. De leur côté, les paysans et les éleveurs étaient obligés de prendre l'autobus pendant des heures pour aller déposer ou retirer de l'argent dans les banques. Pour cette raison, les institutions et les services financiers se sont étendus un peu plus dans les districts, les cantons et bourgs et les zones agricoles et d'élevage. En 2014, 11 institutions financières ont été établies, 1 053 points équipés de distributeurs automatiques de banque ont été créés. La couverture des services financiers dans les cantons et bourgs atteint 92,39 %, et pour les villages, 37,13 %.

Selon la planification du Tibet, fin 2015, tous les services financiers dans les villages seront informatisés. A cette date, les agriculteurs et les éleveurs pourront bénéficier des mêmes services que dans les villes.

Avec l'expansion incessante des services financiers, les crédits accordés aux agriculteurs et éleveurs ont augmenté rapidement ; les micro-crédits couvrent plus de 95 % de ces foyers, ce qui est de loin supérieur au niveau national (36 %).

Un employé de banque apprend aux éleveurs à retirer de l'argent avec une carte bancaire. A présent, nombre d'agriculteurs et d'éleveurs tibétains possèdent une carte bancaire.



Au Tibet, plus de 80 % de la population vit dans les zones agricoles et d'élevage, et pour accélérer les mesures visant à établir une société de moyenne aisance, les institutions financières accordent un soutien actif à la production et au développement des secteurs des produits agricoles spécifiques aux hauts plateaux et du tourisme. En 2014, le montant total des crédits alloués à l'agriculture a atteint 29,72 milliards de yuans, soit 14,72 milliards de yuans de plus qu'en 2013 (+98,09 %).

Les opérations du secteur financier du Tibet ont été stables en 2014, l'envergure des dépôts et des crédits a connu une extension rapide : à la fin de l'année, le solde des dépôts (monnaie chinoise et devises étrangères) dans les établissements financiers du Tibet a atteint 308,92 milliards de yuans (+23,5 %), dont 55,93 milliards de yuans de dépôts individuels (+12,8 %). Le solde des crédits en RMB et en devises dans tous les établissements financiers du Tibet s'est élevé à 161,95 milliards de yuans (+50,2 %).

Le montant annuel total des primes d'assurance a atteint 1,28 milliard de yuans (+11,6 %), dont 901 millions pour les assurances de biens (+13,2 %), 632 millions pour l'assurance-auto (+21 %), 109 millions pour l'assurance-vie (+16,4 %), 147 millions de yuans pour les assurances-accidents (+4,5 %) et 118 millions pour l'assurance-santé (+5,1 %). En 2014, les compagnies d'assurance ont versé 606 millions de yuans d'indemnités (+8,4 %).

PIB local

Unité: 100 millions de yuans

Année	PIB	Secteur primaire	Secteur secondaire			Secteur tertiaire	PIB par habitant (en yuans)
				Industrie	Bâtiment		
1978	6,65	3,37	1,84	0,61	1,23	1,44	375
1980	8,67	4,64	2,18	0,80	1,38	1,85	471
1985	17,76	8,87	3,08	1,23	1,85	5,81	894
1990	27,70	14,10	3,57	1,92	1,65	10,03	1 276
1995	56,11	23,48	13,24	4,10	9,13	19,39	2 358
2000	117,80	36,39	27,05	10,17	16,88	54,37	4 572
2001	139,16	37,54	31,97	10,88	21,09	69,65	5 324
2002	162,04	39,75	32,72	11,65	21,07	89,56	6 117
2003	185,09	40,70	47,64	13,82	33,82	96,76	6 893
2004	220,34	44,30	52,74	16,10	36,64	123,30	8 103
2005	248,80	48,04	63,52	17,48	46,04	137,24	9 036
2006	290,76	50,90	80,10	21,71	58,39	159,76	10 422
2007	341,43	54,89	98,48	27,62	70,86	188,06	12 083
2008	394,85	60,62	115,56	29,48	86,08	218,67	13 824
2009	441,36	63,88	136,63	33,11	103,52	240,85	15 295
2010	507,46	68,72	163,92	39,33	124,19	274,82	17 319
2011	605,83	74,47	208,79	48,18	160,61	322,57	20 077
2012	701,03	80,38	242,85	55,35	187,50	377,80	22 936
2013	806,67	86,83	292,92	61,16	231,76	427,92	26 068

Recettes et dépenses financières

Unité: 10 000 yuans

Année	Recettes totales			Dépenses totales	Balance
		Recettes locales	Subventions d'Etat		
1959	13 302	2 190	11 112	7 010	6 292
1965	14 044	2 239	11 805	11 313	2 731
1970	16 203	-2142	18 345	10 613	5 590
1975	26 194	-2985	29 179	24 026	2 168
1980	54 131	-5973	60 104	46 602	7 529
1985	99 735	-6037	105 772	102 941	-3 206
1990	128 470	1 810	126 660	129 242	-772
1995	334 940	21 500	313 440	348 749	-13 809
2000	699 222	63 265	635 957	616 108	83 114
2001	1 018 566	73 790	944 776	1 062 067	-43 501
2002	1 398 795	87 325	1 311 470	1 398 904	-109
2003	1 387 906	100 342	1 287 564	1 481 966	-94 060
2004	1 479 554	119 899	1 359 655	1 360 690	118 864
2005	2 058 670	143 330	1 915 340	1 891 612	167 058
2006	2 229 029	172 682	2 007 860	2 023 024	206 005
2007	3 101 337	231 437	2 804 127	2 793 631	307 706
2008	3 864 431	285 872	3 578 559	3 840 173	24 258
2009	5 018 573	309 108	4 709 465	4 711 288	307 285
2010	5 676 453	424 679	5 309 980	5 625 834	50 619
2011	7 787 811	645 270	547 647	7 756 827	31 050
2012	8 999 260	956 285	8 042 975	9 339 713	-340 453
2013	10 129 122	1 104 234	9 024 888	10 490 647	-361 525

Immobilisations

Indications		2000	2005	2010	2012	2013
Montant d'investissements (10 000 yuans)		665 044	1 961 916	4 632 585	7 099 822	9 184 830
Selon le mode de propriété	Economie nationale	630 208	1 499 411	3 337 026	4 730 059	6 708 235
	Economie collective	7 723	67 369	30 332	147 424	81 891
	rurale	6 090	3 474	29 909	112 783	38 179
	Economie individuelle	12 436	143 964	209 378	320 375	320 228
	rurale	2 253	40 920	199 603	247 666	203 640
	Economie coopérative par actions	8 846	115 654	458 886	836 061	761 743
	Investissements étrangers	156	3 115	8 339	13 694	8 415
	Autres types d'économie	1 531	131 553	570 044	994 852	1 261 213
Selon la source des capitaux	Budget d'État	374 105	1 146 377	3 220 359	4 217 320	6 112 260
	Prêts de l'intérieur	29 975	62 256	98 774	254 866	161 191
	Investissements étrangers utilisés	25 091	3 241	14 403	65 898	18 519
	Capitaux collectés	189 713	384 389	1 588 139	2 029 335	3 655 416
	Autres investissements	126 255	437 676	261 798	813 709	661 359
Selon les services d'administration	Villes et bourgs	558 743	1 901 593	4 054 318	6 069 290	7 555 444
	Régions rurales		60 323	578 267	1 030 532	1 629 386
	Exploitation immobilière	9 771	60 207	89 634	68 719	96 777
Selon la structure	Construction et installation	597 335	1 713 405	3 979 621	6 173 604	8 035 290
	Achat d'équipement et d'outil	46 695	166 113	534 928	636 545	821 643
	Autres dépenses	21 014	82 398	118 036	289 673	327 897
Selon la nature des travaux	Construction nouvelle	418 036	1 150 969	3 081 541	5 459 207	7 584 999
	Agrandissement	37 308	404 421	498 751	590 923	430 469
	Reconstruction	155 880	206 410	255 785	508 831	356 564
Superficie bâtie (en 10 000 m ²)	Superficie des chantiers	285,97	953,59	1 298,7	1 434,06	710,72
	Superficie achevée	231,96	646,83	518,7	433,93	258,92
	Habitation	133,71	336,60	408,1	345,48	198,81

Effectifs dans les secteurs de l'économie nationale

Unité: 10 000 personnes

Secteurs	1985	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Total	105,72	107,88	124,18	143,60	173,39	202,06	205,54
Agriculture, sylviculture, élevage, pêche	85,58	87,08	90,98	86,39	92,96	93,60	92,82
Industrie minière	0,47	0,41	0,35	2,96	3,53	3,87	4,09
Industrie de fabrication	1,92	1,60	2,87	1,75	2,49	3,35	3,15
Electricité, eau et gaz	0,50	0,45	0,57	0,80	0,96	10,60	1,19
Bâtiment	1,99	1,67	3,56	8,10	11,86	18,82	20,50
Recherche scientifique, service technique et prospection géologique	0,35	0,27	0,23	0,54	0,83	0,90	1,32
Circulation et transport, entreposage, poste et télécommunications	2,31	3,26	3,31	0,43	5,03	5,79	6,14
Ventes en gros et au détail	3,65	3,31	7,33	8,91	16,72	25,01	23,64
Finance et assurance	0,35	0,34	0,62	0,61	0,85	0,86	0,99
Immobilier				0,20	0,22	0,38	0,44
Service public	0,73	0,52	0,98	11,35	2,68	4,09	3,75
Santé, sécurité sociale et bien-être social	1,19	1,44	1,24	1,33	1,61	1,78	1,82
Education	1,97	2,19	3,24	3,22	3,96	4,43	4,45
Administration publique et organisations sociales	3,38	4,23	5,73	6,78	8,83	11,73	13,21
Culture, sports et divertissements				1,29	1,68	2,11	1,92

Principaux indices économiques par habitant

Année	PIB (yuans)	Valeur de la production agricole (yuans)	Valeur de la production industrielle (yuans)	Production céréalière (kg)	Montant des ventes d'articles de consommation (yuans)	Solde de l'épargne (yuans)	Revenus nets par fermier ou éleveur (yuans)	Revenu moyen par salarié (yuans)
1965	241	194	17	214				940
1970	247	187	25	197				798
1975	307	203	67	266				794
1980	471	289	81	274	123		274	1 025
1985	894	550	107	268	406	80	535	1 963
1990	1 276	899	171	256	551	180	582	3 181
1995	2 358	1 508	382	302	1 021	807	878	7 382
2000	4 572	1 988	710	373	1 650	1 558	1 331	14 976
2001	5 318	2 017	763	375	1 859	1 917	1 404	19 144
2002	6 094	2 102	814	370	1 991	2 647	1 521	24 766
2003	6 950	2 170	887	358	2 140	3 401	1 691	26 931
2004	8 034	2 288	1 036	350	2 304	3 919	1 861	29 292
2005	8 939	2 434	1 209	336	2 631	4 423	2 078	28 950
2006	10 285	2 493	1 421	327	3 184	4 946	2 435	31 518
2007	11 898	2 782	1 758	327	3 924	5 561	2 788	46 098
2008	13 588	3 043	2 055	327	4 473	6 363	3 176	47 280
2009	15 008	3 175	2 237	308	5 324	7 697	3 532	48 750
2010	17 027	3 381	2 537	306	6 217	8 963	4 139	54 397
2011	20 077	3 624	3 151	311	7 257	10 566	4 904	55 845
2012	22 936	3 847	3 443	308	8 278	13 130	5 719	58 347
2013	26 068	4 131	4 061	310	9 464	16 010	6 578	64 409

**Projets de construction et travaux en chantier
selon les secteurs de l'économie nationale (à la fin de 2013)**

Secteurs	Nombre des projets de construc- tion	Nombre des projets en chantier	Proportion de réalisation (%)
Total	4 052	3 003	74,1
Agriculture, sylviculture, élevage, pêche	616	515	83,6
Industrie minière	54	40	74,1
Industrie manufacturière	189	128	67,7
Electricité, eau et gaz	195	129	66,2
Bâtiment			
Circulation et transport, entreposage, poste et télécommunications	443	329	74,3
Ventes en gros et au détail	114	96	84,2
hôtellerie et restauration	107	74	69,2
Finance et assurance	22	15	68,2
Biens immobiliers	161	106	65,8
Service public	47	30	63,8
Santé, sécurité sociale et bien-être social	108	83	76,9
Education	342	250	73,1
Recherche scientifique, service technique général et prospection géologique	61	47	77,0
Administration publique et organisations sociales	861	624	72,5
Culture, sports et divertissements	139	103	74,1

Nombre d'ouvrières et employées

Année	Total (personnes)	Proportion des unités de propriété			Proportion des employées et ouvrières en activité (%)
		Unités de propriété publique	Unités de pro- priété collective dans les villes et bourgs	Unités d'autres modes de propriété	
1980	66 085	58 936	7 149		34,2
1985	57 614	50 945	6 637	32	34,6
1990	50 428	46 673	3 677	78	32,0
1995	54 539	49 989	4 050	500	33,5
2000	59 623	54 604	3 522	1 497	33,3
2001	59 572	54 082	3 220	2 270	34,3
2002	55 840	52 301	1 639	1 900	33,2
2003	57 827	54 350	1 604	1 873	33,8
2004	61 467	58 247	1 280	1 940	35,6
2005	63 870	60 125	1 490	2 255	35,1
2006	62 495	59 142	1 278	2 075	33,0
2007	69 165	64 718	1 782	2 665	35,2
2008	70 899	66 586	1 845	2 468	34,9
2009	80 727	76 360	1 697	2 670	37,8
2010	79 573	74 243	2 345	2 985	35,8
2011	82 362	76 540	2 283	3 539	35,3
2012	90 488	87 298	1 379	1 811	35,9
2013	109 575	95 468	1 501	12 606	35,3

**Valeur globale de la production agricole,
forestière, d'élevage et de pêche**

Unité: 10 000 yuans

Année	Valeur globale de la production agricole, forestière, d'élevage et de pêche				
		Agriculture	Sylviculture	Elevage	Pêche
1959	14 417	4 704		9 713	
1965	26 420	8 522	20	17 878	2
1970	28 028	8 671	12	19 340	5
1975	34 030	13 364	106	20 550	10
1980	53 215	24 846	765	27 597	7
1985	108 875	50 999	2 274	55 562	40
1990	195 023	98 138	3 250	93 573	62
1995	358 961	177 927	7 151	173 782	101
2000	512 185	263 649	13 130	235 282	124
2001	527 791	276 113	12 849	238 695	134
2002	558 874	290 759	12 221	255 772	122
2003	586 339	252 779	53 084	270 867	78
2004	627 373	265 638	57 186	291 197	87
2005	677 408	298 887	56 997	300 498	136
2006	704 765	304 974	60 191	316 975	1 762
2007	798 309	359 382	63 078	349 108	1 073
2008	884 518	396 962	67 971	389 629	2 804
2009	933 807	390 575	71 155	442 880	2 049
2010	1 007 685	462 822	24 602	488 612	2 268
2011	1 093 675	496 152	23 929	541 123	2 181
2012	1 183 267	533 863	25 577	590 193	2 220
2013	1 279 967	579 235	26 534	641 557	1 762

Nombre de principales machines agricoles

Désignation	Unité	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Puissance globale des machines agricoles	kW	1 145 276	2 308 583	4 119 871	4 450 898	4 994 835	5 783 259
Machines agricoles							
Tracteurs moyens et gros	unité	2 025	6 658	22 946	26 761	36 074	43 068
	kW	126 960	190 768	531 847	747 127	782 093	942 540
Petits tracteurs et motoculteurs	unité	30 999	79 020	119 621	133 805	141 512	156 020
	kW	332 177	898 755	1 547 424	1 826 992	1 952 234	2 140 591
Instruments aratoires rattachés aux moyens et grands tracteurs	unité	1 033	2 531	8 484	25 493	9 233	11 033
Instruments aratoires rattachés aux petits tracteurs	unité	11 450	14 405	37 260	48 768	52 221	79 702
Machines de drainage et d'irrigation							
Machines Diesel	unité	2 608	2 744	4 313	4 055	4 168	4 259
	kW	24 469	26 187	47 257	49 275	51 980	53 794
Moteurs électriques	unité	1 476	2 979	2 908	1 632	1 861	1 421
	kW	14 610	39 223	36 940	30 666	28 719	27 187
Pompes à eau	unité	627	790	395	528	508	436
Machine à moisson							
Moissonneuses-batteuses	unité	129	2 853	4 138	3 917	3 536	4 012
	kW	2 354	46 142	74 164	91 516	72 640	90 965
Egreneuses	unité	6 859	16 457	27 968	35 032	40 310	45 696
Moyen de transport							
Véhicule de transport à usage agricole	unité	3 665	14 512	20 496	22 110	24 938	33 670
	kW	139 727	1 038 476	1 453 403	1 677 221	1 879 611	2 242 338

Valeur globale de la production sociale dans les régions rurales du Tibet

Unité: 10 000 yuans

Année	Production sociale dans les régions rurales	Production agricole, forestière, d'élevage et de pêche	Industrie	Bâtiment	Transport	Commerce
1985	177 142	106 316	1 233	3 410	3 106	3 077
1990	182 283	170 347	2 055	2 712	3 433	3 736
1995	389 605	358 961	5 857	5 447	8 957	10 383
2000	570 808	512 185	13 307	14 546	17 086	13 684
2001	577 709	527 791	14 244	12 407	13 274	9 993
2002	618 802	558 874	11 707	14 788	20 832	12 601
2003	675 593	586 339	20 033	23 995	26 120	19 106
2004	757 243	627 373	26 536	40 567	41 556	21 211
2005	823 658	677 408	27 207	43 925	45 077	30 041
2006	877 722	704 765	27 802	64 743	47 445	32 967
2007	1 021 216	798 309	29 411	103 807	53 065	36 624
2008	1 150 468	884 519	30 385	126 476	59 854	49 234
2009	1 236 703	933 807	28 520	150 398	67 243	56 733
2010	1 351 837	1 007 685	35 194	154 366	82 109	72 483
2011	1 469 501	1 093 675	40 599	151 534	95 565	88 128
2012	1 650 604	1 183 267	58 446	185 357	113 415	110 119
2013	1 790 707	1 279 967	61 561	208 761	130 753	109 666

Superficie des terres cultivées

Unité: 1 000 ha

Année	Superficie effective des terres cultivées			Diminution	Terres occupées par la construction d'infrastructures d'Etat	Augmentation
		Terres arides	Rizières			
1985	223,55	223,14	0,41	4,76	0,13	2,97
1990	222,50	221,86	0,64	1,31	0,10	1,20
1995	224,47	221,68	0,79	0,31	0,08	2,17
2000	230,83	229,76	1,07	0,39	-	0,06
2001	230,20	229,15	1,05	1,40	0,25	0,77
2002	229,89	228,90	1,00	2,45	0,66	2,15
2003	225,34	224,38	0,96	6,22	0,79	2,77
2004	222,74	221,77	0,97	4,03	0,35	1,46
2005	223,01	222,03	0,98	1,55	0,37	1,83
2006	223,01	222,03	0,98	1,55	0,37	1,83
2007	228,23	227,26	0,97	1,27	0,68	1,95
2008	225,92	224,95	0,97	0,44	0,09	1,58
2009	229,57	228,49	1,08	0,83	0,04	5,06
2010	229,53	228,43	1,10	1,53	0,09	1,49
2011	231,57	230,44	1,13	0,71	0,14	2,04
2012	232,57	231,34	1,23	0,75	0,19	1,74
2013	233,05	231,81	1,24	0,72	0,43	1,21

Electrification, utilisation d'engrais chimiques et centrales hydrauliques dans les régions rurales

Éléments	Unité	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Électrification							
Petites centrales hydrauliques		231	356	296	272	280	277
Consommation d'électricité	10 000 kWh	3 392	6 354	7 623	8 745	10 149	10 894
Production d'électricité	10 000 kWh	2 127	9 343	8 576	9 016	10 739	9 968
Capacité d'installation	10 000 kW	1,57	3,85				
Engrais chimiques							
Consommation d'engrais chimiques	tonnes	24 955	42 073	47 351	47 915	49 876	56 959
Engrais azotés	tonnes	11 610	17 969	19 185	14 768	16 931	19 699
Engrais phosphatés	tonnes	5 359	12 688	10 677	12 002	10 210	12 323
Engrais potassiques	tonnes	1 721	1 176	4 423	5 196	5 524	5 601
Engrais composés	tonnes	6 266	10 240	13 066	15 949	17 211	19 335
Consommation d'engrais chimiques par hectare	kg	108	188	206	207	214	244
Consommation de bâche de plastique à usage agricole	tonnes	128	720	734	852	1 153	1 336
Consommation d'insecticides	tonnes	651	725	1 036	963	923	1 031
Consommation d'insecticides par hectare	kg	3	3	9	4	4	14
Centrales hydrauliques							
Superficie effectivement irriguée	1 000 ha	157,03	153,01	167,04	169,03	178,32	173,56
Superficie irriguée par pompe électrique	1 000 ha	8,05	6,21	9,55	9,51	10,78	8,45
Superficie effectivement irriguée des terres cultivées	%	68,00	68,61	72,77	72,99	76,70	74,47
Superficie effectivement irriguée de la surface ensemencée	%	68,00	65,12	69,59	70,01	73,10	69,82
Superficie mécaniquement irriguée de la surface effectivement irriguée	%	5,10	4,06	5,71	5,63	6,34	4,87
Champs prémunis contre inondation et sécheresse	1 000 ha	87,58	83,72	78,83	80,76	82,22	74,03
Proportion de champs prémunis contre les inondations et sécheresse de la superficie ensemencée	%	37,90	35,63	32,84	33,45	33,70	30,11
Superficie irriguée des prairies	1 000 ha	722,10	1 210,82	550,56	426,92	574,39	473,79

Production des principales cultures

Unité: tonnes

Année	Production globale de céréales	Riz	Blé		Orge du Tibet
				Blé d'hiver	
1959	182 905				
1965	290 725				
1970	294 916				
1975	445 827	2 278	127 284	96 820	236 357
1980	504 970	2 210	181 085	143 830	237 230
1985	530 669	2 488	118 519	72 621	333 736
1990	608 280	3 264	164 271	115 911	369 294
1995	719 605	4 731	249 366	187 865	380 922
2000	962 234	5 517	307 288	245 319	597 094
2005	933 918	5 452	255 506	171 172	613 548
2006	923 688	5 884	265 315	209 286	592 000
2007	938 634	5 460	264 859	206 941	610 845
2008	950 343	5 140	257 556	193 002	618 196
2009	905 330	5 172	245 617	194 763	595 192
2010	912 289	5 932	242 373	197 811	602 570
2011	937 290	5 960	249 064	191 653	621 886
2012	948 963	5 446	245 716	184 297	637 102
2013	961 506	5 480	242 373	187 660	656 577

Superficie de plantation de thé et de verger, production de thé et de fruit

Eléments	Unité	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Superficie	hectares						
Superficie de plantation de thé		149	48	184	224	163	223
Superficie de verger		629	1 235	1 139	1 860	2 024	1 975
Superficie de plantation de pommiers		508	1 051	742	1 375	1 324	1 130
Superficie de plantation de poiriers		41	112	82	81	89	105
Production	tonnes						
Production de thé		66	1	3	8	31	40
Production de fruits		5 445	7 418	11 078	9 484	9 745	12 264
Production de pommes		3 696	5 299	5 674	5 124	4 442	5 496
Production de poires		319	803	836	1 228	1 150	1 367

Production sylvicole

Espèces	Unité	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Plantation d'arbres et afforestation							
Superficie reboisée l'année même	ha	5 977	14 101	27 425	28 793	36 092	41 370
Forêts commerciales	ha	193	2 293	2 910	1 019	1 077	303
Forêts économiques	ha	15	398	2 725	2 451	1 631	1 561
Forêts protectrices	ha	440	2 721	8 894	25 292	33 323	39 285
Bois de chauffage	ha	18	299	135	30	61	5
Principaux produits de l'industrie sylvicole							
Résine	tonnes	8		642	611	504	138
Noix	tonnes	98	1 829	2 024	3 011	4 241	4 296
Clavaliér	tonnes	1	35	81	119	140	155
Bois d'oeuvre	10 000 stères	13,13	13,39	24,86	23,12	22,86	17,04
Bambous	10 000 unités	45,68	170,31	124,12	100,14	127,39	126,72

Produits d'élevage

Unité: 10 000 tonnes

Année	Viande	Lait	Porc	Bœuf et mouton
1978	4,71	9,34	0,19	4,52
1979	5,12	9,50	0,19	4,93
1980	4,75	9,87	0,24	4,49
1985	7,07	10,28	0,28	6,79
1990	8,78	15,75	0,50	8,28
1995	11,21	17,61	0,56	10,65
2000	14,93	20,40	0,79	14,14
2001	16,01	23,05	0,83	15,17
2002	17,21	24,30	0,92	16,29
2003	18,98	25,13	0,86	18,12
2004	20,82	26,20	1,04	19,78
2005	21,46	26,98	1,22	20,23
2006	22,70	27,61	1,19	21,51
2007	23,48	28,94	1,08	22,40
2008	24,46	29,46	1,11	23,35
2009	25,52	29,43	1,25	24,27
2010	26,31	30,25	1,26	24,15
2011	27,67	31,35	1,17	26,5
2012	28,95	31,69	1,13	27,82
2013	29,21	32,52	1,01	28,20

Valeur globale de l'industrie

Unité: 10 000 yuans

Année	Total	Selon la propriété			Selon la catégorie industrielle	
		Economie d'État	Economie collective	Autres formes de propriété	Industrie légère	Industrie lourde
1959	4 344	4 243	101		164	4 180
1965	2 349	1 797	522		892	1 457
1970	3 734	2 857	877		1 419	2 315
1975	11 306	8 649	2 657		4 296	7 010
1980	14 894	13 818	1 076		4 600	10 294
1985	21 247	13 950	1 958	5 339	10 765	10 482
1990	37 200	25 395	4 230	7 575	14 518	22 682
1995	90 816	65 679	13 909	11 228	28 479	62 337
2000	183 036	94 970	44 529	43 537	68 814	114 222
2005	336 462	133 805	44 358	158 299	136 300	200 162
2006	401 641	135 733	53 667	212 241	158 267	243 374
2007	504 375	166 871	28 471	309 033	187 171	317 204
2008	597 153	184 919	27 994	384 240	227 571	369 582
2009	657 970	191 361	20 251	446 358	271 729	386 241
2010	756 144	225 250	18 063	512 831	276 447	479 697
2011	950 805	298 104	25 378	627 323	369 933	580 872
2012	1 059 120	369 199	30 444	659 477	406 740	652 380
2013	1 258 348	397 547	30 403	830 398	481 087	777 260

Production des produits industriels principaux

Année	Minerai de chrome (t)	Electricité (10 000 kWh)	Ciment (t)	Bois (10 000 m ³)	Médicaments traditionnels chinois (t)	Huile végétale comestible (t)	Vêtements (unité)
1959		88		6			
1965		2 782	10 600	7		856	
1970	300	5 302	3 600	7		563	
1975	200	10 488	34 000	17		1 604	
1980	50 300	17 459	52 200	21	101	1 841	
1985	14 101	24 668	46 668	21	82	2 434	154 261
1990	93 120	31 582	132 345	13,13	55	1 917	25 576
1995	109 882	48 343	219 952	14,09	222	1 562	100 900
2000	196 628	66 075	493 200	13,39	591	1 020	441 900
2001	159 446	69 690	495 900		697	342	63 600
2002	124 222	79 650	590 800		995	352	36 400
2003	155 796	101 600	889 100		889	192	17 900
2004	142 251	116 469	959 800		1 090	1 126	15 500
2005	116 679	133 389	1 372 800	24,86	1 210	1 121	20 900
2006	121 758	151 514	1 666 659	35,56	1 296	1 231	1 600
2007	128 637	169 072	1 596 600	35,68	1 176	1 156	17 300
2008	101 690	184 537	1 684 952		1 465	1 482	19 230
2009	124 461	220 275	1 898 671		1 366	1 354	10 800
2010	201 000	241 593	2 191 200	23,12	1 249	1 202	12 056
2011	120 500	271 357	2 349 100		1 589	1 236	12 695
2012	123 544	262 150	2 866 712	22,86	1 657	1 344	13 689
2013	132 900	291 400	2 960 000	17,04	2 102	1 526	13 986

Indicateurs majeurs des entreprises de bâtiment

Désignation	Unité	2000	2005	2010	2012	2013
Nombre d'entreprises	Unité	141	168	174	175	164
Valeur globale de production du bâtiment	10 000 yuans	168 178	406 118	1 218 763	864 044	821 141
Projets de construction		153 122	374 757	1 201 636	814 843	710 153
Projets d'installation		10 099	7 554	11 641	31 304	27 896
Valeur ajoutée du bâtiment	10 000 yuans	45 811	97 400	277 279	218 917	208 732
Valeur de production des travaux achevés	10 000 yuans	133 086	293 228	941 158	410 465	358 476
Superficie des logements en construction	10 000 m ²	86,98	151,33	272,42	198,82	211,87
Superficie des logements déjà bâtis	10 000 m ²	81,06	114,37	128,25	138,34	119,85
Superficie de logement		27,53	50,67	56,33	52,06	53,30

Principaux indices économiques des entreprises
d'envergure de divers secteurs (2013)

(10 000 yuans)

Indices	Nombre d'entreprises	Valeur globale de la production	Actif	Revenu	Profit
Mines de métaux ferreux	4	39 577	355 552	38 318	-1 785
Mines de métaux non ferreux	11	242 323	1 384 309	209 210	57 053
Mines de non-métaux	1	2 291	7 164	2 291	448
Industrie de produits non métalliques	15	216 641	284 741	214 037	38 460
Industrie alimentaire	3	14 742	46 791	13 837	-1 854
Industrie textile	2	6 668	15 362	6 309	85
Industrie pharmaceutique	8	110 746	265 150	118 437	29 005
Production et fourniture d'électricité et d'énergie thermique	4	140 523	2 606 916	139 616	-205 026
Production et fourniture d'eau courante	1	11 279	23 489	6 337	-429

Montant de l'import-export

Année	Unité: 10 000 yuans			Unité: 10 000 USD		
	Montant de l'import-export			Montant de l'import-export		
		Exportations	Importations		Exportations	Importations
1965	693	110	583	243	39	204
1970	474	35	439	190	14	176
1975	1 760	144	1 616	898	73	825
1980	2 463	381	2 082	1 650	255	1 395
1985	5 422	1 494	3 928	1 844	508	1 336
1990	14 267	6 581	7 686	3 022	1 394	1 628
1995	53 726	24 942	28 784	7 052	3 494	3 558
2000	113 352	98 597	14 755	13 029	11 333	1 696
2001	78 416	68 178	10 238	9 482	8 244	1 238
2002	107 775	67 070	40 705	13 032	8 110	4 922
2003	133 271	100 613	32 658	16 115	12 166	3 949
2004	184 876	107 584	77 292	22 355	13 009	9 346
2005	166 366	133 909	32 457	20 539	16 532	4 007
2006	256 152	173 332	82 820	32 840	22 222	10 618
2007	287 422	238 408	49 014	39 348	32 638	6 710
2008	531 798	491 348	40 450	76 543	70 721	5 822
2009	274 507	256 296	18 211	40 202	37 535	2 667
2010	565 890	521 942	43 948	83 594	77 102	6 492
2011	856 047	745 460	110 587	135 861	118 310	17 551
2012	2 167 236	2 123 587	43 649	342 397	335 501	6 896
2013	2 055 765	2 024 588	31 177	331 939	326 905	5 034

Montant du commerce frontalier

Année	Unité: 10 000 yuans			Unité: 10 000 USD		
	Montant de l'import-export			Montant de l'import-export		
		Exportations	Importations		Exportations	Importations
1970	257	35	222	103	14	89
1975	355	144	211	181	73	108
1980	761	381	380	500	255	245
1985	1 647	819	828	559	278	281
1990	4 026	2 475	1 551	902	524	378
1995	4 806	4 059	747	579	489	90
2000	94 430	88 644	5 786	10 854	10 189	665
2001	67 078	62 951	4 127	8 111	7 612	499
2002	50 786	46 792	3 994	6 141	5 658	483
2003	64 150	59 883	4 267	7 757	7 241	516
2004	74 860	70 816	4 044	9 052	8 563	489
2005	98 982	93 806	5 176	12 220	11 581	639
2006	137 420	133 832	3 588	17 618	17 158	460
2007	181 827	179 584	2 243	24 892	24 585	307
2008	166 391	164 487	1 904	23 949	23 675	274
2009	169 872	167 468	2 404	24 878	24 526	352
2010	338 847	336 884	1 963	50 055	49 765	290
2011	586 192	582 329	3 863	93 033	92 420	613
2012	1 067 474	1 061 721	5 754	168 648	167 739	909
2013	1 191 504	1 185 354	6 150	192 389	191 396	933

Dépôts dans les institutions financières

Unité: 10 000 yuans

Année	Total	Dépôts des entreprises	Dépôts financiers	Epargnes déposées
1959	10 182	2 827		975
1965	23 029	2 897	9 572	2 514
1970	41 210	6 942	15 557	2 960
1975	60 568	8 165	27 002	3 213
1980	87 234	14 612	31 703	6 054
1985	133 799	33 316	37 260	15 974
1990	212 611	80 335	32 722	39 961
1995	716 307	329 620	171 699	193 747
2000	1 449 755	734 012	74 919	404 807
2001	2 129 002	1 256 992	96 742	501 778
2002	2 829 653	1 705 832	62 803	703 825
2003	3 208 709	1 816 101	47 630	918 982
2004	3 617 220	2 074 667	97 697	1 074 935
2005	4 551 139	2 196 389	158 668	1 230 959
2006	5 445 494	2 471 416	454 718	1 398 071
2007	6 424 371	2 953 682	468 457	1 595 615
2008	8 278 506	3 860 619	734 226	1 848 908
2009	10 272 388	4 397 700	1 052 153	2 263 699
2010	12 955 418	3 275 738	1 361 434	2 671 317
2011	16 612 392	11 512 309	1 698 574	3 188 288
2012	20 505 784	14 744 651	1 640 168	4 039 065
2013	24 990 839		991 134	4 960 316

Crédits accordés par les établissements financiers

Unité: 10 000 yuans

Sujets	2012	2013
Crédits	6 637 578	10 766 900
Crédits à court terme	1 267 701	2 597 698
Crédit et prêt à découvert personnels	176 186	327 470
Crédit personnel pour consommations	83 871	220 251
Crédit et prêt à découvert des unités de travail	1 058 946	2 164 359
Crédit pour l'exploitation d'entreprise	1 042 787	2 121 129
Crédit pour immobilisations	16 159	43 230
Crédits à long et moyen terme	4 644 136	7 595 470
Crédit personnel	1 141 067	1 481 573
Crédit personnel pour consommations	694 979	807 670
Crédit des unités de travail	2 933 381	5 375 077
Crédit pour l'exploitation d'entreprise	1 408 882	2 791 038
Crédit pour immobilisations	1 524 499	2 584 039

Indicateurs économiques et techniques des assurances

Articles	Unité	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Montant des garanties	10 000 yuans	1 703 029	687 201	5 586 017	15 351 919	84 074 683	80 283 220
Assurance sur les biens		1 516 061	215 207	1 449 461	6 134 752	12 497 331	19 139 087
Biens des entreprises		88 023	102 170	137 831	1 134 711	1 864 496	2 650 511
Biens domestiques		20 395	47 293	68 725	23 654	2 011 261	2 559 788
Responsabilité des accidents		5 427	61 354	1 103 836	4 165 740	2 486 194	5 412 365
Assurance contre les accidents corporels				3 237 580	4 805 247	29 736 832	31 545 621
Assurance-automobile		175 051	462 684	874 501	2 556 848	5 124 760	6 901 431
Assurance du transport de marchandises		11 917	9 310	4 198	40 026	34 550	26 967
Montant des primes	10 000 yuans	2 894	7 010	15 699	50 585	95 371	114 309
Assurance sur les biens		735	1 491	2 125	8 828	65 154	79 598
Biens des entreprises		296	488	545	2 009	2 288	2 362
Biens domestiques		30	187	276	72	2 914	3 319
Responsabilité des accidents		19	796	762	3 427	6 133	8 715
Assurance contre les accidents corporels				908	3 045	12 659	14 084
Assurance-automobile		2 075	5 432	12 604	31 398	5 124 760	6 901 431
Assurance du transport de marchandises		84	87	52	72	34 550	26 967
Indemnité	10 000 yuans	2 894	7 010	15 699	50 585	95 371	114 309
Assurance sur les biens			7 011		41 123	65 154	79 598
Biens des entreprises		296	488	545	2 009	2 288	2 362
Biens domestiques		9	31	34	46	2 914	3 319
Responsabilité des accidents			796		3 428	6 133	8 715
Assurance contre les accidents corporels					3 084	12 659	14 084
Assurance-automobile			5432		31 398	42 570	52 242

07

Transports, poste et télécommunications



Construction de routes

Réseau aérien

Transport ferroviaire

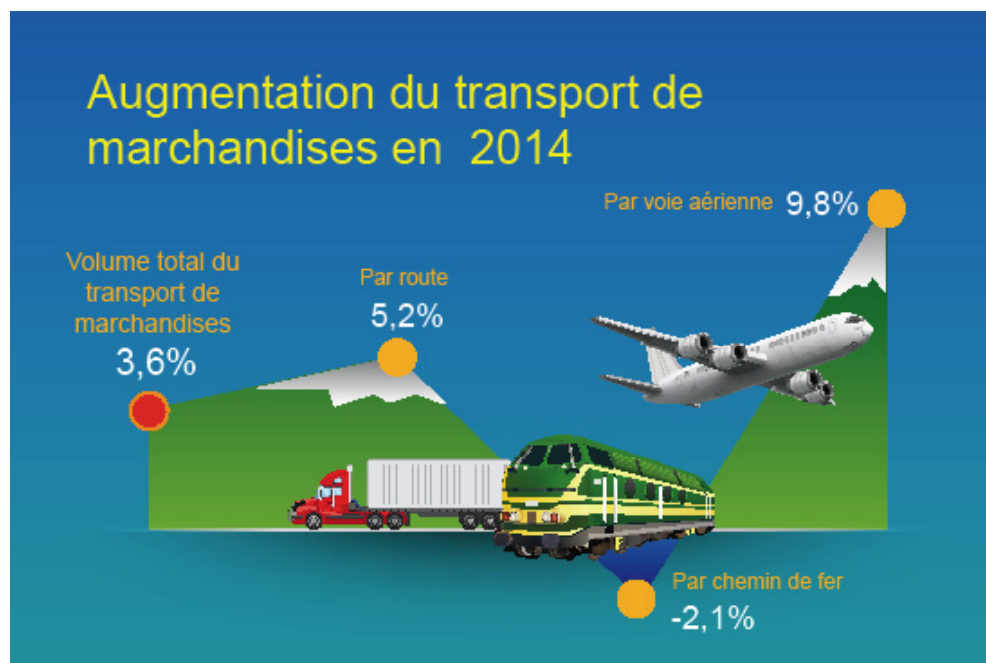
Transport par pipeline

Poste, télécommunications et réseau informatique

07 Transports, poste et télécommunications

En raison du servage féodal et des conditions géologiques, géographiques et climatiques particulières, les transports de l'ancien Tibet se trouvaient dans un état de sous-développement extrême. Les marchandises étaient transportées à dos d'homme et de bête, pour les activités quotidiennes comme pour les activités économiques. D'où la stagnation de la société. Après la libération pacifique du Tibet en 1951, grâce au soutien énergique du gouvernement central et du peuple du pays tout entier, le secteur des transports au Tibet a progressé considérablement, si bien qu'il existe au Tibet un système intégral de transport et des communications au sens moderne, composé de routes, de lignes aériennes, de chemins de fer et de pipelines. La circulation des personnes et du matériel est ainsi devenue facile et rapide.

Les postes et les télécommunications font partie des infrastructures nécessaires au



fonctionnement efficace de l'économie et de la société. Depuis les années 1950, l'Etat a attaché une grande importance à ce secteur. Grâce aux efforts déployés pendant plus de 60 ans, le Tibet a enregistré un grand bond en avant dans les postes et les télécommunications.

En 2014, le Tibet a totalisé un trafic annuel de 23,98 millions de tonnes de marchandises (+3,6 %), dont 18,71 millions de tonnes par voie routière, 5,09 millions de tonnes par voie ferroviaire, 24 600 tonnes par voie aérienne et 153 700 tonnes par pipeline.

Le volume annuel de transport de passagers a atteint 19,35 millions de personnes/fois, (+6,8 %), dont 14,08 millions par voie routière (+6,2 %), 2,11 millions par voie ferroviaire (+1,3 %) et 3,16 millions par voie aérienne (+14,2 %).

Construction de routes

Au Tibet, avant la libération pacifique en 1951, il n'existait pas de route au sens moderne. On empruntait des sentiers pour entrer dans le Tibet ou en sortir, et le transport se faisait à dos de yak, de cheval et d'âne. Ainsi, un aller-retour nécessitait plus d'un an. Avec les conditions naturelles défavorables, il arrivait souvent que des personnes et des bêtes trouvent la mort au cours du trajet.

Après la libération pacifique du Tibet en 1951, le gouvernement central a décidé de mettre fin à cette situation. Grâce à ses énormes financements et au travail de nombreux constructeurs, les routes Sichuan-Tibet, Qinghai-Tibet, Xinjiang-Tibet et Yunnan-Tibet ont été construites. En plus de cela, pour le tronçon routier reliant la Chine et le Népal, la section à l'intérieur de la Chine a aussi été ouverte au trafic. Grâce à ces performances, on transporte à flots continus le matériel d'aide au Tibet et les articles d'usage courant sur les plateaux enneigés. Depuis longtemps, 95 % de tous les besoins matériels pour la construction de l'économie du Tibet alloués au titre de l'aide par le pays ne cesse d'être acheminés par la route. Tout le gros équipement pour la réalisation des 43 grands projets importants, des 62 projets bénéficiant de l'assistance d'autres provinces, ainsi que pour la résistance aux tremblements de terre et l'aide dans les catastrophes, la construction de la ligne de chemin de fer Qinghai-Tibet a été acheminé par la route. Les voies de transports et l'aide matérielle énorme ont permis d'aider considérablement le développement du Tibet et de répondre aux besoins quotidiens de la population. De la sorte, le Tibet a pu dès lors construire des usines, des écoles, des



L'amélioration continue des routes au Tibet favorise le développement socio-économique de la région autonome.

fermes modernes, des hôpitaux, des centrales électriques ; tout cela illustre le développement considérable socio-économique dans le Tibet.

Jusqu'à aujourd'hui, la construction de routes demeure le secteur le plus important dans le cadre des travaux de construction des infrastructures au Tibet, et les gros investissements nécessaires proviennent toujours des finances centrales. C'est un cas rarement vu à travers le pays.

A présent, on compte un réseau de 20 routes régionales, de 74 routes spéciales et une multitude de routes secondaires dans les zones rurales avec Lhassa pour centre, qui s'étendent aux trois zones économiques vers le centre, l'est et l'ouest du Tibet. Le réseau relie le Sichuan et le Yunnan à l'est, la région autonome ouïgoure du Xinjiang à l'ouest, la province du Qinghai au nord, et au sud, vers l'Inde et le Népal. A l'intérieur de la région autonome du Tibet, les routes relient les villes, les préfectures, les districts et les cantons. Le niveau technique et les conditions de circulation de ces routes s'améliorent sans cesse.

Du fait de la vaste étendue de territoire, de la complexité des conditions géographiques et climatiques, les catastrophes naturelles comme des glissements de terrain, des coulées de boue, des éboulements et le blocage des routes entraîné par la neige sont

fréquentes. Le coût de revient du transport au Tibet s'avère relativement élevé. C'est pourquoi, même si le service de transport au Tibet a connu un développement rapide, on n'a pu en finir avec le retard de ce secteur, qui est toujours resté un obstacle au progrès économique.

Afin de contribuer au développement du transport routier dans les campagnes, le Tibet a élaboré une politique de soutien spécial, laquelle prévoit, pendant trois années de suite et sur le plan des primes d'assurance, une subvention à ces véhicules automobiles dont 70 % du kilométrage se trouve dans les districts et les cantons (la somme par place pouvant atteindre 100 000 yuans au titre de l'assurance-accident), ainsi qu'une autre subvention pour l'essence, la somme pouvant atteindre 1 400 yuans par mois et par véhicule.

Durant la dernière décennie, le transport au Tibet a connu le développement le plus rapide. De 2002 à 2014, on a investi dans la construction de routes un total de 81,5 milliards de yuans. Fin 2014, la longueur totale des routes dans le Tibet atteignait 75 470 km (4 878 km de plus que l'année précédente), tous les districts et tous les cantons sont reliés entre eux par des routes. En 2015, elle passera la barre des 80 000 kilomètres.

Réseau aérien

Du fait de la situation géographique toute particulière de ce « Toit du monde » qu'est le Tibet, le transport par voie aérienne doit faire face à des exigences rigoureuses sur les plans des appareils, des équipements ATC, des équipements de guidage et de la technique de vol. Un demi-siècle auparavant, le Tibet était encore considéré comme une zone interdite pour le vol aérien. Après les deux vols expérimentaux menés en 1956 et 1960, on a ouvert officiellement la ligne Beijing-Chengdu-Lhassa en 1965. Grâce aux efforts faits pendant plusieurs années dans la construction, le transport aérien dans le Tibet, partant de zéro, a connu un développement considérable, en construisant cinq aéroports : Gonggar (Lhassa), Bangda (Qamdo), Mainling (Nyingchi), Gunsa (Ngari) et Heping (Xigaze) et ouvert 48 liaisons nationales et internationales avec 29 villes dont Beijing, Chengdu, Hongkong et Katmandou.

D'après les règlements de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OIA), les aéroports se situant à plus de 1 500 mètres d'altitude sont des « aéroports de hauts plateaux ordinaires » et au-dessus de 2 428 mètres, des « aéroports de hauts plateaux

élevés », les aéroports du Tibet relevant tous de cette dernière catégorie. En raison de l'altitude, de la raréfaction de l'air, le pilotage s'avère difficile. Pour garantir la sécurité des vols, l'OIAC a établi une série de conditions. Il y a actuellement dans le monde 42 aéroports de ce type, dont 15 en Chine, soit 36 % du total, en première place mondiale.

L'aéroport de Nagqu a été mis en chantier en 2014. Situé à 4 436 mètres d'altitude, il aura une position géographique plus élevée de 100 mètres que celle de l'aéroport de Qamdo reconnu comme étant situé à la plus haute altitude dans le monde. Les travaux de construction de ce nouvel aéroport nécessiteront un investissement de 1,8 milliard de yuans, et dureront pendant trois ans selon le plan. Après la fin de la construction, chacune des municipalités et préfectures du Tibet possédera un aéroport. Le transport et le voyage deviendront plus faciles encore.

Dès le mois de mai 2014, le carburant d'aviation est transporté par voie ferroviaire, ce qui a mis fin à la situation où l'on ne pouvait compter que sur le transport routier. D'autre part, l'utilisation du chemin de fer permet de réduire le coût de revient du transport du carburant d'aviation, et en conséquence, le coût du transport aérien lui-même.

Notons qu'au Tibet, le développement socio-économique demande l'expansion du transport aérien, notamment du fait que la complexité géographique et climatique de la région engendre le coût élevé de la construction et de l'entretien de routes, et que des calamités naturelles telles que les glissements de terrains, obligent souvent une fermeture temporaire de routes. De ce fait, les besoins pour le développement socio-économique vont davantage augmenter à l'égard du transport aérien, ce qui va procurer un espace plus large pour le développement du transport aérien au Tibet.

Bénéficiant du soutien de l'Etat et du gouvernement régional, la Société d'aviation civile du Tibet (Air Tibet), la première du genre dans le Tibet, a été fondée en mai 2010. Au mois de mai 2015, la Société comptait 13 appareils. A la fin de 2015, les vols d'Air Tibet couvriront tous les chefs-lieux provinciaux et les zones économiquement développées de la Chine. En outre, la Société offrira des vols vers les pays d'Asie du Sud-Est et des pays européens.

En plus de la construction d'installations, l'Etat a attaché une grande importance à la formation de personnes spécialisées. Déjà en 1973, on a admis des jeunes de minorités ethniques, dont des Tibétains, en vue de former des pilotes. En 2000, la CAAC a recruté, pour la première fois dans son histoire, des hôtesses tibétaines, qui



L'aviation civile au Tibet connaît une expansion rapide. Sur la photo, des hôtesse de l'air tibétaines de Tibet Airlines.

ont commencé leur travail l'année suivante sur la ligne Chengdu-Lhassa. L'Institut du vol d'aviation civile de Chine a commencé, dès 2001, à recruter des pilotes tibétains. Au bout d'une formation rigoureuse, les jeunes Tibétains ont obtenu des permis et commencé leur travail de conduite des aéronefs civils. La formation en ce domaine s'est toujours poursuivie de façon stable, et un grand nombre de Tibétains spécialisés jouent leur rôle sur leurs postes de travail.

Ces dernières années, le trafic aérien au Tibet a été marqué par une tendance au développement rapide. En 2014, le secteur de l'aviation civile du Tibet a transporté 24 600 tonnes de matériel (+9,8 %) et 3,15 millions de passagers (+14,2 %).

Transport ferroviaire

La ligne de chemin de fer Qinghai-Tibet, mise au trafic en 2006, a beaucoup réduit le coût de transport et accru la capacité d'approvisionnement en marchandises du Tibet, le secteur du transport n'est plus un obstacle au progrès socio-économique



Les progrès dans les transports ferroviaires facilitent les déplacements dans le Tibet.

de la région autonome. Ainsi, le trafic est en augmentation continue et importante, le développement socio-économique durable du Tibet repose désormais sur un plus solide fondement matériel. Une quantité croissante de produits tibétains affluent, en suivant ce chemin de fer, vers les diverses régions du pays comme vers divers pays dans le monde.

Coûteux de 33 milliards de yuans, le chemin de fer Qinghai-Tibet a fait montrer d'une capacité de transport considérable, marqué par le bas niveau du prix et la rapidité du transport. Les entreprises à l'intérieur comme à l'extérieur de la région autonome utilisent de plus en plus cette voie ferroviaire. Plus de 70 % des matières premières dont le Tibet a besoin, et presque la totalité de ses produits acheminés vers l'intérieur du pays passent par ce chemin de fer. Rien que pour la section entre Golmud et Lhasa, le prix de transport de marchandises par tonne a été réduit de 200 yuans. D'après des statistiques, en 2014, le chemin de fer a transporté au Tibet un volume de 5,09 millions de tonnes de marchandises et 2,11 millions de voyageurs/fois.

Le tourisme est l'un des secteurs piliers du Tibet. Aujourd'hui, un nombre important de voyageurs se rendent au Tibet par le train, au point que le tourisme tibétain a enregistré un grand bond en avant. Le fait qu'« il est plus difficile d'entrer dans le Tibet que de se rendre à l'étranger » est à jamais révolu. D'ailleurs, parcourir le chemin de fer Qinghai-Tibet est lui-même devenu un produit touristique, car le voyage en train sur cette ligne permet de connaître ce que c'est le plateau.

L'année 2010 a marqué le début de la construction de la section ferroviaire entre Lhassa et Xigaze, dont la longueur totale est de 253 km, entre autres 115,7 km de ponts et tunnels, soit 45,7 %, ce qui montre les difficultés à surmonter au cours des travaux. Avec des coûts estimés à 13,3 milliards de yuans, la ligne est entrée en service en août 2014. La capacité de transport de marchandises annelle est prévue pour 8,3 millions de tonnes. La section Lhassa-Xigaze a renversé la situation au Tibet du Sud-Ouest, où l'on devait compter uniquement sur les routes pour assurer le transport ; elle a amélioré en même temps les conditions de transport et l'environnement pour les investissements, et stimulé le développement économique. Pour ne pas nuire à la faune, la principale section de la ligne Lhassa-Xigaze a surélevée afin de laisser passer les animaux.

Avec le progrès de la construction de lignes ferroviaires, le réseau ferroviaire du Tibet connaîtra un perfectionnement graduel, en présentant une forme de Y avec les lignes Qinghai-Tibet, Lhassa-Xigaze et Lhassa- Nyingchi comme voies principales, et des lignes secondaires qui rayonnent autour de ces voies principales.

Transport par pipeline

L'oléoduc Golmud-Lhassa est le seul oléoduc sur le territoire du Tibet, d'un investissement de 233 millions de yuans. Long de 1 080 km, il traverse le plateau Qinghai-Tibet d'une altitude moyenne de 4 500 mètres. Il s'agit en effet de la première ligne d'oléoduc de longue distance conçue et construite par la Chine, et elle est aussi posée sur la plus haute altitude dans le monde. Rares sont des oléoducs qui se trouvent dans des régions à des conditions géographiques aussi difficiles et qui sont capables d'acheminer en même temps plusieurs variétés de carburant.

Possédant onze stations de pompage et un centre de distribution, cet oléoduc transporte quatre sortes de carburant : l'essence, le fuel léger, le kérosène d'aviation et le pétrole lampant. La capacité annuelle de transport est de 230 000 à 250 000 tonnes.

Mis en service en octobre 1977, cet oléoduc constitue une grande artère de transport tout comme les routes Sichuan-Tibet et Qinghai-Tibet. Depuis plus de trente ans, il fonctionne normalement malgré les mauvaises conditions climatiques dans les régions qu'il traverse (dans certaines zones, la température peut descendre jusqu'à 40°C en-dessous de zéro) et 560 km de terre gelée. En 2010, un perfectionnement technique a été mené sur l'oléoduc, dont le contrôle est désormais informatisé. En 2014, le volume acheminé a été de 153 700 tonnes (+3,1 %).

Lhassa compte actuellement 830 000 habitants, soit plus d'un quart de la population du Tibet. Dans le passé, les habitants de Lhassa utilisaient encore des bouteilles de propane en raison du manque d'infrastructures et du manque d'approvisionnement. Elle était le seul chef-lieu provincial de Chine sans chauffage central. L'hiver, pour se chauffer, ils utilisaient de la bouse séchée, du charbon, des recharges de gaz, qui dans une large mesure engendraient de la pollution. Les ménages aisés pouvaient se permettre de se chauffer avec la climatisation, mais cela était peu approprié et cher. Le XII^e plan quinquennal avait avancé un projet d'« introduction du gaz naturel » dans la région autonome du Tibet, et cette dernière s'est mise à poser des pipelines. La So-

Le poste de contrôle multi-écrans des stations d'acheminement gazier dans la province du Qinghai. Un gazoduc reliant le Qinghai à Lhassa sera posé et financé par l'Etat.



ciété nationale de pétrole de Chine a investi et terminé en 2011 la première phase des travaux de la station d'approvisionnement en gaz naturel de Lhasa, puis financé et construit l'usine de gaz naturel liquéfié de Golmud. Du gaz naturel est transporté vers Lhasa par voie routière. En plus de l'usage ménager et commercial, le gaz est utilisé pour le chauffage central. Les installations de chauffage central réduisent les émissions de particules polluantes du chauffage traditionnel, ont considérablement réduit l'abatage des arbres, le ramassage des bouses, qui dégradaient la végétation alpine et l'écologie des prairies, et dans une certaine mesure, ont permis de garantir que les cieux restent bleus au-dessus des cimes enneigées. Les statistiques montrent que la mise en place des projets de chauffage central à Lhasa ont permis de réduire les émissions de CO₂ de 180 400 tonnes, de 1 652 tonnes pour le dioxyde de soufre, de 510 tonnes pour les composés de nitrogène, de 2 544 tonnes de particules de suie et de 13 900 tonnes de cendre. À l'avenir, on posera un pipeline d'acheminement de gaz naturel du Qinghai jusqu'à Lhasa, long de 1 200 km, ce qui permettra à 85 % des familles de Lhasa d'utiliser le gaz naturel d'ici à 2020.

Poste, télécommunications et réseau informatique

En 1959, le Tibet ne possédait que 276 téléphones manuels, qui étaient alors dispersés en majorité dans les grandes agglomérations comme Lhasa, et le chiffre d'affaires des postes et des télécommunications n'était que de 990 000 yuans. Or, aujourd'hui, on trouve au Tibet un réseau complet composé de la téléphonie interurbaine et des télécommunications à câbles optiques et par satellite. La technologie 3G couvre presque tous les districts du Tibet, alors que les cantons et les villages sont reliés par des lignes téléphoniques.

À mesure du développement socio-économique et de l'amélioration des conditions de vie des populations, et notamment de l'accélération de la mise en place du réseau de télécommunications, le taux de généralisation de la téléphonie mobile est en élévation constante, et celle-ci devient de plus en plus une nécessité dans la vie des gens du peuple. Selon des statistiques, fin 2014, on comptait 359 000 abonnés à une ligne fixe (dont 352 000 en ville et 7 000 dans les campagnes), en baisse par rapport à l'année précédente en raison de la popularité croissante des téléphones portables en raison de leurs fonctionnalités. En 2014, il y avait 3,93 millions de commutateurs de téléphone mobile. Le nombre total des abonnés à la téléphonie mobile a augmenté de 363 000,



Au Tibet, l'emploi du téléphone mobile est généralisé, même dans les régions éloignées.

pour atteindre à la fin de l'année 2,92 millions. Toujours à la fin de l'année, on enregistrait un nombre total d'abonnés à la téléphonie fixe et mobile de 3,28 millions dans l'ensemble du Tibet, soit 220 000 de plus qu'à la fin de 2013. Le taux de possession du téléphone était de 106,6 appareils pour cent personne.

Les technologies modernes de l'information ont grandement facilité la vie et la production de tous les groupes ethniques et les autoroutes de l'information ont permis un développement socio-économique rapide. En 2014, il y avait en outre 2,17 millions d'internautes, et la proportion des foyers bénéficiant d'une connexion haut débit atteignait 32 %. Actuellement, 668 cantons et bourgs sont connectés via la fibre optique (97 %) et 3 816 villages avec le haut débit (72 %). En 2014, le réseau mobile de télécommunication couvre tous les villages du Tibet.

En 2015, le Tibet vise un taux de couverture de la fibre optique dans 98 % des cantons, 396 villages de plus sont connectés au haut débit, faisant passer la couverture au-dessus de 80 %. L'utilisation généralisée d'internet aidera au développement socio-

économique du Tibet.

Ces dernières années, les services de la poste se sont développés dans une grande mesure grâce à la création de l'e-poste, ce qui a étendu ses trois fonctions : la transmission de messages, la livraison de produits et la circulation de capitaux, si bien qu'on constate une accélération évidente de la modernisation de la poste. En outre, la poste fournit de nouveaux types de service : l'expédition d'annonces publicitaires, les services de courtoisie (cadeaux, messages), l'achat de produits par voie postale et les services de banque postale. Avec les progrès technologiques, les services traditionnels, comme le télégramme et l'envoi de lettres, font face à l'élimination.

En 2014, le chiffre d'affaires de la poste et des télécommunications s'est élevé à 4,7 milliards de yuans au Tibet (+15,9 %). Le secteur des télécommunications a enregistré une croissance plus rapide, avec des revenus de 4,54 milliards de yuans (+14,6%), tandis que le chiffre d'affaires de la poste s'est totalisé à 164 millions de yuans (+5,7 %).

Route, pont et embarcadère

Année	Route (km)	Route tout temps	Route entretenue (km)	Pont (unité/mètre)	Embarcadère (unité)
1959	7 343	7 343			
1965	14 721	5 713	5 792	631/11 286	6
1970	15 098	6 995	5 792	643/13 741	7
1975	15 852	7 247	6 342	658/15 420	7
1980	21 511	20 663	7 944	712/18 358	10
1985	21 660	20 733	17 863	730/19 845	10
1990	21 842	20 978	17 981	777/21 697	10
1995	22 391	20 988	17 081	882/23 988	10
2000	22 503	8 895	17 981	1 011/29 472	7
2001	35 537	17 317	12 419	1 293/35 240	5
2002	39 760	18 455	12 419	1 293/35 240	
2003	41 302	17 104	13 129	1 528/42 106	5
2004	42 203	16 762	39 243	1 831/47 328	5
2005	43 716	10 916	39 501	2 012/59 514	5
2006	44 813	16 766	42 645	3 057/96 062	1
2007	48 611	21 299	45 488	4 265/115 526	1
2008	51 314	24 317	47 239	4 452/118 548	1
2009	53 845	29 658	49 592	4 906/133 932	1
2010	58 249	43 774	55 856	5 545/147 050	1
2011	63 108	48 179	57 548	5 971/157 216	1
2012	65 198	65 198	60 518	6 437/170 288	1
2013	70 591	65 374	65 836	7 320/187 689	1

Transport des passagers et des marchandises

Indice	1985	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Nombre de passagers transportés (10 000 personnes)	43,48	202,65	310,08	479,47	8 308,24	4 053,00	4 735,77
par la route	35,48	192,84	257,00	385,00	8 066,0	3 739,00	4 358 ,00
par voie aérienne	8,00	9,81	53,08	94,47	154,04	221,70	275,89
par voie ferrée					88,20	92,03	101,88
Volume du transport des passagers (10 000 personnes/km)	16 682	38 966	62 016	228 266	429 389	472 899	543 799
par la route	6 858	26 220	32 125	184 209	227 669	232 044	275 938
par voie aérienne	9 824	12 747	29 891	44 057	107 308	138 334	153 847
par voie ferrée					94 412	102 521	114 014
Volume de marchandises transportées (10 000 tonnes)	87,01	162,74	209,30	369,61	996,37	1 144,00	1 328,07
par la route	79,00	153,55	196,00	356,00	952,00	1 042,00	1 240,00
par voie aérienne	0,01	0,16	1,30	1,61	1,47	1,65	2,24
par pipe-line	8,00	9,03	12,00	12,00	13,00	15,74	14,91
par voie ferrée					29,90	84,63	70,92
Volume du fret (10 000 tonnes/km)	60 458	84 027	91 981	419 315	417 558	496 470	569 676
par la route	52 200	75 051	80 912	407 134	265 607	278 732	321 131
par voie aérienne	18	209	310	633	1 700	2 040	2 217
par pipe-line	8 240	8 767	10 759	11 548	13 153	16 174	15 114
par voie ferrée					137 098	199 524	231 214

Volume des opérations postales

Année	Volume des opérations (10 000 yuans)	Courrier (10 000 pièces)	Colis (10 000 pièces)	Périodiques (10 000 exemplaires)	Nombre d'abonnés urbains au téléphone	Nombre d'abonnés ruraux au téléphone
1959	99	273	0,2	3	276	
1970	151	363	1	2	1 007	
1975	176	534	2	9	1 851	66
1980	269	576	6	23	3 923	529
1985	813	657	5	30	5 981	280
1990	1 713	792	12	25	9 056	307
1995	5 740	1 653	16	22	26 230	300
2000	38 431	1 349	31	40	105 005	620
2005	164 833	343	36	27	495 313	30 396
2006	215 134	350	32	36	649 680	32 513
2007	308 899	301	37	26	678 500	11 693
2008	417 265	384	30	26	695 000	27 000
2009	521 235	536	35	26	512 100	27 200
2010	638 381	291	19	42	419 142	19 602
2011	270 424	237	22	47	390 000	15 000
2012	344 116	287	23	54	391 000	14 000
2013	405 937	368	21	50	400 000	10 000

08

Protection de l'environnement



08 | Protection de l'environnement

Le Tibet constitue un écran de sécurité écologique important pour la Chine et revêt une signification essentielle pour l'Asie et même pour le monde. Depuis de nombreuses années, le Tibet, afin de ne pas sacrifier l'environnement à sa croissance, veille à suivre la voie du développement durable.

Le gouvernement central et l'autorité régionale ont ainsi mis en place des plans et des dispositions tous azimuts pour protéger et régénérer l'environnement, préparé

Le Tibet est l'une des régions où la qualité de l'environnement est la meilleure au monde.



et réalisé une série de plans allant dans ce sens, et par la voie législative, en ont accru l'envergure.

L'Etat et la région autonome ont pris des mesures strictes pour protéger l'environnement, avec des projets de protection des forêts naturelles, d'afforestation des zones cultivées et de plantation de prairies dans les zones d'élevage, et de protection et de régénération des prairies, de sédentarisation des éleveurs, de plantations de prairies artificielles, d'amélioration de la qualité des prairies. Ils ont lancé le Fonds national de compensation des rendements de l'écologie forestière, déployé des mesures contre la désertification, l'érosion des sols et les pertes hydriques, de gestion des petits bassins hydrographiques ainsi que de prévention des catastrophes naturelles. En maintenant le principe du développement industriel prudent, ils ont strictement limité le développement au Tibet des secteurs énergivores et fortement polluants. Ces dernières années, le gouvernement central et la région autonome du Tibet ont pris des mesures strictes pour interdire l'exploitation minière. En 2013, le gouvernement a prescrit des conditions plus strictes à l'accès à l'environnement et a promulgué des règlements sur la surveillance et la protection de l'environnement et de l'écologie, sur la prospection et l'exploitation des ressources minières et sur l'évaluation de la protection de l'environnement, notamment en mettant en place la gestion unifiée par l'autorité régionale et un système de veto.

Actuellement, les réserves naturelles s'étendent sur 413 700 km², soit 33,9 % de la superficie de la région autonome, en première place au niveau national. La couverture forestière atteint 11,91 % et le volume total des arbres vivants est en première place nationale. Les différents types de terres humides couvrent 6 millions d'hectares, en première place nationale. Il existe 125 espèces d'animaux sauvages et 39 espèces de plantes sauvages qui sont soumises à la protection d'Etat et bénéficient d'une bonne protection dans les réserves naturelles. Les prairies naturelles couvrent actuellement 85,11 millions d'hectares, dont 69,10 millions peuvent être utilisées.

Aujourd'hui, le Tibet reste une des régions où la qualité de l'environnement est la meilleure et la plupart des zones conserve leur écosystème original. En plus du Pôle Nord et du Pôle Sud, le Tibet possède l'environnement original le plus propre de notre planète. Son air est très limpide, avec une teneur extrêmement faible en matières polluantes, presque identique à celle de l'Arctique. Dans la région autonome, les eaux des rivières et lacs ont maintenu leur qualité originale, sans être polluées par les activités humaines. Quant à la terre du Tibet, elle est toujours marquée par sa faible teneur

en métal lourd, teneur qui n'a pas visiblement changé pendant les trente ans allant de 1979 à 2009.

En 2014, le Tibet a affecté 2,92 milliards de yuans au travail de protection de l'environnement (+65,2 %).

**Emissions d'eaux usées, de gaz d'échappement,
de déchets solides et leur traitement**

Désignation	Unité	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Eaux usées							
Volume global d'émissions	10 000 tonnes	4 200	5 204	4 572	736	352	400
Volume d'eaux usées traitées	10 000 tonnes	1 400	1 615		217	556	722
Gaz d'échappement							
Volume global d'émissions du gaz d'échappement	10 000 m ³ standard	18 500	12 000	132 960	158 138	1 139 600	1 147 100
Quantité d'émissions de poussières industrielles	tonnes	14 600	7 380	1 773	845	955	1 005

09

Education, science et technologie



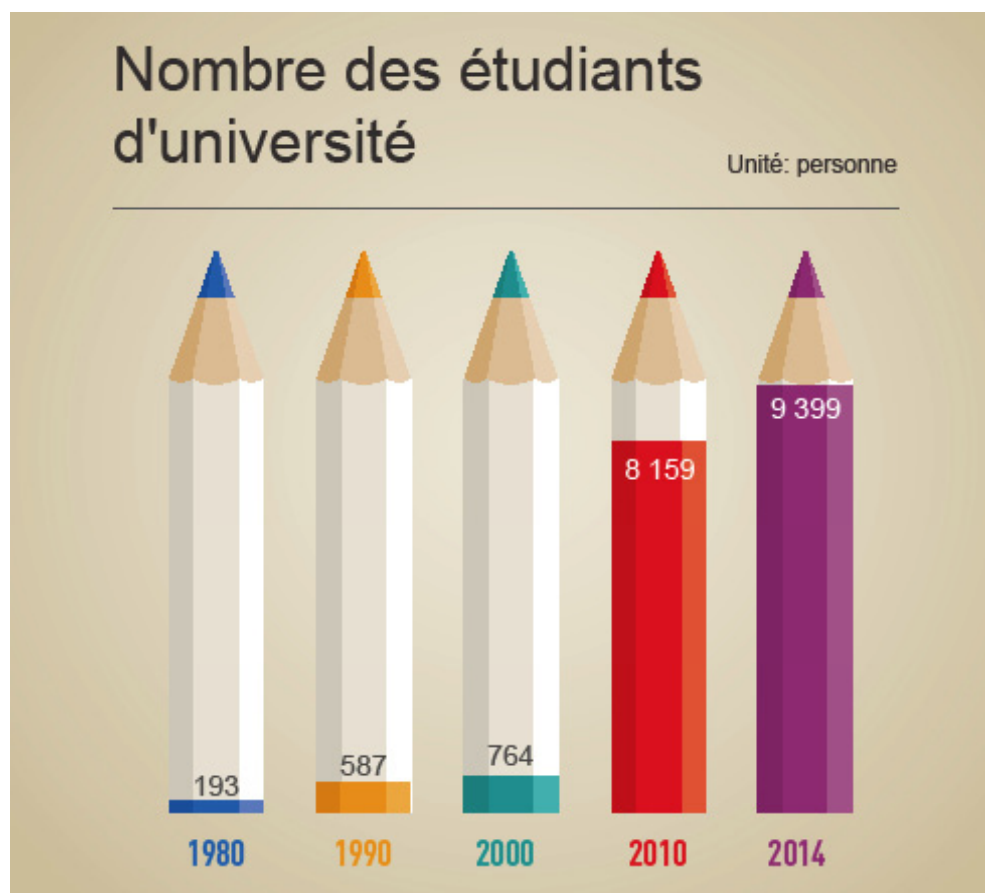
Education

Sciences et technologies

09 | Education, science et technologie

Education

Dans l'ancien Tibet, seuls les enfants des nobles avaient l'accès à l'éducation, alors que les serfs et les esclaves, qui représentaient 95 % de la population tibétaine, n'avaient pas de droit à l'éducation. Ainsi, le taux d'analphabétisme chez les jeunes et adolescents



était toujours supérieur à 95 %. Or, le Tibet compte aujourd'hui un système d'éducation moderne qui comprend l'éducation préscolaire, l'éducation de base, l'éducation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'éducation pour adultes et l'éducation spéciale. À partir de 1985, on pratique à l'égard des enfants des paysans et éleveurs une politique de « trois gratuités » (nourriture, hébergement et études) pendant la période de l'éducation obligatoire ; les normes des allocations ont été élevées à 12 reprises, et le nombre de bénéficiaires a atteint 510 400 personnes. Le Tibet a été le premier dans le pays à pratiquer en 2007 l'éducation de neuf ans obligatoire, et en 2012, le premier à pratiquer l'éducation de quinze ans obligatoire (3 ans de l'éducation préscolaire, 6 ans de l'enseignement primaire, 3 ans de l'enseignement secondaire du premier cycle et 3 ans de l'enseignement secondaire du deuxième cycle).

Par ailleurs, afin de remédier à l'insuffisance du corps enseignant et des ressources éducatives au Tibet, 26 établissements scolaires dans 20 provinces et municipalités relevant directement de l'autorité centrale ont créé des « classes tibétaines » au niveau du premier et du deuxième cycle de l'école secondaire et 60 lycées pilotes ont admis des élèves tibétains. Notons que 48 écoles professionnelles moyennes modèles à niveau national et 170 établissements d'enseignement supérieur recrutent les diplômés des « classes tibétaines ». Jusqu'ici, les écoles secondaires du premier cycle ont recruté au total 42 040 étudiants tibétains, les écoles secondaires du deuxième cycle ou écoles professionnelles, 47 492 étudiants tibétains, et les établissements d'enseignement supérieur, 16 100 étudiants tibétains. On compte actuellement 42 460 élèves qui font des études dans les « classes tibétaines » à l'intérieur du pays.

Au Tibet, l'alphabétisme a couvert 100 % de la population, le taux d'analphabétisme est tombé jusqu'à 0,8 % chez les jeunes et adolescents, et les personnes âgées de 15 ans et plus ont reçu en moyenne 8,1 ans d'éducation.

La langue et l'écriture tibétaines sont protégées efficacement. Par voie législative en 1987, 1988 et 2002, la région autonome du Tibet fait entrer les études, l'utilisation et le développement de la langue et de l'écriture tibétaines sur le système juridique. Le monde professionnel de l'éducation promeut la primauté du bilinguisme dans les cours. Dans toutes les écoles primaires des zones agricoles et d'élevage et d'une partie de zones urbaines, le tibétain et le chinois sont enseignés parallèlement, les principaux cours étant en tibétain. De même, au collège et au lycée, le bilinguisme est de rigueur et les « classes tibétaines » installées dans des secondaires de l'intérieur de la Chine proposent le cours de tibétain. Au concours général d'entrée dans les établissements



Les frais de nourriture, d'hébergement et de scolarité des élèves dans les zones agricoles et pastorales du Tibet sont pris en charge par le gouvernement. La photo montre des écoliers prenant les transports scolaires.

d'enseignement supérieur, il est possible d'utiliser le tibétain. Et les Tibétains comme les autres minorités ethniques, bénéficient de points supplémentaires.

Actuellement, le Tibet s'efforce de couvrir toutes les écoles par un réseau informatique sans câble, et tous les établissements d'enseignement ruraux par un réseau à large bande, afin de donner un meilleur service aux enseignants, aux élèves et à leurs parents par voie de technologie informatique. Par ailleurs, à l'intention des enseignants dans les zones agricoles et d'élevage, ont été mis sur pied des cours de formation en matière de technique informatique visant le certificat d'aptitude professionnelle de niveau national.

En 2014, il y avait dans le Tibet 6 établissements d'enseignement supérieur, qui ont recruté au cours de cette année-là 9 579 étudiants dont 484 étudiants à la maîtrise et 9 095 au niveau du cycle normal ; le nombre total des étudiants en études étaient de 34 902 personnes, dont 1 428 étudiants à la maîtrise, 33 474 suivant un cycle normal, et on a dénombré 9 399 diplômés (290 aspirants à la maîtrise et 9 109 du niveau du cycle normal). La région autonome comptait 9 écoles professionnelles secondaires qui ont recruté, en 2014, 6 874 élèves, le nombre total sur le campus a été ainsi porté

à 16 719 élèves, et 6 294 sortants. Il y avait en 2014 au Tibet 125 écoles secondaires, dont 25 du deuxième cycle, 93 du premier cycle, et 7 des deux cycles. On a admis 18 398 élèves pour le deuxième cycle du secondaire, ce qui a fait passer le nombre total à 55 669, avec 16 182 élèves diplômés. Au niveau du premier cycle du secondaire, ont été admis 42 697 élèves, le nombre total à l'école atteignant 124 295, avec 41 873 diplômés. Dans les 829 écoles primaires que comptait le Tibet, en 2014, on a recruté 50 885 écoliers, le nombre total à l'école a été de 295 142 écoliers, avec 46 306 diplômés. Les écoles spéciales ont admis 115 élèves, et le nombre total à l'école est passé à 656. A la fin de l'année 2014, le nombre d'enfants aux écoles maternelles était de 81 123, soit 7 718 de plus que l'année précédente. Le taux de scolarisation dans l'ensemble de la région autonome a été de 99,64 % (+0,05 point de pourcentage).

Au mois de mai 2014, le Tibet a sorti une politique de soutien financier aux étudiants tibétains d'université : une subvention annuelle de 5 600 yuans sera accordé à chacun des étudiants suivant le cycle à plein temps avec comme spécialité l'éducation normale, l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, l'hydraulique et la géologie et les mines, et parmi cette somme, 2 800 yuans de frais d'étude, 800 de frais d'hébergement, 2 000 d'allocation de subsistance ; aux étudiants admis par les établissements d'enseignement supérieur et issus de familles en difficulté, est accordée une allocation variant entre 1 000 et 5 000 yuans. En outre, des bourses et des soutiens financiers sont également donnés aux étudiants de familles économiquement difficiles. Actuellement, la norme du soutien financier est de 3 000 yuans par an et par personne, et celle de la bourse, de 5 000 yuans.

En 2014, la dépense pour l'éducation du Tibet a été de 14,2 milliards de yuans (+30,1 %).

Sciences et technologies

Dans l'ancien Tibet, à l'exception de la médecine traditionnelle tibétaine et du calendrier tibétain basé sur le calcul astronomique, les établissements comme les personnels de recherche scientifique au sens moderne présentaient des lacunes. Après la libération pacifique du Tibet en 1951, l'Etat a attaché une grande importance au développement des sciences et technologies du Tibet, en envoyant successivement un grand nombre de scientifiques aider le Tibet à créer des institutions de recherche et à développer les sciences. Dans le même temps, de gros efforts ont été aussi investis dans la formation des scientifiques d'ethnie tibétaine. La « Constitution de la République populaire de Chine » stipule

que le gouvernement central aide les zones administrées par les minorités ethniques à former un grand nombre de cadres de différents échelons, ainsi que des spécialistes et ouvriers techniciens dans tous les domaines parmi les membres des minorités ethniques. Dans les rangs de scientifiques au Tibet, on trouve aujourd'hui nombre de Tibétains, et ceux-ci ont joué un rôle important dans la recherche et la vulgarisation des acquis de recherche. Actuellement, la région autonome compte 33 institutions de recherche publiques, qui fonctionnent de façon indépendante, et 10 autres de propriété non publique. Il y a en outre 184 centres de recherche et de vulgarisation des technologies agro-pastorales à trois échelons : région autonome, préfecture (municipalité du niveau préfectoral) et district (municipalité du niveau des districts et arrondissement), ainsi que 29 parcs et laboratoires de références de technologies agricoles ; 27 entreprises de hautes et nouvelles technologies d'Etat, 46 autres, de dimension petite ou moyenne, du niveau de la région autonome, et 5 start-up et centres technologiques d'entreprise au niveau national.

Parmi les 65 798 professionnels et techniciens au Tibet, 80 % appartiennent à des minorités ethniques. Ils jouent un rôle actif dans les domaines de la production agricole et de l'élevage, de la production industrielle, de la fabrication de médicaments traditionnels tibétains, des énergies nouvelles, du tourisme, de la création culturelle, de l'artisanat ethnique, contribuant à l'innovation scientifique et technologique ainsi qu'à la conversion des acquis scientifiques. En 2014, la science et la technologie sont intervenues à 35 % dans la croissance économique et à 45 % dans l'augmentation de la production agricole et d'élevage. Le taux de vulgarisation des sciences et techniques a atteint 85 %.

En mettant en valeur les avantages de la situation géographique du Tibet, les scientifiques tibétains ont obtenu de nombreux acquis de recherche dans les domaines tels que l'observation des rayons cosmiques, l'étude de l'atmosphère à haute altitude, la prospection en profondeur du plateau Qinghai-Tibet, la prévention des coulées boueuses et d'autres fléaux géologiques, l'utilisation des énergies propres comme l'énergie solaire et géothermique, la médecine d'altitude, etc. Et certains de ces résultats sont d'avant-garde au niveau national ou même mondial.

Actuellement, à Nagri, est en cours de construction un grand observatoire astronomique où se réuniront des spécialistes chinois et étrangers en ce domaine. Ce sera le premier observatoire astronomique de l'hémisphère nord situé à plus de 5 000 mètres d'altitude, et l'observation pourra être menée 24 heures sur 24. Il s'agit du premier observatoire de classe mondiale en Asie.

Le Tibet abonde en énergie solaire. A partir des années 1990, on a noté un pro-



L'observatoire des rayons cosmiques de Yangbajain. Le Tibet a obtenu de nombreux résultats de recherche dans ce domaine.

grès rapide dans l'étude, l'exploitation et l'utilisation de l'énergie solaire. A présent, ont été mises sur pied 7 centrales à énergie solaire au niveau du district, et plus de 300 centrales à énergie mixte solaire-éolienne au niveau du canton. A mesure de la généralisation et de l'utilisation des technologies liées aux énergies vertes, le Tibet est devenu l'une des régions du pays qui enregistrent le taux d'utilisation le plus élevé et les destinations les plus nombreuses.

Les recherches dans les domaines de la médecine et de la pharmacologie tibétaines, tout comme dans la médecine d'altitude, ont connu une progression rapide, si bien que des biotechnologies ont été industrialisées, et des secteurs industriels tout nouveaux ont été créés. L'étude sur les maladies de montagne a aussi donné des résultats, un ensemble de théories sur la prévention et le traitement des maladies de montagne ont été avancées. A présent, on compte 20 entreprises inscrites au Tibet fabriquant quelque 360 variétés de médicaments traditionnels tibétains, et certains de ces produits sont vendus à travers le pays et même sur le marché mondial. La valeur de production de ce domaine s'est élevée à plusieurs centaines de millions de yuans. De plus en plus de personnes, Chinois et étrangers, bénéficient du service de la médecine tibétaine.



Des arpenteurs tibétains à Nagqu.

Le gouvernement régional a soutenu avec force les industries à la tibétaine et la recherche sur des techniques relatives, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la protection de l'écosystème. On a commencé la construction d'un parc d'agronomie à Xigaze, d'une zone de démonstration agricole de classe nationale à Lhassa, et d'une zone de hautes et nouvelles technologies à Nagqu.

Sur le plan de l'informatique, la construction et la généralisation de la bande large ont été accélérées, ce qui devra fournir de meilleures conditions pour la recherche scientifique et pour la conversion des acquis scientifiques. A travers Internet, les informations scientifiques et technologiques et commerciales circulent très rapidement, lesquelles ont beaucoup contribué au développement socio-économique et à l'augmentation du revenu des paysans et éleveurs tibétains. Un bon début a été marqué pour le commerce en ligne et les réalisations scientifiques et technologiques, comme la saisie en tibétain pour la téléphonie mobile et les logiciels de bureau en tibétain, ont produit d'excellents rendements sociaux.

En 2014, le Tibet a affecté 1,14 milliard de yuans à la recherche scientifique et aux services techniques, soit une augmentation de 11,2 % par rapport à l'année précédente.

Education au Tibet

Désignation	Unité	2000	2005	2010	2012	2013
Nombre d'écoles	unités	956	1 022	1 006	991	977
Etablissements d'enseignement supérieur		4	4	6	6	6
Ecoles d'enseignement secondaire		110	128	128	128	130
Ecoles professionnelles		12	10	6	6	6
Ecoles secondaires ordinaires		98	118	122	122	124
Ecoles primaires		842	890	872	857	841
Nombre d'enseignants à plein-temps	personnes	19 042	24 450	33 731	34 494	34 889
Etablissements d'enseignement supérieur		813	1 187	2 195	2 369	2 472
Ecoles d'enseignement secondaire		5 048	8 996	12 635	13 272	13 738
Ecoles professionnelles		742	835	591	632	652
Ecoles secondaires ordinaires		4 306	8 161	12 044	12 640	13 086
Ecoles primaires		13 181	14 267	18 901	18 853	18 679
Nombre d'élèves et étudiants inscrits	personnes	381 099	507 551	532 850	521 850	525 061
Etablissements d'enseignement supérieur		5 475	18 979	31 109	33 452	33 562
Ecoles d'enseignement secondaire		61 817	161 075	202 333	196 382	196 700
Ecoles professionnelles		6 585	7 027	22 613	18 291	17 491
Ecoles secondaires ordinaires		55 232	154 048	179 720	178 091	179 209
Ecoles primaires		313 807	327 497	299 408	292 016	294 799
Nombre de diplômés	personnes	51 822	91 142	124 490	125 331	120 132
Etablissements d'enseignement supérieur		764	3 172	8 266	8 580	9 139
Ecoles d'enseignement secondaire		14 019	40 010	65 582	69 214	64 875
Ecoles professionnelles		1 895	2 930	7 312	9 350	6 412
Ecoles secondaires ordinaires		12 124	37 080	58 270	59 864	58 463
Ecoles primaires		37 039	47 960	50 642	47 537	46 118

**Inscriptions dans les écoles de
toutes catégories et à tous les niveaux**

Unité: personnes

Année	Total	Etablissements d'enseignement supérieur	Ecoles secondaires professionnelles	Ecoles secondaires ordinaires	Ecoles primaires
1965	1 790	910	455	425	
1975	6 783	772	1 902	4 109	
1980	70 075	233	334	8 196	61 312
1985	33 367	530	615	6 940	25 282
1990	46 670	645	1 171	6 516	38 338
1992	64 077	683	1 303	9 352	52 739
1993	65 148	1 193	1 306	9 909	52 740
1994	76 845	1 095	1 531	10 731	63 488
1995	75 084	1 175	1 707	12 239	59 963
2000	88 908	2 320	2 957	25 662	57 969
2001	97 305	2 420	2 089	33 823	58 973
2002	104 318	3 414	2 107	37 973	60 824
2003	112 330	4 279	2 203	46 935	58 913
2004	122 073	6 009	4 223	52 715	59 126
2005	121 938	7 589	2 856	56 828	54 665
2006	121 796	8 359	2 336	58 237	52 864
2007	133 604	8 046	6 654	67 014	51 890
2008	129 636	8 526	5 219	64 954	50 937
2009	137 666	9 020	11 038	63 926	53 682
2010	129 696	9 213	7 319	62 418	50 747
2011	125 710	9 519	5 368	61 287	49 536
2012	130 538	10 132	7 901	60 953	51 552
2013	127 598	9 404	6 471	60 156	51 567

**Taux de diplômés du primaire et du premier cycle du secondaire admis
au niveau supérieur et taux de scolarité**

Unité: %

Année	Diplômés du premier cycle du secondaire admis au niveau supérieur	Diplômés du primaire admis au niveau supérieur	Taux de scolarité des enfants d'âge scolaire
1981	38,1	29,6	76,0
1985	49,4	44,9	46,0
1990	36,2	62,1	67,4
1995	43,2	67,7	70,4
2000	82,5	55,0	85,8
2001	73,3	67,0	87,2
2002	77,3	71,1	88,3
2003	72,1	82,9	91,8
2004	61,7	92,3	94,7
2005	50,5	91,7	95,9
2006	42,5	92,0	96,5
2007	58,0	97,1	98,2
2008	48,8	93,8	98,5
2009	55,2	98,4	98,8
2010	46,3	93,5	99,2
2011	48,6	92,2	99,4
2012	51,6	91,4	99,4
2013	54,1	92,0	99,6

Professionnels et techniciens (toutes spécialités)

Unité: personnes

Désignation	1985	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Total	23 537	26 751	36 587	42 332	52 686	62 269	65 798
Personnel d'ingénierie	1 735	2 367	4 093	3 487	2 221	2 999	3 435
Agronomes et techniciens agricoles	1 838	1 578	1 852	1 559	2 750	4 561	5 139
Chercheurs scientifiques	324	360	352	509	428	300	342
Personnel sanitaire	6 019	6 530	7 304	7 062	8 687	10 991	10 681
Personnel enseignant	7 699	8 869	17 323	25 415	35 453	37 735	38 673
Comptables	3 447	2 671	1 956	856	229	264	310
Statisticiens	773	533	162	88	14	24	107
Personnel de la presse, de la publication et de la radiodiffusion	361	492	689	889	1 037	1 842	2 135
Traducteurs	79	310	391	403	202	262	289
Entraîneurs d'éducation physique	50	48	42	42	171	43	114
Personnel spécialisé en économie	370	1 755	870	305	61	102	171
Personnel de bibliothèques, d'archives et de musées	118	364	509	430	268	426	816
Artisans	8	16	2	24	10	71	152
Artistes	716	800	471	924	1 029	1 328	1 312
Avocats et notaires		58	66	29	13	17	43

10

Culture, santé publique et sport



Culture

Santé publique

Sport

10 | Culture, santé publique et sport

Culture

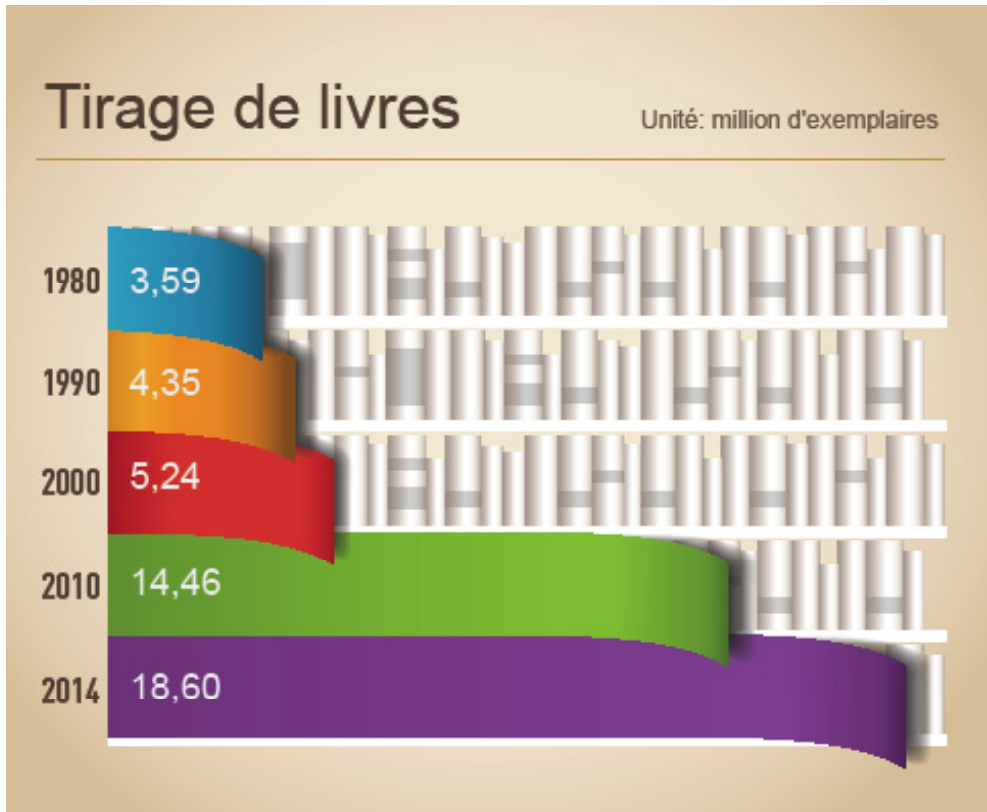
Le gouvernement central et l'autorité régionale du Tibet ont tous attaché une grande importance à la continuation, à la protection et au développement de l'excellente tradition culturelle des ethnies minoritaires. L'étude, l'utilisation et la progression de la langue tibétaine sont désormais assurées par la loi, et le tibétain est aujourd'hui la première langue des minorités ethniques à posséder son codage informatique de l'écriture, mis au point selon les normes internationales.

Presse et édition

Au cours de l'histoire millénaire, la langue tibétaine a toujours été l'outil le plus important pour les Tibétains dans leurs communications au sein et en dehors de leur communauté ; elle est également le véhicule de la culture tibétaine. Aujourd'hui, elle est largement utilisée grâce à l'invention de logiciels correspondants, de sorte que les Tibétains tirent profit des avantages de l'époque informatique.

Au Tibet, la presse et l'édition au sens moderne n'existaient pas avant l'année 1951, et s'il y avait quelques « livres », ils étaient tous sortis par des « cours d'impression xylographique de soutras ». Il est vrai que les monastères conservent alors un nombre considérable de soutras, et certains d'entre eux possèdent même une valeur grandiose, cependant, 95 % de la population n'avait pas alors de droit de les lire. Notons que, jusqu'au milieu du siècle dernier, l'édition et l'impression de livres au Tibet étaient concentrées dans ces quelques « cours d'impression xylographique de soutras ».

Depuis 1951, ces « cours » ont continué leur tradition et connu même un certain développement, grâce au soutien du gouvernement central et régional. A présent, on compte dans la région autonome une soixantaine de cours d'impression traditionnelle d'une certaine envergure, qui sortent chaque année 63 000 titres de soutras, mis en vente dans 20 points de propriété privée, ce qui a répondu de façon satisfaisante au be-



soin de la population dans leur vie religieuse.

La publication de livres en langue tibétaine a enregistré, depuis 1959, un développement considérable, l'excellente tradition culturelle et les traits saillants de la culture tibétaine ont pu être préservés. Un grand changement est observé : le sujet de la publication est changé, la population tibétaine toute entière est devenue le sujet de l'héritage, du développement et du partage de la culture tibétaine, et les contenus des livres en langue tibétaine sont devenus fort variés, reflétant la vie nouvelle de la population et les nouveaux besoins du développement social. Le secteur d'édition en langue tibétaine est de plus en plus ouvert et orienté vers le monde extérieur et la modernisation. L'impression au Tibet a adopté aujourd'hui, après ces quelques dizaines d'années, la technique sophistiquée de nos jours, et possède un contingent professionnel de techniciens fort qualifiés, qui est composé principalement de Tibétains.



Le Tibet intensifie ses échanges culturels avec l'extérieur. Sur la photo, la Semaine de la culture tibétaine à Berlin.

Le secteur de distribution des publications dispose d'un réseau serré ayant les Librairies Xinhua comme le canal principal, complétés par des librairies de propriété collective ou privée.

Les périodiques et les journaux du Tibet possèdent une couleur ethnique bien claire, et leurs variétés ne cessent d'augmenter, avec une amélioration continue de leur qualité. On trouve maintenant au Tibet un éventail complet de types de périodiques et de journaux, qui couvrent presque tous les secteurs d'activité.

Le secteur d'édition de produits audiovisuels du Tibet, qui s'est basé sur la langue tibétaine et les traits saillants de la culture tibétaine, a sorti quantité d'excellents produits, dont nombreux ont obtenu des prix de classe nationale.

Le travail de protection du droit d'auteur a eu des résultats remarquables : grâce à une campagne de sensibilisation, à la lutte contre les publications falsifiées, à la protection des droits de propriété intellectuelle, et au travail d'aménagement des entreprises spécialisées dans l'impression et la copie, la conscience de l'ensemble de la société tibétaine quant à la protection et au respect du droit d'auteur s'en est trouvée accrue, et

l'ordre de l'économie de marché a été assuré.

Il y a aujourd'hui au Tibet 14 titres de périodiques et 10 variétés de journaux en langue tibétaine. En 2014, la région autonome a sorti 18,6 millions d'exemplaires de livres en langue tibétaine et en mandarin, 174,19 millions de feuilles d'impression de journaux, et 2,3 millions d'exemplaires de périodiques ; 70 % des publications de l'année 2014 étaient en langue tibétaine.

Cependant, le secteur de presse et d'édition au Tibet a encore des difficultés à surmonter : plus de 90 % de la population du Tibet (3 millions d'habitants) sont des Tibétains, et plus de 80 % d'entre eux vivent de façon dispersée dans les vastes régions agricoles et d'élevage, si bien que la distribution de publications en tibétain parmi eux est fort difficile, ce qui a beaucoup limité le tirage, et a engendré le coût élevé du secteur de publication. Le faible rendement économique du secteur a refroidi, chez les industriels, l'ardeur à investir des fonds dans ce domaine. On constate par ailleurs un autre problème : manque de personnes de talent dans le secteur de presse et d'édition.

Avec l'essor des médias numériques à travers le monde, la smartphone a connu une généralisation progressive, et cela a complètement modifié, en quelques années, le mode de lecture traditionnel. C'est, à n'en pas douter, un autre choc pour l'édition traditionnelle, et la situation au Tibet est la même.

Au Tibet, il y a maintenant deux sites Web bilingues (langues tibétaine et han) ; et la digitalisation d'un certain nombre de données de valeur en langue tibétaine a été achevée.

Radio, film et télévision

L'établissement d'un système de services de radio, de films et de télévision au profit des régions agricoles et d'élevage du Tibet a accéléré le pas avec la mise en place et le perfectionnement continu d'un mécanisme de garantie financière et technologique. Les émissions de radio et de télévision ont ainsi couvert une étendue toujours plus grande dans la région autonome.

Il faut noter que grâce au soutien financier de l'Etat, on a achevé le projet d'« accès de tous les village aux émissions de radio et de télévision » lancé il y a quelques années. Ainsi, à l'aide de la retransmission par satellite, 73 898 familles de paysans et d'éleveurs dans 2 765 hameaux peuvent désormais recevoir les émissions de radio et de télévision.

Et un nouvel objectif a été déterminé : améliorer le réseau d'accès couvrant 1 029 cantons et bourgs.

Les services de radio, de films et de télévision, au lieu de suivre leur voie de diffusion traditionnelle, ont évolué vers une nouvelle orientation qui combine les médias traditionnels et les nouveaux médias. Ainsi, les programmes en chinois, en tibétain et en langue kham de la Radio populaire du Tibet sont maintenant aussi diffusés en ligne. Cette dernière diffuse 42 programmes en tibétain (22 heures d'actualités par jour) et en langue kham (18 heures par jour), et a créé un site portail. Dans le même temps, on a créé une succursale tibétaine de la Société de radiodiffusion mobile par satellite de Chine, en vue d'ouvrir dans six régions tibétaines les services de radiodiffusion mobile multimédia.

Le Centre de production de radiotélévision du Tibet a été officiellement mis en service à Lhassa. On y trouve des salles d'enregistrement linguistique, des studios d'effets spéciaux et des studios d'enregistrement de films ainsi que des bureaux. Tous les ans, on traduit en tibétain 10 000 heures de programmes de radio et plus de 80 films de fiction doublés en tibétain. En plus de cela, il y a dans le Tibet 18 sociétés publiques et

Des Tibétaines lisent un journal en tibétain.



privées de production d'émissions pour TV.

Afin de permettre à davantage de paysans et éleveurs de voir des films de haute qualité, le Tibet a réalisé la numérisation des films projetés dans les régions agricoles et pastorales. En outre, il a renforcé la gestion en ce qui concerne les compensations accordées à la projection de films d'intérêt public, en établissant des règlements relatifs. Dans certaines régions, a été réalisée la numérisation de la télévision par câble.

Aujourd'hui, le Tibet compte en tout deux chaînes de télévision, 6 stations de radiotélévision et une station de radio. Le taux de couverture des émissions de radio et de télévision atteint respectivement 94,78 % et 95,91 %.

En outre, a été créés dans l'ensemble du Tibet 5 451 foyers-bibliothèques de paysans et plus de 1 700 salles de lecture dans les monastères, ce qui a permis à tous les villages et à tous les monastères de bouddhisme tibétain d'avoir leurs propres bibliothèques. Le Tibet compte 10 ensembles artistiques professionnels, et plus de 20 troupes d'art folkloriques au niveau du district, 160 équipes artistiques d'amateurs et d'opéra tibétain, ainsi que plus de 4 000 travailleurs artistiques de diverses catégories, dont les Tibétains occupent une grande majorité.

Une Tibétaine chez elle. Le téléviseur a fait son entrée dans tous les foyers.



Actuellement, il y a au Tibet 8 palais artistiques des masses populaires, 77 bibliothèques, 2 musées, 73 centres d'activités culturelles au niveau du district, 239 autres au niveau du canton et du bourg, et plus de 500 maisons culturelles au niveau du village. Dans le cadre du projet de partage des ressources d'informations culturelles, on trouve un centre à l'échelon de la région autonome, 73 centres du niveau du district, 103 du niveau du canton et du bourg, et plus de 3 000 points de service au niveau du village. Ainsi s'est formé un réseau de service culturel à quatre échelons (cités au-dessus).

Le Tibet a également développé des échanges culturels avec l'étranger. Au cours des 60 dernières années, il a envoyé 360 délégations (groupes), soit 4 000 personnes, dans plus de 50 pays et unités territoriales. Des représentations artistiques ont été ainsi données dans 110 villes étrangères. Le Tibet a aussi reçu plus de 200 experts venus de plus de 30 pays et unités territoriales pour se produire sur la scène, donner des conférences ou tenir des expositions.

Protection des vestiges et monuments

Après la libération pacifique du Tibet en 1951, grâce à la grande importance accordée par le gouvernement central et aux efforts des travailleurs tibétains et han de plusieurs générations, le secteur de la protection des vestiges culturels et monuments historiques a connu un développement constant.

Le gouvernement régional du Tibet a promulgué notamment le « Règlement sur la protection des biens culturels », la « Note du gouvernement populaire de la région autonome du Tibet relative au renforcement de la protection des biens culturels ». Actuellement, le Tibet possède 4 277 vestiges et monuments historiques, dont 55 de première importance sur le plan national, 391 sur le plan de la région, 978 sur le plan des municipalités et des districts et 3 villes culturelles et historiques de niveau national (Lhassa, Xigaze et Gyangze). Le Potala, le Norbulingka et le monastère de Jokhang figurent sur la liste du patrimoine culturel mondial. Le Musée de Lhassa a été cité le musée de première classe au niveau national. Les Archives du Tibet regroupent plus de 3 millions de documents historiques importants. Il y a actuellement 76 pratiques et formes d'expression culturelles inscrites sur la liste du patrimoine immatériel au niveau national, 323 au niveau régional, 76 au niveau de préfecture et de municipalité, 814 au niveau de district, et 68 personnes sur la liste des héritiers



L'autorité centrale a affecté une somme importante aux travaux de restauration et de remise en état de sites tibétains. Sur la photo, le monastère de Jokhang en cours de restauration.



Une représentation de l'opéra du Tibet attire de nombreux spectateurs tibétains.

représentatifs du patrimoine immatériel au niveau national, 350 au niveau de la région, 117 troupes d'opéra tibétain. La tradition épique du Gesar et l'opéra tibétain sont inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (de l'UNESCO).

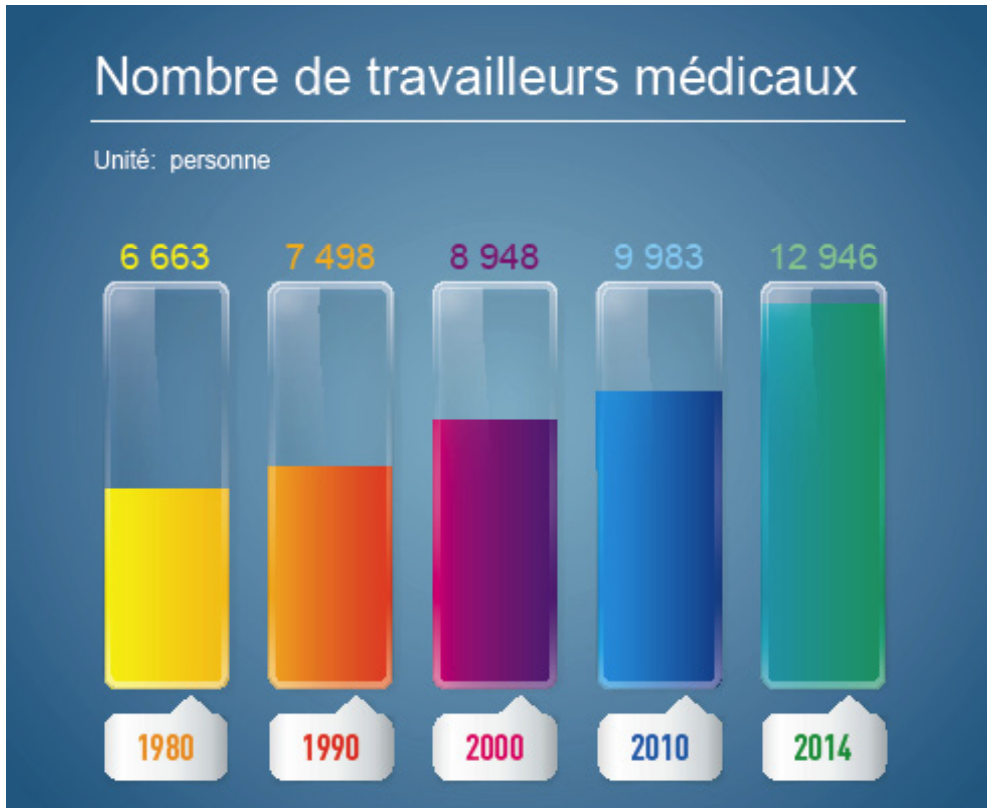
Tous les villages possèdent une salle de lecture, tous les monastères bouddhistes ont également une salle de lecture. En 2011, le Tibet a établi un Fonds spécial de développement du secteur culturel pour soutenir ce secteur.

Santé publique

Dans l'ancien Tibet, il n'y avait que quelques institutions médicales, gérées par l'autorité locale, ainsi qu'un petit nombre de dispensaires privées. Jusqu'en 1951, année de la libération pacifique, le Tibet n'avait pas de médecine moderne et les prières et les invocations étaient les principaux remèdes et l'espérance de vie était de 35,5 ans. Depuis 1959, le pays a affecté des sommes considérables pour développer le secteur des soins médicaux et de l'hygiène pour améliorer de façon substantielle la situation sanitaire pour le bénéfice de la majorité des Tibétains.

On trouve aujourd'hui au Tibet un système assez complet de services médicaux qui, avec Lhassa comme centre et couvrant toutes les zones de la région autonome, regroupe la médecine tibétaine, la médecine occidentale et la médecine traditionnelle chinoise. L'objectif « chaque village a sa dispensaire » a été réalisé. En 2014, on comptait dans le Tibet 1 432 institutions médicales avec 12 024 lits d'hôpital, et 12 946 travailleurs médicaux, la moyenne par millier de patients atteignant respectivement 3,82 lits et 4,11 travailleurs médicaux.

Le système des soins médicaux des régions agricoles et d'élevage, basé sur la gratuité du service, est bénéfique à tous les paysans et éleveurs. Les normes de subvention sous ce titre sont passées de 5,5 yuans par personne en moyenne en 1993 à 380 yuans en 2014. En effet, pendant ces 21 années, le gouvernement régional a élevé ces normes à onze reprises. L'argent versé pour ces subventions est provenu en grande partie des finances centrales et régionales. Par ailleurs, le gouvernement régional a affecté des fonds spéciaux en vue d'établir, à l'intention des paysans et éleveurs, un service d'assurance supplémentaire contre les graves maladies. Les paysans et éleveurs assurés n'ont qu'à payer 20 yuans pour jouir d'une protection dont le plus haut



niveau est de 60 000 yuans par ans. Maintenant, 96,23 % des paysans et éleveurs sont assurés.

En 2014, le budget de la région autonome du Tibet a affecté 4,89 milliards de yuans aux soins médicaux (+24,3 %).

A nos jours, le Tibet a déjà créé 81 établissements de contrôle et de prévention des maladies, appliquant dans toute la région autonome des programmes de vaccination et améliorant sans cesse le système de notification et de surveillance sur les maladies. En conséquence, on a éliminé fondamentalement la peste bubonique, la tuberculose, la lèpre, la maladie des gros os et la carence en iode, alors que le taux de morbidité de la rougeole, de la diphtérie, de la coqueluche, du tétanos et du polio a baissé dans une grande proportion, le sel iodé couvre 96,59 % de la région autonome.

Depuis toujours, le Tibet pratique une politique souple sur le plan des naissances, et aucune restriction n'a été imposée sur le nombre d'enfants des familles des



Les installations médicales et le niveau des services au Tibet ont connu une nette amélioration. La photo montre un hôpital de Nagqu investi et construit par la province du Liaoning.

paysans et éleveurs, qui représentent plus de 80 % de la population régionale. Toutefois, le gouvernement local encourage le mariage tardif, l'eugénisme et l'harmonie de la vie familiale.

La croissance démographique demeurait stagnée pendant longtemps dans l'ancien Tibet, du fait du retard économique, du faible taux de survie des nouveau-nés, des mauvaises conditions médicales et de la grande proportion des moines et nonnes inactifs. Depuis la libération pacifique, la population tibétaine est passée de 1,14 million de personnes en 1951 à 3,18 millions en 2014, les Tibétains représentant plus de 92 %. Quant à l'espérance de vie, elle s'est élevée à 68,17 ans aujourd'hui contre 35,5 ans en 1951. La mortalité des femmes enceintes et en accouchement et des nouveau-nés a également baissé très visiblement, le niveau de la santé de la population s'est beaucoup amélioré.

Sport

Au Tibet, les activités sportives comprennent des activités traditionnelles et les sports modernes.

Les activités sportives traditionnelles dans le Tibet sont fort variées, entre autres : la course de chevaux, le tir à l'arc, le soulevé de rochers, la lutte, le tir à la corde, etc. Présentant une forte couleur ethnique, elles ont été continuées de bouche à bouche, car on trouve rarement de textes décrivant ces activités dans les annales du Tibet. Après 1951, le département du sport du Tibet s'est mis à combiner ces activités avec les sports modernes qu'on a introduits dans le Tibet, de sorte que le secteur sportif du Tibet a pu connaître un développement considérable.

A cause de l'importance qu'on a attachée aux sports traditionnels, les recherches en ce domaine ont progressé, des règles de compétition ont été élaborées, et des personnes de talent ont été découvertes, si bien que ces sports ont connu une large généralisation parmi les populations, et certains d'entre eux ont même été pris comme disciplines de compétition par les Jeux nationaux.

Notons par ailleurs que ces activités sportives sont étroitement liées aux coutumes

Des adolescents jouent au football à Lhassa.



populaires, et bien aimées par les populations, qui les pratiquent de leur propre chef dans la vie quotidienne. A présent, elles sont aussi appréciées par les voyageurs du pays et de l'étranger, car elles leur permettent de mieux connaître le développement économique et culturel de la région, ainsi que les us et coutumes ethniques.

Les sports modernes, quant à eux, ont été introduits dans le Tibet pendant la première moitié du XX^e siècle. En octobre 1935, le gouvernement local du Tibet a envoyé une équipe aux 6^{es} Jeux nationaux tenus à Shanghai, qui a participé aux compétitions du basket-ball et du volley-ball. Trois ans plus tard, la gymnastique a été introduite à l'Ecole primaire nationale de Lhassa. Dès lors, la gymnastique, le basket-ball, le volley-ball se sont développés au Tibet. En 1946, Xing Suzhi, lama d'ethnie Han dans le monastère de Drepung, originaire de Zhenjiang (province du Jiangsu), directeur de l'Ecole primaire nationale de Lhassa, fit construire sur le site d'un bâtiment une salle de réunion qui cumule les fonctions d'un palais de sport, d'une superficie de 180 m². Il s'agit du premier site sportif dans l'histoire moderne et contemporaine du Tibet.

Après la libération pacifique du Tibet, le gouvernement central a apporté un soutien énergique au secteur sportif du Tibet. En 1958, fut construit un stade à Lhassa –

La course de chevaux est une activité sportive traditionnelle des Tibétains. La photo montre une compétition organisée à Gyangze.



le premier du genre dans le Tibet, qui peut contenir quelque 10 000 spectateurs. Et en 1985, furent achevés les travaux de construction du Palais des sports du Tibet. C'est également la première construction sportive moderne dans le Tibet : avec des fonctions variées, le palais compte une superficie de 4 000 m² et 4 000 sièges. Selon des statistiques, il y a actuellement plus de 1 000 installations sportives de diverses catégories.

Une grande attention a été aussi accordée à l'édification d'organismes sportifs professionnels : en novembre 1958 fut créée la Commission du sport de la région autonome du Tibet, et en janvier 1960 fut établie officiellement la Commission du Tibet pour la culture physique et les sports, qui prit en 2000 le nom actuel de Bureau de la culture physique et des sports du Tibet. Durant les années 1980, des associations sportives furent fondées et en 1993 fut créée l'Administration générale des sports de la région autonome du Tibet, mettant sous sa direction la Brigade du travail sportif, les écoles de sport, l'équipe d'alpinisme, le Centre de gestion des activités alpinistes, l'équipe équestre et le Palais des sports. Depuis 1960, le Tibet a formé un grand nombre d'athlètes de classe internationale et nationale. L'alpinisme est l'un des sports modernes ayant le caractère tibétain le plus évident. C'est aussi le sport que le Tibet cherche à développer dans une grande mesure. Les alpinistes tibétains sont aujourd'hui parmi les meilleurs du monde, et beaucoup d'entre eux sont des membres de l'équipe chinoise.

En 2014, les athlètes tibétains ont gagné, pendant des compétitions nationales et internationales de diverses disciplines, 40 médailles d'or, 21 d'argent et 27 de bronze, toutes en forte augmentation par rapport à l'année précédente. Un total de 504 personnes ont reçu leur qualification de moniteur social d'éducation physique, 200 d'entre elles du premier degré, 83 du second degré et 221 du troisième degré. Durant toute l'année dernière, les ventes de loto sportif ont atteint une valeur de 387 millions de yuans, ce qui a permis de créer un fonds public de 103 millions de yuans.

**Etablissements de culture, d'art, d'archéologie, de publication et
de distribution ainsi que leur personnel**

Etablissements	Nombre			Personnel		
	2000	2010	2013	2000	2010	2013
Total pour la culture et les arts	143	377	787	1 683	1 763	3 106
Art	46	50	92	1 255	1 335	2 381
Troupes de théâtre, ensemble artistique	10	10	11	816	858	777
Wulanmuqi et autres troupes ambulantes	16	19	67	234	436	1 515
Lieux de spectacles	20	21	14	205	41	89
Bibliothèques	1	4	78	43	64	107
Culture populaire	94	321	615	333	311	562
Palais d'arts populaires	7	8	8	183	154	208
Palais culturels	52	74	74	118	100	149
Centres culturels	35	239	239	32	57	205
Autres	2	2	2	52	53	56
Archéologie	18	79	88	286	346	457
Publication et distribution	71	90	58	376	458	622

Publication de livres et de revues

Année	Livres			Revues					
				Total		En chinois		En tibétain	
	Total (10 000 exem- plaires)	En chinois	En tibétain	Catégo- ries	Tirage (1 000 exem- plaires)	Catégo- ries	Tirage (1 000 exem- plaires)	Catégo- ries	Tirage (1 000 exem- plaires)
1978	306	61	245	4	74	4	74		
1980	359	159	200	7	835	4	519	3	316
1985	310	96	214	14	417	8	298	6	119
1990	435	225	210	16	205	7	96	8	106
1995	402	94	308	23	286	12	182	11	104
2000	524	151	373	32	580	17	347	15	233
2001	461	219	235	33	874	19	518	14	356
2002	874	400	474	34	720	14	263	20	457
2003	781	367	414	34	716	20	517	14	199
2004	795	374	421	34	750	20	531	14	219
2005	854	369	485	34	767	20	587	14	180
2006	927	381	546	34	830	20	635	14	195
2007	1 206	725	481	34	3 903	20	3 614	14	289
2008	1 286	788	498	34	2 808	20	2 478	14	330
2009	1 351	899	441	34	1 327	20	1 009	14	318
2010	1 446	977	469	34	1 605	20	1 174	14	431
2011	1 790	957	833	35	1 678	21	1 293	14	385
2012	1 354	757	512	35	1 859	21	1 467	14	392
2013	1 200	564	536	35	1 855	21	1 423	14	432

Publication de journaux

Année	Total		En chinois		En tibétain	
	Nombre de journaux	Tirage total (1 000 feuilles d'imprimerie)	Nombre de journaux	Tirage total (1 000 feuilles d'imprimerie)	Nombre de journaux	Tirage total (1 000 feuilles d'imprimerie)
1975		20 952		8 867		12 085
1980		20 739		8 342		12 397
1985	13	16 529	6	9 035	7	7 494
1990	11	13 441	5	7 493	6	5 948
1995	15	27 207	8	15 593	7	11 614
2000	16	28 712	9	21 987	7	6 725
2001	16	34 370	10	24 470	6	9 900
2002	19	51 330	11	43 953	8	7 377
2003	19	45 130	11	37 722	8	7 408
2004	19	53 520	11	44 737	8	8 783
2005	23	53 511	13	45 632	10	7 879
2006	23	56 000	13	47 754	10	8 246
2007	23	76 642	13	65 507	10	11 135
2008	23	88 662	13	67 372	10	21 290
2009	23	122 774	13	98 978	10	23 796
2010	23	140 237	13	109 232	10	31 005
2011	23	175 967	13	14 405	10	31 911
2012	23	196 881	13	146 945	10	49 936
2013	23	206 508	13	155 443	10	51 065

Nombre de sportifs qualifiés (2012)

Unité: personnes

Epreuves sportives	Sportifs qualifiés				
	Sportifs qualifiés	Maître ès sports internationaux	Maîtres ès sports	Sportifs du 1 ^{er} degré	Autres
Total	131	24	7	4	96
Athlétisme					
Tir	14				14
Tir à l'arc					
Lutte	53	1	6	1	46
Judo	4				4
Football					
Alpinisme	25	23	1		1
Equitation	32			4	28
Boxe	1				1
Haltérophilie	1		1		

Santé publique

Désignation	1980	1990	2000	2010	2012	2013
Nombre total d'établissements sanitaires	832	1 110	1 237	1 352	1 403	1 413
Hôpitaux et cliniques	528	742	810	773	777	783
Hôpitaux	92	83	105	101	104	106
Centres de santé			1	1	1	1
Dispensaires	247	548	303	430	473	480
Centres de prévention et de contrôle de maladies	31	80	81	81	82	82
Centres et annexes de protection maternelle et infantile		13	32	55	57	54
Organismes de surveillance sanitaire				2	2	2
Etablissements chargés du prélèvement et du stockage du sang	1	1	1	1	1	1
Autres	20	15	7	1	1	1
Nombre total des lits	4 328	5 381	6 348	8 838	10 134	11 036
Hôpitaux et cliniques	4 261	5 015	6 156	8 439	9 666	10 461
Hôpitaux	3 719	3 361	4 426	5 444	6 653	7 292
Centres de santé		150	120	40	40	40
Centres et annexes protection maternelle et infantile		9	72	342	415	471
Effectifs des établissements sanitaires	8 382	9 513	11 027	12 269	13 896	14 335
Corps médical	6 663	7 498	8 948	9 983	11 313	11 716
Médecins ou assistants médecins agréés	3 564	4 514	5 262	4 371	4 818	5 204
Infirmiers enregistrés	1 104	1 883	1 816	1 986	2 278	2 400
Autre personnel technique	100	185	211	481	867	878
Personnel administratif	644	584	676	610	596	668
Ouvriers	975	1 246	1 192	1 195	1 120	1 073

11

► Vie populaire et protection sociale



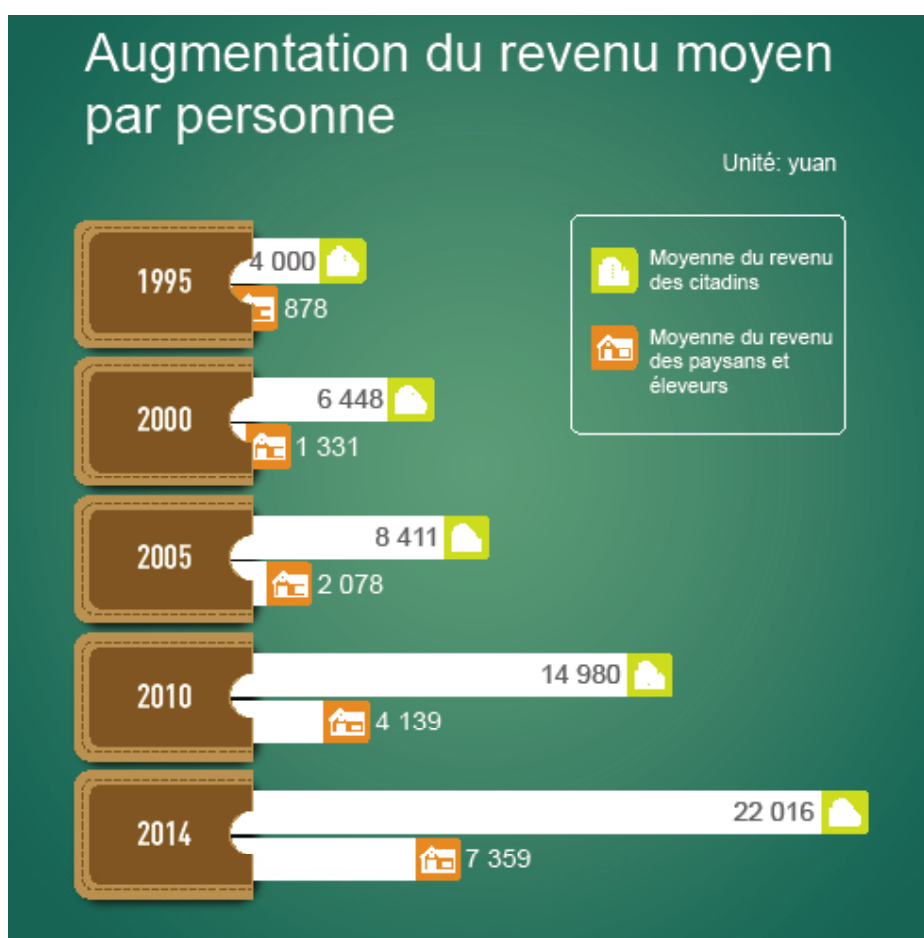
La vie de la population

Protection sociale et emploi

11 Vie populaire et protection sociale

La vie de la population

Avant la libération pacifique en 1951, l'économie tibétaine a stagné pendant longtemps. Tous les corps de métiers étaient plongés dans le marasme et le peuple croupissait dans la misère. Après la libération pacifique, le Tibet s'est engagé dans une





L'urbanisation connaît une expansion rapide au Tibet. La photo montre un point de sédentarisation agricole et d'élevage dans le district de Damxung.

voie de développement à grandes enjambées.

Le développement économique constitue une des voies importantes pour garantir les droits fondamentaux des populations tibétaines, et notamment le droit à l'existence et le droit au développement. Ainsi, en vue de promouvoir le développement social et économique au Tibet, conformément à la réalité du développement local en la matière, le gouvernement central a élaboré nombre de mesures politiques préférentielles, et il a apporté en même temps un soutien énergique sur les plans des ressources financières, matérielles et humaines. Les finances centrales, sans jamais retirer un sou du Tibet, n'ont cessé cependant d'accroître l'envergure de leur soutien financier au Tibet. Grâce à l'aide des autorités centrales et des différentes régions du pays, l'économie tibétaine a réalisé de grands bonds en avant historiques, et les conditions de vie des populations tibétaines de diverses ethnies se sont améliorées continuellement.

Au cours de ces 60 dernières années, le gouvernement central a achevé, pendant des périodes différentes, 43, 62, 117, 188 et 226 projets de construction de grande envergure, projets qui concernent directement le développement du Tibet à long terme et la vie du peuple tibétain. De nombreuses infrastructures clés comme des routes, des

chemins de fer, des aéroports, des installations de télécommunications et d'énergie ont été construites, ce qui a amélioré considérablement les conditions de production et de vie dans le Tibet. En plus de son assistance au Tibet, le gouvernement central a encouragé les provinces et municipalités de l'intérieur à apporter elles aussi une aide aux différentes localités du Tibet.

Avant la libération pacifique en 1951, plus de 90 % des habitants tibétains ne possédaient pas leur propre logement et manquaient de vêtements et de nourriture. Depuis 60 ans, les conditions de vie chez les Tibétains et les membres des autres ethnies n'ont cessé d'être améliorées et leur niveau de vie a été en augmentation continue. En 1951, la surface habitable moyenne par citoyen au Tibet était inférieure à 3 m². En 2014, le Tibet a planifié la construction de 72 000 logements d'habitation à prix abordable, la plupart étant déjà construits, bénéficiant à près de 100 000 personnes. Par ailleurs, plus de 10 000 foyers aux revenus faibles qui ne pouvaient pas acheter de logements dans les zones urbaines ont bénéficié d'une subvention totale de 47,5 millions de yuans pour louer un logement et trouver une solution à leurs problèmes. Actuellement, la surface habitable moyenne par résident urbain est de 28,9 m², contre 33,8 m² pour les agriculteurs et les éleveurs.

En 2014, le revenu disponible des habitants urbains dans le Tibet a atteint 22 016 yuans (+7,9 %), alors que le revenu net par habitant des paysans et éleveurs, 7 359 yuans (+12,3 %), ce qui représente une augmentation à deux chiffres pendant dix années consécutives.

Avec l'amélioration du niveau de vie, la structure de la consommation de la population tibétaine devient sans cesse plus variée, et le frigo, le téléviseur couleur, le téléphone, le portable, l'ordinateur, la machine à laver, la moto et la voiture sont entrés dans la vie courante. Une enquête sociale menée conjointement par le Bureau d'Etat des statistiques et la CCTV montre que Lhassa a été citée pendant plusieurs années de suite comme une des villes à l'indice de bonheur le plus élevé.

Ces dernières années, l'urbanisation a été accélérée dans la région autonome, et grâce à l'urbanisation, les masses des paysans et éleveurs ont pu tirer profit de la réforme et du développement, tout comme de l'évolution de la civilisation moderne. En effet, la croissance rapide de l'économie chinoise enregistrée pendant les plus de 30 ans de réforme et d'ouverture, et l'extension continuelle de l'assistance des finances centrales au Tibet, ont jeté une forte base matérielle pour l'urbanisation du Tibet.

D'autre part, l'urbanisation constitue également un moteur puissant pour assurer

un développement saint et durable de l'économie, et l'augmentation de la demande domestique trouve sa plus grande potentialité dans l'urbanisation. Car, au cours de ce processus, les circulations de la population agricole et pastorale ont comme résultat d'augmenter les offres d'emploi et les revenus personnels. Une fois devenus citoyens, les anciens paysans et éleveurs peuvent également jouir du service public, ce qui permet d'étendre la masse de consommateurs et d'améliorer la structure de la consommation. Ces progrès, de leur côté, susciteront la croissance des demandes d'investissement dans les infrastructures urbaines, les installations de service public et les logements. D'où le développement de l'ensemble de l'économie.

Fin 2013, le taux d'urbanisation dans le Tibet était de 23,7 %.

Protection sociale et emploi

Au Tibet, le système de protection sociale, qui couvre la vieillesse, la maladie, le chômage, les accidents et la maternité, s'applique à l'ensemble des régions urbaines et rurales.

Des personnes âgées dans un hospice du district de Quxu.



Le Tibet a pris les devants sur le plan national pour explorer l'établissement d'un système d'assurance-vieillesse. Les plus de 60 ans sont actuellement au nombre de 200 000 au Tibet. En 1987, le Tibet avait déjà prévu l'assurance-vieillesse et les employés urbains des entreprises bénéficiaient de l'assurance-vieillesse et de l'assurance-chômage. En 2014, la pension de retraite de base atteignait 3 338 yuans par mois, soit 66 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale. En 2009, le Tibet a appliqué un nouveau système de sécurité sociale dans les régions rurales. En 2014, tous les plus de 60 ans peuvent toucher chaque mois 120 yuans alors que la même année, le plancher mensuel par habitant pour les urbains et les ruraux de l'intérieur de la Chine était de 70 yuans. A partir de l'âge de 16 ans, les résidents ruraux peuvent choisir volontairement le niveau des cotisations, les versements étant proportionnels aux cotisations, et les autorités octroient une subvention annuelle de 30 yuans par personne. A partir de 2012, les moines et nonnes de plus de 60 ans ont reçu tous les mois une pension de retraite de 120 yuans par personne. Selon le principe de volontariat, les moines et les nonnes adultes peuvent cotiser au système d'assurance-vieillesse des résidents ur-

Une famille qui loge dans une habitation à loyer modéré à Lhassa. Ce logement de 80 m² ne coûte que 40 yuans chaque mois.



bains dans la localité où est siégé leur monastère et au bout de 15 années consécutives au minimum, peuvent percevoir leur pension de retraite à l'âge de 60 ans. La couverture de l'assurance-vieillesse est ainsi complète au Tibet. Par rapport aux zones rurales de l'intérieur de la Chine, le système de retraite des agriculteurs et des éleveurs au Tibet a été mis en place relativement plus tôt, le niveau des sommes accordées est relativement plus élevé et l'histoire où les moines et nonnes comptaient sur les aumônes pour leur vieillesse est révolue.

Au début des années 1980, les agriculteurs et les éleveurs tibétains bénéficiaient d'une subvention de 5 yuans par personne au titre des soins médicaux. En 2014, cette somme a été portée à 380 yuans. Les agriculteurs et les éleveurs cotisent à hauteur de 10 yuans, soit 3,4 % du total. En 2014, le niveau du financement des soins médicaux de base pour les résidents urbains atteignait 360 yuans, la cotisation individuelle s'élevant à 60 yuans, soit 16 %, plus élevée que pour les agriculteurs et les éleveurs. Les nouveau-nés peuvent cotiser, à hauteur de 30 yuans. A partir de 2012, sans limitation de résidence, tous les moines et nonnes âgés de plus de 18 ans qui le souhaitent peuvent cotiser à l'assurance-santé de base des résidents urbains. Dans le même temps, compte tenu de la faible qualité des soins médicaux au Tibet, un système de règlement ailleurs que le Tibet a été mis en place pour faciliter les hospitalisations à l'intérieur de la Chine. Dans les zones d'agriculture et d'élevage du Tibet, tous les résidents ont une carte d'assurance. Auparavant, quand les moines et nonnes devaient voir le médecin, ils devaient compter sur les revenus des monastères et les dons des fidèles. Maintenant, c'est le gouvernement qui apporte cette garantie.

Dans tout le pays, c'est le Tibet qui a d'abord établi un système de minimum vital. En 1996, le Tibet a commencé à le tester dans les zones urbaines, le seuil mensuel individuel passant de 130 yuans à 440 yuans en 2013. Le nombre des bénéficiaires est passé de 2 348 personnes en 1997 à 47 033 en 2014, le montant total des sommes allouées par le gouvernement atteignant 231,52 millions de yuans. Le système de minimum vital pour les résidents des zones rurales a démarré en 2002, pour couvrir toute la région autonome en juillet 2007. En 2013, le minimum vital était de 1 750 yuans et en 2014, 323 400 personnes en bénéficiaient, le montant des fonds alloués par le gouvernement s'élevant à 355,13 millions de yuans. En 2012, les moines et nonnes ont été incorporés dans le système de sécurité sociale avec un minimum vital de 400 yuans et si leurs revenus mensuels dans les monastères ne dépassent pas 400 yuans, le gouvernement comble la différence.

Le Tibet est la première région au niveau provincial de Chine à avoir mis en place un système d'offre de postes à caractère de bien-être social. En 2006, le gouvernement régional a officiellement promu des mesures d'aide à l'emploi sous la forme d'offre de postes de bien-être public. Ces postes sont destinés aux groupes les plus vulnérables, avec pour objectif principal de fournir du travail aux foyers les plus pauvres, principalement les foyers dans lesquels les membres ne travaillent pas, les chômeurs urbains, les handicapés qui peuvent et veulent travailler, ainsi que les diplômés de lycée sans emploi. Actuellement, trois formules de ce type ont déjà été mises en place, pour lesquelles le gouvernement a déjà investi 370 millions de yuans.

La « survie du plus fort » est la loi d'airain du système de marché. Dans le cadre de l'utilisation de tous les facteurs économiques, la marginalisation d'une partie des groupes dont les compétences, la force de travail et la capacité de s'exprimer sont faibles est un phénomène courant qui existe à différents degrés dans chaque pays. Les politiques de développement du Tibet ont néanmoins été inclusives, et le gouvernement a mis en place les postes à caractère de bien-être social pour réduire au maximum l'influence négative de l'économie de marché.

Il faut préciser que l'attention portée par le gouvernement central à l'éradication de la pauvreté et au développement du Tibet, ainsi que l'aide de contrepartie à contrepartie des provinces et municipalités relativement développées et des entreprises d'Etat, des mesures qui ont des visées spécifiques et d'assistance, ont montré la préoccupation particulière du gouvernement central à l'égard des différentes ethnies du Tibet et ont bénéficié à chacune d'entre elles. Le Tibet compte non seulement l'ethnie tibétaine, mais aussi les Moinba, les Lhoba et d'autres minorités ethniques. Ce serait injuste si l'on croit que l'attention particulière du gouvernement central n'avait bénéficié qu'à l'ethnie tibétaine ou qu'à la population disposant d'un registre d'état civil au Tibet.

En 2014, les dépenses publiques sous le titre de la protection sociale et de l'emploi atteignaient 8,60 milliards de yuans (+10,2 %).

Amélioration des conditions de la vie matérielle et culturelle

Elément	Unité	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Emploi							
Nombre de personnes à charge par travailleur rural	personnes	1,44	1,74	1,77	1,59	1,65	1,69
Nombre de personnes à charge par salarié urbain	personnes	2,01	1,89	2,00	2,25	2,09	1,96
Revenu							
Revenu net moyen des agriculteurs et éleveurs	yuans	582	1 331	2 078	4 139	5 719	6 578
Moyenne du revenu familial disponible par habitant urbain	yuans	1 631	6 448	8 411	14 980	18 028	20 023
Salaire annuel moyen des employés	yuans	3 181	14 976	28 950	54 397	58 347	64 409
Niveau de consommation							
Pour le total des habitants	yuans	734	1 823	3 019	4 513	5 340	6 275
Agriculteurs	yuans	485	1 144	1 532	2 653	3 098	3 874
Habitants non ruraux	yuans	2 329	4 737	9 040	10 523	12 958	14 001
Epargne							
Dépôts des populations urbaine et rurale à la fin de l'année	10 000 yuans	48 522	404 800	1 231 000	2 671 300	4 039 100	4 960 300
Dépôt moyen par habitant à la fin de l'année	yuans	180	1 558	4 471	9 117	13 130	15 896
Logement							
Superficie par habitant dans les campagnes	m ²	18,94	23,16	19,55	24,03	29,58	30,51
Superficie par habitant dans les villes	m ²		19,86	19,91	34,72	36,14	42,81
Culture et enseignement							
Nombre de téléviseurs couleurs par 100 foyers urbains	postes	94	120	135	129	129	128
Nombre de téléviseurs par 100 foyers ruraux	postes	0,40	13,70	49,40	75,5	108,1	97,3
Taux de scolarité des enfants d'âge scolaire	%	67,40	85,80	95,90	99,2	99,4	99,6
Nombre d'étudiants par 10 000 habitants	personnes	857	1 467	1 832	1 818	1 696	1 683
Hygiène							
Nombre de lits d'hôpital pour 10 000 habitants	pièces	23,00	25,20	24,40	3,02	3,28	3,54
Nombre de médecins pour 10 000 habitants	personnes	33,90	34,40	32,20	3,44	4,53	3,74

Niveau de consommation de la population du Tibet

Année	Niveau de consommation des habitants			Croissance par rapport à l'année précédente (=100)		
	Moyenne pour l'ensemble des habitants (yuans/personnes)	Population rurale	Population urbaine	Ensemble des habitants (%)	Population rurale	Population urbaine
1979	218	147	620			
1980	276	210	635	126,6	142,9	102,4
1985	422	309	1 182	117,5	115,3	121,7
1990	735	484	2 329	113,6	117,5	112,1
1995	1 202	762	3 981	108,2	109,8	107,6
2000	1 823	1 144	4 737	109,2	111,0	103,4
2001	1 939	1 223	4 992	106,4	106,9	105,4
2002	2 725	1 365	8 278	119,3	109,2	237,4
2003	2 825	1 272	9 112	103,7	93,2	110,1
2004	2 950	1 483	8 895	112,1	111,8	112,2
2005	3019	1532	9040	102,3	103,3	101,6
2006	2 990	1 874	7 515	112,1	111,8	112,2
2007	3 215	1 950	7 888	107,5	104,1	105,0
2008	3 504	2 149	8 324	105,5	106,1	102,6
2009	4 060	2 398	9 563	113,5	109,7	112,1
2010	4 513	2 635	10 523	107,5	107,7	105,2
2011	4 730	2 755	11 393	103,4	109,7	98,1
2012	5 340	3 098	12 958	109,0	107,2	110,2
2013	6 275	3 874	14 001	116,7	122,4	108,7

Situation des foyers urbains

Élément	Unité	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Nombre de familles interrogées	familles	100	100	100	800	800	800
Moyenne de personnes par famille	personnes	3,95	3,41	3,41	3,48	3,32	2,95
Moyenne d'employés par famille	personnes	1,97	1,80	1,70	1,55	1,59	1,47
Proportion moyenne d'employés dans la famille	%	49,90	52,80	49,90	44,5	47,9	49,8
Nombre de personnes à charge par employé	personnes	2,01	1,89	2,00	2,25	2,09	1,96
Revenu annuel disponible par habitant	yuans	1 685	7 426	9 437	14 980	18 028	20 023
Revenu annuel moyen par habitant	yuans	2 120	11 772	10 664	16 539	20 224	22 561
Salaire des employés d'entreprises et établissements publics	yuans			10 399	14 707	17 672	19 604
Revenus sous forme de biens	yuans	2	5	5	233	418	424
Revenus obtenus par transfert	yuans	204	356	212	1 203	1 563	1 820
Revenus obtenus par prêt	yuans		4 295	2 881	583	799	415
Dépenses par habitant	yuans	1 340	5 554	8 673	9 686	11 184	12 232
Nourriture	yuans	888	2 570	3 828	4 848	5 518	5 889
Vêtements	yuans	208	876	1 086	1 159	1 362	1 528
Articles d'usage courant et services	yuans	122	275	480	376	475	541
Soins médicaux et protection sanitaire	yuans	10	265	333	386	467	501
Transports et communications	yuans	12	443	1 320	1 231	1 387	1 551
Divertissements, éducation et culture	yuans	48	419	694	478	550	618
Logement	yuans	27	340	516	727	845	964
Autres marchandises et services	yuans	24	367	417	482	580	639

**Quantité de biens de consommation
durable par 100 foyers urbains**

Objets	Unité	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Tricycles motorisés	Pièce				5	10	13
Automobiles personnelles	Pièce			3	16	27	25
Ordinateurs	Pièce		1	19	39	63	48
Chaîne de son	Pièce		24	32	39	30	21
Fours à micro-ondes	Pièce		3	34	27	39	38
Machines à laver	Pièce	42	100	95	84	88	84
Réfrigérateurs	Pièce	24	74	88	81	86	87
Motocyclettes	Pièce	1	5	7	12	16	15
Téléviseurs couleurs	Pièce	88	120	135	129	129	128
Chauffe-eau	Pièce		12	25	26	33	41
Appareils photo	Pièce	26	54	56	37	48	38
Instruments de musique de haute et moyenne gammes	Pièce	8	2	2	1	1	2
Caméscopes	Pièce			6	6	11	6
Climatiseurs	Pièce		3	5	6	15	9
Stérilisateurs de vaisselle	Pièce			8	5	6	6
Lave-vaisselle	Pièce			2	1	1	3
Appareils de culture physique	Ensemble			1	2	3	2
Téléphones fixes	Pièce			89	79	67	46
Téléphones mobiles	Pièce		30	112	156	187	186

Situation des foyers ruraux

Élément	Unité	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Nombre de familles interrogées	Foyers	480	480	1 480	1 480	1 480	1 485
Nombre de personnes des familles interrogées	Personnes						
Population permanente		2 787	3 255	9 264	9 271	8 424	8 186
Nombre moyen d'habitants permanents par foyer		5,81	6,78	6,26	6,26	5,69	5,51
Nombre de travailleurs à temps complet ou partiel par foyer		3,43	3,91	3,53	3,93	3,44	3,26
Nombre moyen de personnes à charge par travailleur (lui-même inclus)		1,44	1,74	1,77	1,59	1,65	1,69
Revenu annuel par fermier	Yuans						
Total		623	1 727	2 813	5 027	6 986	7 971
Net		447	1 331	2 078	4 139	5 719	6 578
En liquide		312,90					
Dépenses annuelles par habitant	Yuans						
Total		485	1 477	2 174	3 311	3 968	4 332
Dépenses dans l'exploitation familiale		110	227	415	530	622	577
Dépenses de consommation		341	1 117	1 562	2 503	2 968	3 574
Dépenses en liquide	Yuans	262	719	1 420	2 533	3 101	3 305
Coût de production		63	228	329	509	745	583
Impôts et frais de prise en charge forfaitaire en collectivité		0,46	4,90	2,31	0,14	5,89	
Dépenses de consommation		173	477	1 049	1 969	2 304	2 661
Epargne et prêt		16	10	186	241	382	253

Revenu annuel par paysan

Unité: yuans

Elément	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013
Total	623	1 501	1 727	2 813	5 027	6 986	7 971
Revenu de base	582	1 392	1 547	2 541	4 388	6 129	6 996
Rémunération des travailleurs	1	79	232	549	891	1 202	1 475
Rémunération pour les travaux collectifs organisés	1		107	78	99	113	
Rémunération des travailleurs d'entreprise			22	16	38	71	
Rémunération pour le travail dans d'autres unités		79	102	455	754	1 018	
Revenu des exploitations familiales	580	1 313	1 316	1 992	3 497	4 927	5 520
Revenus obtenus par transfert et sous forme de biens	42	109	179	272	639	857	975
Revenu selon l'origine							
Revenu de base	582	1 392	1 547	2 541	4 388	6 129	6 996
Revenu des travailleurs	1	79	232	549	891	1 202	1 475
Exploitation familiale	580	1 313	1 316	1 992	3 497	4 927	5 520
Agriculture	288	586	517	1 004	1 625	2 199	2 328
Sylviculture	15	45	9	89	160	169	155
Élevage	130	307	271	582	1 075	1 639	1 873
Industrie	1	10	34	5	25	40	9
Bâtiment	9	20	143	41	75	84	156
Transport	22	85	161	150	321	519	602
Commerce et restauration	11	57	47	72	131	199	303
Services	1	13	15	20	44	76	68
Autres revenus	39	148	115	29	40	2	27
Revenus obtenus par transfert et sous forme de biens	42	109	179	272	639	857	475
Revenu selon la nature							
Production	580	1 392	1 547	2 541	4 388	6 129	6 996
Secteur primaire	505	1 127	913	1 675	2 860	4 090	4 669
Secteur secondaire	18	50	177	506	992	1 385	1 580
Secteur tertiaire	57	215	458	360	536	654	747
Secteur improductif	42	109	179	272	639	857	975

Coût de vie annuel par paysan

Unité: yuans

Élément	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Consommation courante	341	1 117	1 562	2 502	2 968	3 574
Selon les catégories de consommation						
Aliments	253	886	942	1 287	1 592	1 939
Céréales	114	263	393	526	674	706
Viande, fruits et légumes	91	399	549	653	826	1 066
Autres aliments	48	216	67	108	92	167
Vêtements	43	87	222	317	373	371
Logement	20	47	96	308	252	190
Équipement et service familiaux	19	40	83	174	173	272
Soins médicaux et protection sanitaire		16	49	75	83	71
Transports et communications		15	106	219	364	523
Articles d'usage culturel, éducatif, de divertissement et services concernés	2	11	26	51	41	64
Autres marchandises et services	5	14	38	71	90	144
Selon la nature de la consommation						
Consommation en monnaie	173	477	1 049	1 969	2 304	2 661
Nourriture	87	257	484	771	930	1 037
Vêtement	43	87	180	304	373	369
Logement	18	36	88	304	249	181
Équipement et service familiaux	19	40	78	174	173	273
Soins médicaux et protection sanitaire		16	49	75	83	71
Transports et communications		15	106	219	364	523
Articles d'usage culturel, éducatif, de divertissement et services concernés	2	11	26	51	41	64
Autres marchandises et services	5	14	38	71	91	144
Consommation en matériel	168	640	513	533	664	913
Aliments	165	629	458	516	661	902
Logement	3	11	8	4	3	9

Biens durables d'usage courant par 100 familles rurales

Élément	Unité	1990	2000	2005	2010	2012	2013
Bicyclettes	pièce	6,80	79,38	28,65	32,64	8,38	3,84
Machines à laver	pièce		2,29	7,03	10,41	27,77	32,93
Motocyclettes	pièce		0,20	14,73	46,69	79,86	77,1
Téléviseurs noir et blanc	pièce	0,32	4,79	2,03	2,09	1,48	
Téléviseurs couleurs	pièce	0,04	8,96	47,36	73,45	106,49	97,3
Appareils photo	pièce	0,04	0,83	1,55	0,95	1,55	0,81
Réfrigérateurs	pièce		0,41	4,39	14,73	32,7	37,1
Téléphones	pièce		0,20	13,04	98,04	183,18	176,97
VCD	pièce		0,41	21,08	45,27	49,73	41,2

Vente au détail des produits de consommation

Unité: 10 000 yuans

Année	Chiffre d'affaires des ventes au détail des produits de consommation	Regroupés par		
		Villes	Districts	Zones administratives au-dessous du niveau de district
1979	27 114	10 493	3 758	12 863
1980	28 687	11 101	4 446	13 140
1985	94 983	36 759	14 891	43 333
1990	128 700	33 059	54 082	41 559
1995	243 030	111 633	76 782	54 615
2000	425 209	204 237	164 287	56 685
2001	486 482	238 647	189 758	58 077
2002	529 390	238 427	223 892	67 071
2003	578 253	258 705	248 035	71 513
2004	631 799	280 126	271 778	79 895
2005	732 328	330 704	308 763	92 861
2006	900 173	439 495	357 147	103 535
2007	1 125 992	566 576	441 876	117 540
2008	1 299 875	647 290	513 434	139 151
2009	1 565 814	760 185	622 573	183 056
2010	1 853 000	914 085	733 047	205 868
2011	2 190 000			
2012	2 546 433	2 117 898	1 338 976	428 535
2013	2 932 151			

12

► Tourisme



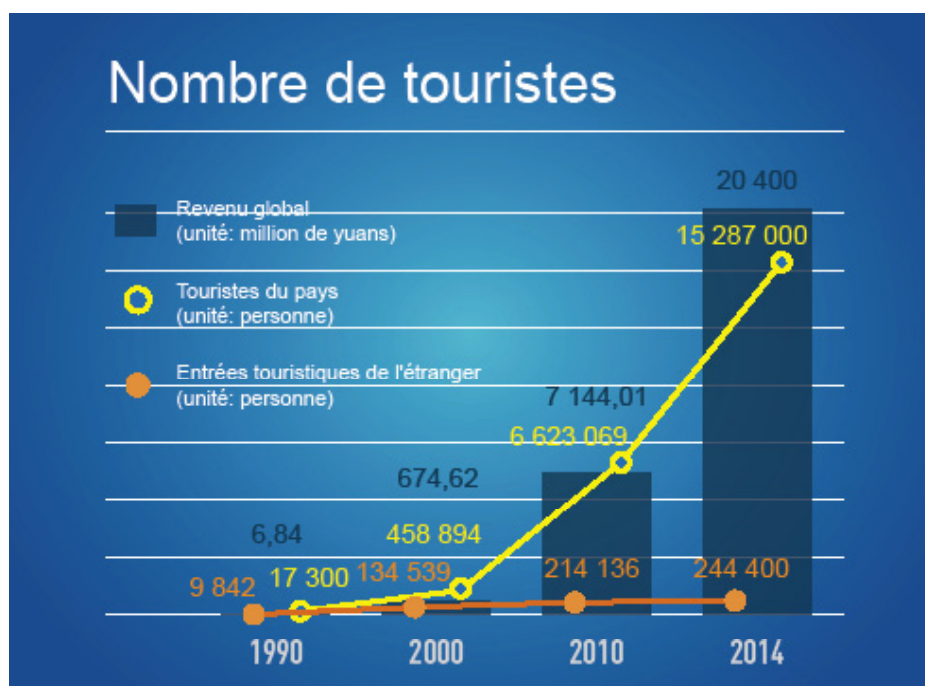
Les ressources touristiques

La capacité de réception

12 | Tourisme

Les ressources touristiques

Les ressources touristiques au Tibet sont aussi abondantes que variées. Le relief du Tibet est constitué principalement de quatre zones naturelles : la chaîne de l'Himalaya, le bassin lacustre du plateau tibétain méridional, le bassin lacustre du plateau tibétain septentrional et les canyons de haute montagne de la région orientale du Tibet. Les steppes, les marais, les pelouses, les lacs, les vallées, les forêts, les glaciers à haute altitude, les monts enneigés et les sources géothermiques forment autant de paysages magnifiques. Dans le Tibet, il y a plus de 50 monts dépassant 7 000 m d'altitude et 5 sommets, 8 000 m. Le mont Qomolangma est le plus haut sommet du monde, surnommé donc le « troisième pôle de la Terre ». Quatre grands fleuves d'Asie y prennent leur source. Trois lacs sont de l'ordre des 1 000 km². La su-



perficie des forêts et la réserve des arbres sur pied du Tibet sont respectivement au cinquième et au premier rang du pays. Le taux de couverture forestière est de 9,8 %.

De plus, sont répartis partout dans la région autonome des sites anciens et des monuments historiques, représentés par le Potala, le monastère de Jokhang et le Norbulingka, les trois sites figurant sur le Patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. Jusqu'à la fin de 2013, le Tibet comptait 67 zones (sites) de paysage de classe A. Tout cela constitue un échiquier touristique dont Lhassa en est le centre, Nyingchi, Xigaze et Lhoka en forment les centres secondaires, qui rayonnent jusqu'à Qamdo, Nagqu et Ngari.

La longue histoire du Tibet a jeté un profond fondement culturel sur ce plateau enneigé. Les multiples variétés d'activités culturelles, telles que la Fête du Yaourt, le Nouvel An du calendrier tibétain, la Fête Ongkor, composent elles aussi une riche ressource touristique. Ces dernières années, on a développé également des produits touristiques à la tibétaine, comme par exemple le Festival culturel de Yarlung, le Concours hippique de Changtang, le Festival culturel du mont Qomolangma, le Festival touristique du Grand canyon de Nyingchi, etc. Ainsi, dans le Tibet, les touristes peuvent admirer non seulement de beaux paysages naturels, mais également les mœurs et coutumes originelles et les éléments du système écologique. On peut aussi faire la randonnée, le rafting, l'exploration scientifique ou le pèlerinage.

La capacité de réception

Les visiteurs entrent aujourd'hui dans le Tibet beaucoup plus facilement qu'au-

Le paysage culturel particulier du Tibet attire un grand nombre de visiteurs. La photo montre la cérémonie de la Fête Ongkor.



trefois. Cela grâce à la mise en service du chemin de fer Qinghai-Tibet et de nouveaux aéroports, à l'amélioration de la qualité des routes, et au perfectionnement continu des infrastructures de transport. Qui plus est, les frais de voyage ont été réduits considérablement.

Au bout de plusieurs années de développement, les infrastructures touristiques et le système de service n'ont cessé de se perfectionner, si bien qu'on peut satisfaire à la demande des voyageurs à différents buts. Il y a maintenant 242 hôtels à étoiles, 698 maisons-auberges à étoiles, 149 agences de voyages et 3 235 autocars touristiques.

En 2014, le Tibet a enregistré 15,53 millions d'entrées touristiques (+20,3 %), dont 15,29 millions de l'intérieur du pays (+20,5 %) et 244 400 de l'étranger (+9,5 %). Le secteur a généré un revenu de 20,4 milliards de yuans (+23,5 %), et les devises étrangères ont été de 144,69 millions de dollars (+13,2 %).

Le Bureau d'Etat du tourisme a accru son soutien au Tibet en créant un mécanisme d'assistance à la construction d'infrastructures touristiques et au perfectionnement du service. Il a expédié des guides au Tibet qui ont également transmis leur expérience de travail aux guides locaux.

Avec le développement de l'économie, le nombre de familles possédant des voitures est devenu toujours plus nombreux. Et le voyage en auto en famille ou avec des amis représente aujourd'hui une mode. Ainsi, pendant les saisons touristiques et les jours fériés, sur les routes menant au Tibet, les voitures filent à flots continus. Cependant, le vélo est un choix préféré d'un nombre croissant de jeunes.

Des visiteurs font la queue au monastère de Jokhang.



Depuis les trente ans de réforme et d'ouverture, le tourisme a connu un développement considérable dans le Tibet. Le secteur entier possède quelque 20 milliards de yuans d'immobilisations, avec un personnel de 300 000 travailleurs. A mesure du renforcement rapide de la capacité de réception, le nombre de touristes augmentera de façon continue, de même que le revenu touristique, qui occupe une proportion de plus en plus importante dans le PIB de la région autonome, de 23,6 % en 2014. Aussi le tourisme est-il devenu un des secteurs piliers de l'économie tibétaine.

Nombre de touristes et recettes touristiques

Année	Nombre d'entrées	Touristes venant de l'étranger	Etrangers	Nombre de touristes intérieurs	Recettes touristiques (10 000 yuans)	Revenu du tourisme intérieur (10 000 yuans)	Recettes du tourisme en devises étrangères (10 000 USD)
1980	3 525	1 059	1 004	2 466	131		80
1985	71 980	15 402	15 041	56 578	399		120
1990	23 954	11 041	9 842	17 300	684		145
1995	206 598	67 814	65 428	138 784	21 375	6 340	1 130
2000	608 335	149 441	134 539	458 894	67 462	25 834	5 226
2001	686 116	127 148	116 440	558 968	75 053	37 053	4 638
2002	867 320	142 279	129 617	725 041	98 777	55 899	5 166
2003	928 639	51 120	45 685	877 519	103 723	88 028	1 891
2004	1 223 098	95 816	88 797	1 127 282	153 195	122 817	3 660
2005	1 800 623	121 308	111 018	1 679 315	193 524	157 536	4 443
2006	2 512 103	154 818	136 159	2 357 285	277 072	228 929	6 094
2007	4 029 438	365 370	338 744	3 664 068	485 160	383 152	13 529
2008	2 246 447	67 997	62 934	2 178 450	225 865	204 237	3 112
2009	5 610 630	174 910	162 458	5 435 720	559 870	506 088	7 873
2010	6 851 390	228 321	214 136	6 623 069	714 401	644 001	10 359
2011	8 697 605	270 785	249 026	8 426 820	970 568	886 341	12 963
2012	10 583 869	194 933	174 631	10 388 936	1 264 788	1 198 017	10 570
2013	12 910 568	223 198	187 153	12 687 370	1 651 813	1 572 633	12 786